



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 425 à 524) :	

11 avril 2019	
AUTEUIL	1
12 avril 2019	
LA TESTE DE BUCH	3
13 avril 2019	
BORDEAUX LE BOUSCAT	4
14 avril 2019	
CARHAIX	5
DURTAL	6
FONTAINEBLEAU	6
LA-ROCHE-SUR-YON	7
ROYAN LA PALMYRE	8
STRASBOURG	9
15 avril 2019	
ANGERS	10
16 avril 2019	
FONTAINEBLEAU	12
17 avril 2019	
AUTEUIL	14

19 avril 2019	
LYON PARILLY	16
NANTES	17
20 avril 2019	
NANCY	17
21 avril 2019	
AUTEUIL	18
FOUGERES	20
LE LION D'ANGERS	21
LOUDEAC	22
MONTLUCON-NERIS	23
22 avril 2019	
BLAIN BOUVRON LE GAVRE	24
HYERES	24
LE LION D'ANGERS	25
LOUDEAC	26
MACHECOUL	27
ROYAN LA PALMYRE	27
STRASBOURG	28
23 avril 2019	
TOULOUSE	29

Index des chevaux cités dans ce numéro	31
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : mai

Quantité de tirage : 300 ex.



F R A N C E
G A L O P

© 2019 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour 2 mai 2019)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Ecurie Haras de QUETIEVILLE	Henri-Alex PANTALL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 22/04/2019
Jade ANGELINI	Jérôme REYNIER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2019
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 01/04/2019
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/01/2019
Nadine CHIARI	STE ENT. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 23/11/2018
Kévin MORIZE	Ste Ent. J-M CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/08/2018
Claude DONDI	Ste Courses Nancy-brabois	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Suspension 03/05/2018
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETTAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN ;

Saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, signée par le Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, visant à retirer les autorisations de propriétaire, d'associé et de bailleur délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Michel CROMMER ;

Rappel des faits :

En application des dispositions du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, M. Michel CROMMER a bénéficié d'un avis favorable de la part des services de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire du Ministère de l'Intérieur, qui a permis à France Galop de lui délivrer les autorisations lui permettant de faire courir en qualité de propriétaire et en qualité d'associé et de bailleur ;

Le 29 octobre 2018, le Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire a adressé un courrier, reçu le 5 novembre 2018, visant à retirer les autorisations susvisées délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Michel CROMMER, au motif qu'il est apparu dans le cadre d'une information judiciaire, que ce dernier s'est rendu complice pour avoir fourni entre avril 2013 et septembre 2018, des substances illicites, plantes, préparation de médicament inscrit sur les listes I ou II ;

Que ledit courrier précise que M. Michel CROMMER a été mis en examen le 18 septembre 2018 des chefs de complicité par fourniture de moyens d'escroquerie en bande organisée commise par M. CHEREL, complicité par fourniture de moyens des faits d'acquisition, détention et transport illicites de substance, plante, préparation de médicament inscrit sur les listes I et II ;

Que ce même courrier indique que l'enquête judiciaire a permis d'établir que M. CROMMER, responsable d'une officine de pharmacie, livrait régulièrement des médicaments vétérinaires à l'écurie CHEREL sans l'autorisation d'un vétérinaire et sans ordonnance, qu'il a reconnu également au cours de l'enquête ne pas tenir de registre de pharmacie empêchant d'assurer la traçabilité des ordonnances délivrées à ladite écurie ;

Que ledit courrier précise que M. CROMMER a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer sa profession et de fréquenter MM. CHEREL et RAVANETTI notamment ;

Le 30 octobre 2018, les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Michel CROMMER, afin de lui demander de fournir ses explications écrites sur la situation, tout en adressant copie de ce courrier au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Le 5 novembre 2018, M. Michel CROMMER a adressé un courrier électronique reçu le même jour, en réponse au courrier susvisé, mentionnant notamment que :

- rentrant de FIORA CAVELLI VERONE (salon du cheval de VERONE) et de EQUITA LYON (salon du cheval de LYON) ce jour, il prend connaissance du courrier du 30 octobre 2018 lui demandant des explications au sujet de sa mise en examen dans l'affaire dite « CHEREL » ;
- devant se rendre le lendemain à BORDEAUX pour le salon de l'AVEF (association vétérinaire équine française) les 6, 7 et 8 novembre, il lui est impossible de construire son dossier de défense pour la date du 8 novembre, et qu'il demande de bien vouloir proroger la date butoir prévue pour la remise de ses explications au 15 novembre ;

Le 6 novembre 2018, il a été adressé à M. Michel CROMMER un courrier acceptant sa demande motivée de report, tout en adressant copie de ce courrier au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire et à son conseil ;

Le 14 novembre 2018, M. Michel CROMMER a adressé un courrier électronique reçu le lendemain mentionnant notamment :

- qu'il n'a jamais été condamné pénalement pour quelque infraction que ce soit, jusqu'à ce jour ;
- qu'il est particulièrement surpris des termes de la correspondance du Ministère de l'Intérieur du 29 octobre 2018, faisant ressortir que l'enquête judiciaire aurait permis d'établir qu'« il livrerait régulièrement des médicaments vétérinaires à l'écurie CHEREL sans l'autorisation d'un vétérinaire et sans ordonnance » et qu'il aurait « reconnu au cours de l'enquête ne pas tenir de registre de pharmacie empêchant d'assurer la traçabilité des ordonnances intégrées à ladite écurie », que de telles affirmations sont totalement contraires à la présomption d'innocence, dont il bénéficie ;
- que la circonstance qu'il a été interpellé et mis en examen devant le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES le 18 septembre 2018 pour des faits qui ont été rappelés par le Ministère de l'Intérieur ne présumant pas de sa culpabilité dans cette affaire ;
- que l'enquête pénale puis l'instruction ont été ouvertes suite à une dénonciation anonyme qui affirmait le 15 avril 2016 que le Prix « Georges COURTOIS » couru sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU le 16 septembre 2015,

aurait pu ne pas être gagné normalement alors que le cheval en question ne lui a jamais appartenu et que son entraîneur était M. Guy CHEREL ;

- que compte-tenu de l'implication de ce dernier dans le monde des courses, de ses relations avec France Galop et de la prééminence de son écurie, il a été décidé d'effectuer une perquisition judiciaire au Haras Centre d'entraînement de MAISONS-LAFFITTE, où M. Guy CHEREL dispose de locaux pour entraîner ses chevaux ;
- que 4 chevaux de course, dont la spécialité est le galop, qui devaient courir ont été prélevés le 29 août 2017 par un laboratoire d'analyses d'addictologie biologique et toxicologique présidé par le Docteur JACOMET ;
- que les résultats communiqués le 23 octobre 2017 ne constataient aucune anomalie sanguine spécifique sur les chevaux ;
- qu'à ce jour les investigations menées dans le cadre de l'enquête pénale, ne permettent pas d'établir, contrairement à ce qui est allégué, qu'il se serait rendu complice d'avoir fourni entre avril 2013 et septembre 2018 des substances illicites, plantes, préparation de médicaments inscrits sur les listes I ou II ;
- qu'en l'état de cette affaire, il n'est pas non plus établi qu'il livrait régulièrement des médicaments vétérinaires à l'écurie CHEREL sans l'autorisation d'un vétérinaire et sans ordonnance ;
- qu'il n'est aucunement porté atteinte à l'intérêt général qui s'attache à la régularité des courses, ni établi de risque quelconque de trouble à l'ordre public, de nature à justifier le retrait des autorisations qui lui ont été accordées ;
- que par ailleurs, il est propriétaire et bailleur de cinq chevaux participant aux courses de galop : ETHAN GREY (propriétaire à 100%), RASKO GREY (propriétaire à 100%), SOUSOU DANSE (propriétaire à 100%), SHASHA (bailleur à 50%) et ACHILLEA (bailleur à 25%) ;
- qu'il expose au titre des frais de pension en qualité de propriétaire 1 200 euros par mois pour chacun des chevaux et qu'en cas de retrait des autorisations, il subirait directement un préjudice représentant 3 600 euros par mois, outre les pertes de gains potentiels ;
- que dans ce contexte et au vu de ces éléments, il demande le maintien de ses autorisations et se tient à disposition pour tout complément d'information ;

Le 15 novembre 2018, les Commissaires de France Galop ont adressé par courrier la copie du courrier susvisé au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire en lui indiquant qu'ils convoqueront M. Michel CROMMER pour un examen contradictoire de la situation conformément à la procédure visée dans le courrier reçu le 5 novembre 2018, si la demande de retrait était maintenue par ladite Division, tout en adressant copie de ce courrier à M. Michel CROMMER et son conseil ;

Le 21 mars 2019, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, en date du 20 mars 2019, maintenant sa demande de retrait d'autorisations concernant M. Michel CROMMER mentionnant notamment :

- que les motifs mis en exergue par M. Michel CROMMER n'apportent aucun élément de nature à modifier la décision du Ministère de l'Intérieur ;
- que dans l'audition de M. Michel CROMMER du 18 septembre 2018, celui-ci a reconnu envoyer des commandes avant la réception des ordonnances en cas d'extrême urgence et que la régularisation intervenait sur appel des vétérinaires ;
- que dans le cadre des perquisitions réalisées au cours de l'enquête judiciaire, il a été découvert un sirop Borgal, DMSO, glycérine iodée, que M. Michel CROMMER a déclaré que ce produit était réalisé par ses soins et qu'il était vendu chez un grand nombre de vétérinaires ;
- qu'aucune prescription en rapport avec ce sirop n'a été communiquée et que M. Michel CROMMER a déclaré le fournir à M. Guy CHEREL sans ordonnance ;
- que M. Michel CROMMER a reconnu que l'étiquetage de cette préparation n'était pas conforme, précisant que ce produit était actif et qu'on lui en redemandait ;
- que concernant les obligations de conservation des ordonnances vétérinaires, la réglementation prévoit qu'elles doivent être conservées cinq ans ou à défaut être inscrites sur le grand ordonnancier, mais qu'au cours de son audition, M. Michel CROMMER a déclaré ne pas avoir de grand ordonnancier et qu'il n'avait pas conservé les ordonnances, dans la mesure où il établissait des factures avec le contenu des délivrances ;
- que c'est ainsi qu'il a été établi que ses factures étaient très loin de présenter toutes les informations obligatoires ;
- que ces faits sont à rapprocher de la sanction disciplinaire de suspension de son activité de pharmacien prise par l'ordre des pharmaciens en date du 10 janvier 2019 ;
- que l'appréciation de la moralité dans le cadre administratif se fonde sur des faits indépendamment de toute condamnation, et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une audience pénale pour prendre des mesures de police de nature à faire cesser un trouble à l'ordre public ;
- que cette mesure de police administrative a été prise pour faire cesser tout risque de trouble à l'ordre public et préserver ainsi l'image des courses hippiques et qu'elle revêt un caractère conservatoire et pourra faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la procédure dans laquelle il est cité ;
- que la demande de retrait des autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur, qui ont été délivrées à M. Michel CROMMER, est maintenue ;

Le même jour, les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier à M. Michel CROMMER et à son conseil en vue de le convoquer le jeudi 4 avril 2019 afin de procéder à un examen contradictoire de cette demande en mentionnant un calendrier de procédure, étant observé qu'ils adressaient également copie de ladite convocation au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Le 22 mars 2019, le conseil de M. Michel CROMMER a adressé un courrier aux Commissaires de France Galop

afin de solliciter une demande de délai concernant le calendrier susvisé, demande à laquelle il a été apporté une réponse favorable par courrier en date du 25 mars 2019, adressé à M. Michel CROMMER, son conseil et au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Le 1er avril 2019, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier de M. Michel CROMMER en date du 29 mars 2019, reprenant les termes de son courrier du 14 novembre 2018 et ajoutant notamment :

- qu'il exerce son métier depuis plus de 40 ans, qu'il rappelle être surpris de la correspondance du Ministère du 29 octobre 2018, que le temps utilisé pour procéder par voie d'affirmation le présente comme étant coupable de faits qui ne sont nullement établis et pour lesquels il n'a pas été jugé par une juridiction répressive ;
- que la correspondance du Ministère de l'Intérieur est contraire à la présomption d'innocence dont il bénéficie, que la circonstance qu'il a été interpellé et mis en examen par devant le juge d'instruction du TGI de VERSAILLES le 18 septembre 2018 ne présument pas de sa culpabilité dans cette affaire ;
- que le Ministère de l'Intérieur ne répond pas sur certains points soulevés mais affirme qu'il aurait « *reconnu envoyer des commandes avant la réception des ordonnances en cas d'extrême urgence, la régularisation intervenant sur appel des vétérinaires* » ;
- qu'il a indiqué dans son audition que ce type de situation ne se produisait qu'en cas d'extrême urgence, de manière ponctuelle et en cas d'urgence vitale ;
- que les produits ne sont en effet jamais expédiés sans une vérification précise par le biais d'un contact direct, que la régularisation se fait immédiatement par télécopie ou mail, après qu'il ait pris attache personnellement avec le vétérinaire ;
- que s'agissant du sirop BORGAL, DMSO, Glycérine iodée, il s'agit d'une préparation magistrale destinée à lutter contre les toux productives du cheval limitant la consommation d'antibiotiques et pour entraver les phénomènes d'antibio-résistances, qu'il s'agit d'un vieux traitement et que les composants de cette préparation font partie de la pharmacopée ;
- que dans cette formule, le BORGAL et la Glycérine iodée ne sont pas dopants et que dans le cadre de l'enquête pénale actuellement en cours, aucun dopage de chevaux n'a été relevé ;
- que le Ministère entend le suspendre pour des griefs pour lesquels des mesures correctives ont été prises ainsi qu'il ressort de la décision rendue par le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens du 10 janvier 2019 ;
- que cette mesure est disproportionnée à l'analyse des sanctions prononcées par les Commissaires de France Galop qui ont prononcé une amende de 1 000 euros par cheval à l'encontre d'un entraîneur dont cinq chevaux ont été contrôlés positifs, et que dans le bulletin officiel « *l'entraîneur reconnaît avoir fait des erreurs humaines par rapport aux ordonnances* » (sic) ;
- qu'il appartient à France Galop de veiller à la proportionnalité des sanctions au regard des faits allégués, qu'il n'a jamais été sanctionné par la police des jeux jusqu'à présent, que contrairement à ce qui est allégué, il est investi dans la lutte anti-dopage et dans la lutte contre l'antibio-résistance et qu'il a également été amené à fournir le GTHP de 2008 à 2013, sans que la moindre difficulté ne soit soulevée ni pour lui-même, ni pour France Galop ;
- que le cheval ETHAN GREY a une tendinite et qu'il est actuellement retiré des courses, que le cheval RASKO GREY a un problème au jarret et ne court pas non plus, que la jument SOUSOU est en poulinière, que le contrat de location s'est achevé pour SASHA depuis son courrier du 14 novembre 2018, qu'un cheval FAST AND FURIOUS est à l'entraînement et que le cheval ACHILLEA est engagé sur les courses ;
- qu'il joint 15 pièces à ses explications ;

Le même jour, les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier et ses pièces au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, étant observé qu'ils adressaient également copie de ce courrier à M. Michel CROMMER et à son conseil ;

Le 2 avril 2019, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire maintenant sa demande de retrait d'autorisations concernant M. Michel CROMMER, mentionnant notamment :

- que M. CROMMER reprend un à un les termes du courrier qui répondait déjà à ses observations en date du 14 novembre 2018 ;
- que le Ministère de l'Intérieur ayant déjà répondu aux observations de M. CROMMER, il n'a pas d'autre réponse à apporter à ce courrier ;
- que cette mesure de police administrative est sollicitée pour faire cesser tout risque de trouble à l'ordre public et préserver ainsi l'image des courses hippiques ;
- qu'elle revêt un caractère conservatoire et pourra faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la procédure judiciaire dans laquelle M. CROMMER est impliqué ;
- que la demande de retrait des autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, d'associé et bailleur est maintenue ;

Le 3 avril 2019, les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier à M. Michel CROMMER et à son conseil, copie au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Après avoir dûment appelé M. Michel CROMMER, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 4 avril 2019, puis au jeudi 18 avril 2019, suite à la demande de report susvisée, pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications de M. Michel CROMMER, et des déclarations orales de ce dernier et de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Attendu que le conseil de M. Michel CROMMER a notamment déclaré en séance :

- qu'il s'interrogeait sur la pertinence de ce genre de procédure au regard des commentaires du Président de France Galop, en remettant en séance un courrier adressé à ce dernier en date du 11 avril 2019 ;

- qu'il se demande qu'elle est la finalité et l'intérêt de cette réunion si la procédure contradictoire est vouée à l'échec et si la décision est déjà prise par les Commissaires de France Galop, ajoutant que le Ministère de l'Intérieur ne lit pas les éléments transmis ;
- qu'il se demande pourquoi les décisions des Commissaires sanctionnent certains entraîneurs d'une amende de 1 000 euros pour des cas de chevaux positifs, ce à quoi M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a répondu que le cas évoqué ne concernait pas une affaire de chevaux positifs mais une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent une course, tout en renvoyant ledit conseil à se référer aux dispositions du Code des courses en la matière ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a précisé que les Commissaires de France Galop étaient tenus par les textes et avaient une compétence liée aux demandes du Ministère, qu'il s'agit d'une procédure que lesdits Commissaires doivent mener, qu'ils doivent recevoir M. Michel CROMMER pour l'entendre en ses explications et que la procédure contradictoire est ainsi respectée au regard des échanges ayant eu lieu dans le cadre de la présente procédure ;

Attendu que M. Michel CROMMER a notamment indiqué en séance :

- qu'il a 40 ans d'expérience dans ce domaine et que s'il avait été un « voyou », il y a bien longtemps qu'il aurait été convoqué devant lesdits Commissaires, lesquels n'ont jamais entendu parler de lui auparavant ;
- qu'il est une victime collatérale de M. CHEREL dont il ne connaît pas précisément les problèmes ;
- que la Police Judiciaire a essayé de démontrer qu'il était un escroc mais que s'il avait des activités de dopage, il aurait d'abord dopé ses propres chevaux, précisant qu'il n'a jamais eu un cas de cheval positif à l'exception d'une fois où une erreur indépendante de son fait était intervenue ;
- qu'il est dans une colère noire car l'inspecteur de la Police Judiciaire pensait que M. CHEREL était l'un de ses grands amis alors qu'ils ont seulement pris un ou deux verres ensemble et qu'ils ne se sont pas vus depuis sept ou huit ans ;
- qu'il exerce son métier sans dopage, que ceci est un contexte ubuesque, qu'il a toutes ses ordonnances à disposition depuis trois mois mais qu'il n'y en a pas une qui convienne à la Police Judiciaire qui exige des ordonnances précisant à la fois le nom du vétérinaire, le numéro d'inscription à l'ordre des vétérinaires, qui, s'il s'agit d'un vétérinaire étranger, est impossible à avoir, le nom du cheval, le numéro sire, le nom du gardien ou du propriétaire et le numéro de transpondeur ;
- que le Ministère en veut aux institutions des courses, que dans le cadre de l'instruction, ce n'est pas le laboratoire national des courses hippiques qui a procédé aux analyses alors qu'il pensait que c'était le seul autorisé en la matière, qu'« ils » veulent récupérer les courses », et qu'il trouve que l'on donne des responsabilités à des gens incompetents et qu'il faut faire évoluer les choses dans le bon sens ;

Attendu que le conseil de M. Michel CROMMER a notamment ajouté :

- qu'il y a une mise en examen qui n'a pas bougé, que son client a été entendu une seule fois et que le Ministère de l'Intérieur procède par voie d'affirmations en indiquant que son client est coupable de faits illicites, en utilisant le temps du présent alors que c'est complètement faux ;
- que l'enquête a été engagée à la suite d'une dénonciation anonyme qui a entraîné un contrôle de chevaux ;
- qu'en matière pénale, il est notamment nécessaire que la faute soit caractérisée mais que le Ministère de l'Intérieur fait fi de toute présomption d'innocence et que l'instruction pénale est partie sur de mauvaises bases puisque suite à la dénonciation, quatre chevaux ont été prélevés et qu'aucun n'était positif, qu'il n'y a notamment pas eu de mandat de dépôt, que son client n'a été entendu qu'une seule fois par le juge d'instruction, qu'il y a eu un contrôle de locaux, que certaines ordonnances ne sont pas parfaitement conformes aux règles de l'art, mais que cela arrive et qu'il ne sera pas condamné pénalement pour ça ;
- à la question de M. Jean-Louis VALERIEEN-PERRIN de savoir ce que risquait M. Michel CROMMER, il a indiqué que rien, répétant que la procédure est choquante et que cette compétence liée repose sur une décision du Ministère de l'Intérieur qui est peut-être complètement fautive, que si lesdits Commissaires suspendaient les autorisations de M. Michel CROMMER, il faudrait que cela soit à cause de faits illicites, ce qui n'est pas le cas ;
- que si le juge d'instruction est débordé, le dossier de son client prendra du retard pendant cinq ans, qu'il aboutira à un nom lieu et que le Ministère aura demandé la suspension des autorisations sur des bases illicites et qu'une mise en examen aura eu lieu pour rien, avec des dommages collatéraux, qu'il s'agit donc d'une perte de temps, ce à quoi M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a rappelé les textes en vigueur en matière de demande de retrait d'autorisation en provenance du Ministère de l'Intérieur ;
- qu'il se demande ce qu'il se passerait si France Galop ne suivait pas la décision du Ministère, qu'il faudrait en faire l'expérience car cette procédure est une parodie, tout en demandant de ne pas suivre la décision du Ministère car c'est comme cela que l'on change les choses, faisant observer que sur le plan pénal il y a rien, que le dossier est absolument vide, qu'il faut prendre des risques et que ce serait intéressant ;

Attendu que les intéressés ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu les courriers susvisés ;

Vu le courrier en date du 11 avril 2019 adressé par M. Michel CROMMER au Président de France Galop remis en séance ;

* * *

Attendu que le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dispose dans son article 12-II que : « Les Sociétés Mères (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et driver les chevaux de course (...). Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer » ;
Attendu que les dispositions de ce même article 12-II précisent notamment que : « Elles (les autorisations) peuvent être retirées par la société mère concernée à l'issue d'une procédure contradictoire engagée de sa propre initiative ou à la demande du ministre de l'Intérieur. La société mère est tenue (...) de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire. » ;
Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et de la réunion du jeudi 18 avril 2019, que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire reçu le 5 novembre 2018, sollicitant le retrait des autorisations délivrées à M. Michel CROMMER, puis par deux autres courriers maintenant cette demande à deux reprises ;

* * *

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que les Commissaires de France Galop sont, comme l'indiquent les textes susvisés, tenus de retirer les autorisations si le Ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que les Commissaires susvisés ont, tout au long de la présente procédure, adressé l'ensemble des éléments au Ministère et à M. Michel CROMMER, le Ministère ayant donc, grâce aux démarches et à la procédure mise en place, été destinataire de l'ensemble des arguments de M. Michel CROMMER ;

Que le Ministère susvisé a souhaité maintenir sa demande de retrait d'autorisations de M. Michel CROMMER par courriers en date du 20 mars 2019 et du 2 avril 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dans son article 12-II, et de la demande du Ministère de l'Intérieur, maintenue par courriers en date des 20 mars et 2 avril 2019, de :

- prendre acte des arguments communiqués par M. Michel CROMMER, et de lui confirmer qu'ils ont été transmis au Ministère de l'Intérieur suite aux démarches et à la procédure que les Commissaires de France Galop ont mis en place à la demande dudit Ministère ;
- de prendre acte du maintien de sa demande de retrait par le Ministère qui n'a pas apporté de nouvelle observation ou décision suite à sa demande en date du 29 octobre 2018, maintenue les 20 mars et 2 avril 2019 ;
- d'indiquer, en conséquence, à M. Michel CROMMER, que les Commissaires de France Galop, qui sont liés par la demande réitérée du Ministère de l'Intérieur sans pouvoir donner leur appréciation sur le fond du dossier, sont donc tenus, au vu des textes applicables, de lui retirer les autorisations lui ayant été délivrées en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer, conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, les autorisations délivrées à M. Michel CROMMER en qualité de propriétaire, d'associé et de bailleur.

Boulogne, le 18 avril 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – J.-L. VALÉRIEN-PERRIN – C. DU BREIL

Décisions

COMPIEGNE

Mardi 9 avril 2019

0880 099

Terrain TR SOUPLE

419 3196 PRIX DE L'ÎLE DE RE 3.800 m (Steeple-Chase - Handicap divisé) Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

- | | | | |
|-----|---|---|-----|
| 321 | 1 | Soldier's Queen , h, b, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen (King's Best USA), 71 ^{1/2} k (70 ^{1/2} k), ♂, Denis Grandin (<i>N Gauffenic</i>), D Grandin | 1 |
| | 2 | Elegante Du Chenet , f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Orthenca (Epervier Bleu GB), 72 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Reveley</i>), M Rolland (s) | 2 |
| | 3 | Dominicaine , f, al, 6 ans, (AQ), par Nombre Premier (GB) et Teresa (Discover D'Auteuil), 66 k (63 k), Ecurie Centrale (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s) | 3 |
| 324 | 2 | Elektra Post , f, gr, 5 ans, (AQ), par American Post GB et Quezac Du Boulay (Useful), 69 k (65 k), Pascal Priollet (<i>M Viel</i>), L Viel (s) | 4 |
| 296 | 5 | Abaya Du Mathan , h, b, 7 ans, par Al Namix et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 72 k (69 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>S Evin</i>), A Chaille-Chaille | 5 |
| 251 | 6 | Cuzco De Pinguiy , h, al, 7 ans, par Turgeon USA et Rainbow Muhtatir (Muhtatthir GB), 70 ^{1/2} k, ♂, Planque (s) (<i>J Charron</i>), J Planque (s) | 6 |
| 296 | 7 | Vif Ardent , h, gr, 5 ans, par Network GER et Virgata (Turgeon USA), 71 k (67 k), Jacques Liscia (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s) | 7 |
| 346 | 2 | Antiseptique , f, 9 ans, 65 k, T Lambrouin (<i>A Merienne</i>), J Merienne | 8 |
| 242 | 3 | Essai Concluant , h, 5 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mme I Pacault (<i>C Sagot</i>), Mme I Pacault | 9 |
| 251 | 5 | Diams Du Rivage , f, 6 ans, (SF), 71 k, J Bigot (<i>A Gasnier</i>), J Bigot | 10 |
| | - | Osso Bello , h, 11 ans, 70 k, P Van Der Linden (<i>J Lebrun</i>), XL Le Stang | - |
| 251 | 7 | Borago De Berce , h, 8 ans, 71 k, L Postic (<i>T Beurain</i>), L Postic | arr |
| 291 | 2 | Kami Kaze , h, 8 ans, 71 k, GC Rudolf (<i>M Farcinade</i>), GC Rudolf | arr |

13 partants ; 14 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 145 €

Certif. vétérinaire : *Trust The Captain*.

2,5 long, 1,5 long, 1/2 long, 2,5 long, 1,5 long, 2 long, 3,5 long, 3 long, 10 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Suc. Michel Henochsberg.
1 848 € Mlle Marie-Laure Besnoin.
1 092 € Francois-Marie Cottin.
756 € Pascal Priollet.
420 € Jean-Marie Baradeau.
294 € Mme Marie-Line Robert.
210 € Ecurie Haras des Marais.

Temps total : 04'52"37

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey David BRASSIL sur la performance de la jument DOMINICAINE, arrivée 3ème et notamment sur l'attitude dudit jockey durant tout le parcours. Les Commissaires ont également appelé l'entraîneur Francois-Marie COTTIN, afin de l'entendre en ses explications sur les consignes qu'il avait données au jockey David

BRASSIL, mais ce dernier ne n'est pas présenté auprès des Commissaires malgré plusieurs appels sur l'hippodrome et téléphoniques ;
Le jockey a déclaré qu'il avait pour consignes de monter ladite jument à l'arrière du peloton car cette dernière est allante et a été montée de cette façon lors de ses dernières sorties, raisons pour lesquelles il s'était élancé à plusieurs longueurs du peloton et qu'il avait demandé à la pouliche d'accélérer après le saut de la dernière haie ;
Les Commissaires ont enregistré ces explications et n'étant pas satisfaits par ces dernières, ont sanctionné le jockey David BRASSIL par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir, par son choix de monte inopportun, empêché d'apprécier les capacités réelles de la jument DOMINICAINE et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en application des dispositions de l'article 163 du Code des Courses au Galop ;
Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa des articles 211 et 213 du Code de Courses au Galop concernant les capacités réelles de la jument DOMINICAINE ;
Les Commissaires de France Galop agissant en qualité de juges d'appel, conformément aux dispositions des articles 218, 231, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;
Saisis d'un courrier du jockey David BRASSIL par lequel il interjette appel contre la décision prise par les Commissaires de courses de le sanctionner par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;
Après avoir dûment appelé l'ECURIE CENTRALE, représentée par M. François-Marie COTTIN, la société d'entraînement François-Marie COTTIN, représentée par M. François-Marie COTTIN et M. David BRASSIL respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument DOMINICAINE à se présenter à la réunion fixée le jeudi 18 avril 2019 pour l'examen contradictoire du dossier ;
Après avoir visionné les différentes vues du film de contrôle ainsi que les films de plusieurs autres parcours de ladite jument, examiné le procès-verbal de la course, et pris connaissance des explications écrites fournies par le jockey David BRASSIL et entendu ledit jockey et ledit entraîneur en leurs explications orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la transcription écrite de leurs déclarations, possibilité qui n'a pas été utilisée ;
Vu les éléments du dossier ;
Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIEU-PERRIN ;
Attendu que l'appel du jockey David BRASSIL est recevable sur la forme ;
Sur le fond ;
Vu le courrier adressé par le jockey David BRASSIL le 12 avril 2019, mentionnant notamment :
- qu'il souhaite interjeter appel de la décision lui ayant infligé 8 jours d'interdiction de monter ;
- qu'il trouve que les sanctions sont très sévères et qu'en aucun cas il n'a délibérément empêché sa partenaire d'avancer dans la dernière ligne droite, qu'au contraire, il a donné plus de rênes pour qu'elle puisse allonger ses foulées ;
- qu'après la dernière haie, il lui a demandé d'avancer plus mais qu'il a senti qu'elle n'avait plus de vitesse même lorsqu'il l'a sollicitée avec la cravache ;
- que s'il avait avancé plus tôt, il ne pense pas qu'il aurait assuré la 3ème place ;
- que c'est une pouliche très délicate le matin et qu'il ne l'a jamais montée en course mais qu'il a bien regardé ses courses précédentes et qu'elle a toujours été montée derrière, seule ;
- que lorsqu'elle était montée près des autres chevaux, elle tirait trop et ne finissait pas ses courses ;
- qu'elle faisait aussi une rentrée de plus de 160 jours ;
Attendu que l'entraîneur François-Marie COTTIN a déclaré en séance :
- que DOMINICAINE est une jument très délicate munie d'une embouchure très spécifique ;
- que ses meilleures performances ont été rendues en étant montée derrière le peloton, assez loin ;
- qu'il estime que le jockey David BRASSIL a, au contraire, monté une très bonne course ;
- que le 12 janvier 2018 à PAU, le film montre à quel point on peut ne plus "être maître à bord" sur cette jument notamment quand elle a un cheval derrière elle ;
- que DOMINICAINE peut partir à fond et faire un peu n'importe quoi ;
- que sincèrement elle est très spéciale ;
- que lorsqu'une femme jockey l'a montée à PAU, elle s'est emballée et a dépassé tout le monde et que cela s'est mal terminé ;
- qu'elle a vraiment besoin d'être montée ainsi pour pouvoir prétendre bien courir ;
- qu'elle est très généreuse et qu'en revanche quand elle cède, elle ne peut plus se livrer et qu'il est franchement inutile de la taper avec une cravache car elle donne ce qu'elle a, mais que lorsqu'elle ne peut plus, c'est fini ;

- qu'il voudrait ajouter pour que les choses soient claires qu'il n'a pas voulu ne pas être entendu par les Commissaires de courses sur place mais qu'il est parti dix minutes après la course et qu'il n'a pas entendu qu'il était appelé pour s'exprimer ;

- qu'il a mal compris cette décision, la sanction de son seul jockey, tout en transmettant le dossier et qu'il estime avoir vu une belle monte ;

Attendu que le jockey David BRASSIL a déclaré en séance :

- qu'il a voulu garder la jument dans le calme tout le parcours ayant analysé ses nombreux parcours précédents et qu'il la découvrait ;

- qu'il faut la garder dans le calme et qu'il avait réussi " à l'avoir bien et détendue " ;

- qu'il lui a fait comprendre qu'il fallait avancer dans le dernier tournant et qu'il a même été surpris de ses ressources, tout en la gardant bien calme et détendue ;

- qu'il l'a gardée bien cadencée pour essayer de faire au mieux de cette manière ;

- qu'il avait bien vu plusieurs de ses courses notamment une course avec Mickael DELMARES qui s'était approché un peu trop tôt et qu'elle avait complètement cédé ensuite ;

- qu'il a voulu la monter au mieux au regard de " ses manières " lors de ses derniers parcours ;

Attendu que Mme Christine du BREIL a demandé audit jockey s'il s'était exprimé clairement auprès des Commissaires de courses en leur rappelant la façon dont il faut monter cette jument et en leur détaillant les ordres reçus avant la course ;

Attendu que le jockey David BRASSIL lui a répondu qu'il avait en effet expliqué qu'il avait vu ses courses et qu'il fallait la monter ainsi ;

Attendu que M. Jean-Louis VALERIEU-PERRIN a demandé audit jockey de préciser les raisons de son usage léger de la cravache ;

Attendu que le jockey David BRASSIL a indiqué que cette jument se livre beaucoup et que la solliciter avec une cravache n'a pas d'intérêt car elle donne ce qu'elle a et une fois qu'elle cède, la cravache ne lui apporte rien, ajoutant qu'elle n'a pas réagi à son premier usage et qu'il lui a semblé malvenu de la taper inutilement ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir de plus à déclarer suite à une question du Président en ce sens ;

Vu les articles 162, 163, et 164 du Code des Courses au Galop ;

1/ Sur le parcours de la jument DOMINICAINE et sur l'analyse de ses parcours précédents :

Attendu que la jument DOMINICAINE a été montée en queue de peloton, à distance du dernier, pendant la quasi-totalité de la course ;

Qu'elle a ensuite produit d'elle-même un effort en se faulant au milieu de ses concurrents, notamment parmi ceux qui cédaient depuis l'entrée du dernier tournant ;

Attendu que la jument DOMINICAINE avait été légèrement gênée par la trajectoire du hongre ESSAI CONCLUANT après le saut de l'avant dernier obstacle, celui-ci s'étant déporté devant elle, le jockey David BRASSIL la gardant ensuite bien équilibrée sur une trajectoire rectiligne pour aller sauter le dernier obstacle à sa main ;

Attendu que la jument DOMINICAINE, avait ainsi, en progressant " sous la main de son jockey " tout au long de la ligne d'arrivée, réussi à se retrouver dans le groupe de tête, sautant le dernier obstacle en 6ème position, son jockey continuant à la faire progresser après ledit saut notamment en la sollicitant avec son corps ;

Attendu que la jument DOMINICAINE, après avoir reçu deux coups de cravache, s'était finalement classée 3ème au passage du poteau d'arrivée, étant devancée de manière indiscutable par les deux concurrents progressant plus facilement qu'elle à l'extérieur de la piste, étant précisé que la jument DOMINICAINE avait cédé pour finir, risquant même de perdre la 3ème place aux abords du poteau, mais ayant été suffisamment soutenue jusqu'à la fin ;

Attendu que le film de contrôle mais surtout l'analyse de plusieurs films des parcours de ladite jument permettent de constater qu'elle a pour habitude d'être montée en dernière position et parfois même à quelques longueurs du peloton ;

Attendu, en effet, qu'en dehors d'anciens parcours à PAU mentionnés par le jockey David BRASSIL et l'entraîneur François-Marie COTTIN et de sa course du 4 juin 2018 à AUTEUIL à l'occasion de laquelle elle a " pris son mors ", " s'échappant " et faisant la course en tête plusieurs longueurs devant son premier concurrent avant de complètement céder pour finir, ladite jument est toujours montée en net retrait de la tête du peloton ;

Qu'elle a pour habitude de fournir des efforts " sur la main " de ses jockeys et qu'elle ne fait pas l'objet de nombreuses sollicitations au moyen de la cravache lors de ses courses ;

Que la jument DOMINICAINE n'a effectivement été que très rarement sollicitée au moyen de la cravache lors de ses derniers parcours et, que lorsque cela a été le cas, seulement à une ou deux reprises, ladite jument a eu tendance à céder pour finir ses courses et à ne pas réellement réagir à l'usage de la cravache ;

Attendu que le film de la course du 9 avril 2019 s'inscrit dans la lignée des performances précédentes de cette jument et que le jockey David BRASSIL, qui la montait pour la première fois, l'a montée de la même manière que le jockey qui lui est associé habituellement ;

Attendu que la ligne d'arrivée de la jument démontre qu'elle a progressé d'elle-même " sur la main " de son jockey, se portant dans la tête du peloton à environ 250 mètres du poteau, avant de manifester un faiblissement aux abords du poteau, alors que son jockey la soutenait de manière comparable à ses autres courses et qu'elle ne donnait pas l'impression de pouvoir fournir une nouvelle accélération pour obtenir la 2ème ou la 1ère place, celle-ci conservant la 3ème place de justesse en étant accompagnée par son jockey ;

Attendu qu'il est donc possible, notamment au regard de l'analyse de ses courses depuis début 2018, d'apprécier la performance de cette jument et sa valeur handicap, et qu'il n'y a donc pas lieu de prendre de sanction à son encontre, ni à l'encontre de son propriétaire et de son entraîneur ;

2/ Sur la sanction du jockey David BRASSIL, objet d'un appel recevable :

Attendu que le jockey David BRASSIL a interjeté appel de l'interdiction de monter d'une durée de 8 jours lui ayant été infligée au moyen d'un courrier d'appel recevable ;

Attendu que les éléments du film de contrôle mais surtout l'analyse de nombreux parcours de ladite jument telle que décrits ci-dessus ne permettent pas de caractériser que le jockey David BRASSIL a monté la jument DOMINICAINE à l'inverse de ses intérêts et de l'intérêt des parieurs, celui-ci privilégiant la tactique de courses habituellement utilisée la concernant et parvenant à se classer 3ème de cette manière, ce qui apparaît une performance conforme aux possibilités de la jument ce jour-là ;

Attendu qu'il n'y a donc pas lieu au vu de tout ce qui précède de maintenir l'interdiction de monter prononcée à l'encontre du jockey David BRASSIL par les Commissaires de courses, l'ensemble des éléments ayant pu être analysés en séance permettant de ne pas retenir de faute le concernant ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer l'appel du jockey David BRASSIL recevable ;

- d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a infligé audit jockey une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;

- de classer ce dossier sans suite.

Boulogne, le 18 avril 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE - J.-L. VALERIEU-PERRIN - C. DU BREIL

421 ³¹⁹⁵ **PRIX SACCAGEUR** **3.850 m**
(Steeple-Chase. - Handicap)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce handicap sera + 12

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : +12.

- | | | |
|-------------------------|---|------|
| 322 ⁶ | Lee D'Anjou , f, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Perceverense (Arvico), 64 k, Patrice Lenogue (<i>A Merienne</i>), P Lenogue | 1 |
| 288 ¹ | Pariso , h, b, 4 ans, par Balko et Parisienne USA (Good And Tough USA), 70 k, Rene Tabart (<i>P Moreau</i>), F Nicolle | 2 |
| 301 | Filmoitout , h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Revathou [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, Olivier Trinquet (<i>B Meme</i>), S Dehez (s) | 3 |
| 96 ⁴ | Uniketat , h, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Ahombros (Mansonnien), 71 k, Jacques Detre (<i>J Plouganou</i>), H Lageneste (s) | 4 |
| 322 ⁴ | Fantasia Du Rock , f, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 69 k, Jean-Louis Quiniou (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s) | 5 |
| 280 ² | Montepertuso , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Amalfitana (Pistolet Bleu IRE), 68 k, Andre Incurvaja (<i>J Tabary</i>), P Lenogue | 6 |
| 322 ⁷ | Blue Crystal , h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Crystale De France [Northern Crystal (GB)], 65 k (65 ^{1/2} k), Mlle Carole Boisdrion (<i>J Charron</i>), P Leblanc | 7 |
| 314 | Fanon Du Breuil , f, 4 ans, 68 k, Scea des Collines (<i>A Orain</i>), dist E Riou | dist |
| 339 ³ | Burrows Meadow , f, 4 ans, 66 k, C Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif | tbé |

9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 593 €

4 long, 9 long, encolure, 4,5 long, 2 long, 2 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Mme Francette Leloup, Jean-Claude Biais, Sebastien Pointeau.

1 848 € Rene Tabart.

1 092 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

756 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.

420 € Jean Lanusse-Cazale.

294 € Frederic Bianco.

210 € Mlle Carole Boisdrion.

Temps total : 06'29''39

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Nicolas GAUFFENIC (BURROWS MEADOW) survenue à l'entrée du dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Nicolas GAUFFENIC, qui a notamment déclaré que le jockey Alexandre ORAIN s'était rapproché de la corde et ne lui avait plus laissé de marge pour laisser galoper sa pouliche, et du jockey Alexandre ORAIN (FANON DU BREUIL), arrivé 8ème, les Commissaires ont distancé la pouliche FANON DU BREUIL de la 8ème place considérant qu'en se rapprochant de la lice intérieure, le jockey Alexandre ORAIN avait été responsable de la chute du jockey Nicolas GAUFFENIC.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Alexandre ORAIN par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier du jockey Alexandre ORAIN par lequel il interjette appel de la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Alexandre ORAIN et Nicolas GAUFFENIC et MM. René TABARD, François NICOLLE et Paul MOREAU, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre PARISO, à se présenter à la réunion fixée le 16 avril 2019 et constaté la non présentation

des intéressés à l'exception du jockey Alexandre ORAIN assisté du représentant de l'Association des jockeys ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, les vues du film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par les jockeys Alexandre ORAIN et Nicolas GAUFFENIC et entendu le jockey Alexandre ORAIN et le représentant de l'Association des jockeys en leurs explications, étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier recommandé du jockey Alexandre ORAIN reçu le 15 avril 2019 dont la date d'envoi est le 12 avril 2019, mentionnant notamment qu'après analyse et visionnage du film, il estime que la sanction qui lui a été infligée est injuste et qu'il en conteste le bien-fondé ;

Vu les explications écrites du jockey Nicolas GAUFFENIC mentionnant notamment :

- que lors de cette course et au moment des faits, sa jument était positionnée entre deux autres " montures " : une à sa gauche " à la corde " et l'autre à sa droite, celle de M. Alexandre ORAIN ;

- que le jockey Alexandre ORAIN s'est déporté vers lui sans prendre en compte sa présence ni le fait qu'il lui était impossible de se décaler vers sa gauche, que ledit jockey l'a serré, ce qui a entraîné le contact entre leurs deux chevaux et provoqué sa chute ;

Attendu que le jockey Alexandre ORAIN a déclaré en séance :

- qu'il a décidé de suivre le jockey Jonathan PLOUGANOU qui lui paraissait être la bonne "roue " dans cette course ;

- que son partenaire a des ressources et que ses concurrents Paul MOREAU et Nicolas GAUFFENIC quant à eux sollicitent leurs chevaux ;

- que le jockey Paul MOREAU progresse à la droite du jockey Nicolas GAUFFENIC puis décide de se positionner à son intérieur après le saut du bull finch ;

- que le jockey Nicolas GAUFFENIC regarde le jockey Paul MOREAU et lui laisse la place de s'insérer ;

- qu'il reste quant à lui parfaitement à sa place en 3ème épaisseur ce qui est visible avant et après l'incident ;

Attendu que le représentant de l'Association des jockeys a déclaré en séance :

- que la vue intérieure est intéressante notamment l'arrêt sur image permettant de bien voir la position d'Alexandre ORAIN par rapport au concurrent en rose qui le précède ;

- que selon lui c'est un fait de course et qu'il est très difficile de caractériser un fautif ;

- que le jockey Nicolas GAUFFENIC est tout de même surpris de l'insertion du jockey Paul MOREAU à la corde ;

- que le jockey Nicolas GAUFFENIC exagère dans sa description du film car il est très difficile de nommer un fautif et d'affirmer qu'Alexandre ORAIN a "bougé " ;

- qu'il n'y a pas de faute claire et établie ;

- que le jockey Nicolas GAUFFENIC s'écarte en raison de ce qui se passe à la corde, le jockey Paul MOREAU ayant lui-même eu tendance à s'écarter de la corde vers la droite emmenant Nicolas GAUFFENIC avec lui ;

- qu'il est possible d'imaginer qu'Alexandre ORAIN se rabat mais que cela reste vraiment une totale hypothèse sans que cela soit avéré au vu des mouvements de Paul MOREAU et Nicolas GAUFFENIC vers lui dans un premier temps ;

- qu'on ne sait pas trop " qui touche qui " et que l'examen vétérinaire n'a pas révélé de blessure de la jument ;

- qu'on remarque davantage le jockey Nicolas GAUFFENIC en train de faire son possible pour "sauver " le concurrent à l'intérieur qu'autre chose de son point de vue ;

Attendu que M. Hervé d'ARMAILLE a demandé au jockey Alexandre ORAIN s'il n'avait pas le sentiment de s'être un peu décalé du dos du jockey Jonathan PLOUGANOU, ledit jockey estimant que " peut-être un peu " mais qu'il est vraiment sur sa ligne en troisième épaisseur ;

Attendu que le jockey Alexandre ORAIN a indiqué que le film permet de bien voir que le jockey Paul MOREAU s'est écarté de la lice lui-même entraînant un mouvement du jockey Nicolas GAUFFENIC vers la droite et qu'il ne voit pas en quoi il a adopté un comportement fautif, ajoutant que le cheval du jockey Nicolas GAUFFENIC était peut-être un peu fatigué ce qui a pu jouer ;

Attendu que le représentant de l'Association des jockeys a souhaité conclure en indiquant qu'il n'est pas convaincu qu'il fallait trouver un fautif au vu du film non éloquent et de l'incident objectivement difficile à décrypter ;

Attendu que les intéressés ont indiqué qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'en abordant le dernier tournant, la pouliche FANON DU BREUIL progressait en troisième épaisseur, avec à son intérieur la pouliche BURROWS MEADOW et le hongre PARISO, les trois concurrents étant en queue de peloton ;

Attendu que l'examen de toutes les vues du film de contrôle relatives à l'incident permettent de constater que dans la configuration du tournant en cause, la pouliche BURROWS MEADOW, qui était engagée entre ses deux concurrents, n'avait plus disposé d'un espace suffisant pour évoluer en toute sécurité ;

Qu'il est caractérisé que la pouliche avait manqué d'espace et avait été déséquilibrée, faisant chuter le jockey Nicolas GAUFFENIC ;

Attendu que la vue de dos notamment permet de constater que la pouliche FANON DU BREUIL avait progressé en paraissant dépasser par son extérieur la pouliche BURROWS MEADOW et que le hongre PARISO avait pour sa part tenté de progresser entre la corde et la pouliche BURROWS MEADOW, en y étant infiltré par le jockey Paul MOREAU avant l'incident ;

Attendu que l'examen des vues du film de contrôle ne permet cependant pas de caractériser de manière suffisamment manifeste et certaine ce qu'indique le jockey tombé à savoir que c'est la pouliche FANON DU BREUIL qui avait été à l'origine de sa chute, ledit examen ne permettant pas de mettre suffisamment clairement en évidence une faute avérée de l'un des jockeys, ni de décrire correctement une telle faute ;

Attendu qu'il y a donc lieu, dans ces conditions, au vu de la position des différents concurrents dans ledit tournant et de la difficulté à caractériser de manière certaine les rôles et les partages de responsabilités dans l'incident en cause, d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Alexandre ORAIN par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

Attendu qu'il y a lieu, à toutes fins utiles, de préciser que l'entourage de la pouliche FANON DU BREUIL n'a pas interjeté appel de son distancement mais que la rédaction de l'article 166 du Code des Courses au Galop implique de rétablir la pouliche à la 8ème place, son jockey n'ayant pas été jugé fautif de la chute ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Alexandre ORAIN ;

- d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné le jockey Alexandre ORAIN par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

- de rétablir la pouliche FANON DU BREUIL à la 8ème place du Prix SACCAGEUR couru sur l'hippodrome de COMPIEGNE le 9 avril 2019 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère : LEE D'ANJOU ; 2ème : PARISO ; 3ème : FILMOITOUT ; 4ème : UNIKETAT ; 5ème : FANTASIA DU ROCK ; 6ème : MONTEPERTUSO ; 7ème : BLUE CRYSTAL ; 8ème : FANON DU BREUIL.

Boulogne, le 16 avril 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE - H. D'ARMAILLE - N. LANDON

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

0006 101

Jeudi 11 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Hervé d'ARMAILLE -
Dominique Le BARON-DUTACQ - Alain PAGES -
Stéphanie DABURON

425 ⁵⁶ **PRIX ROSE OR NO** **3.900 m**
(Haies. - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 6 ; 6 ans et +, + 8.

- 255 ² **Beaute Promise**, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 66 k, ♂, Mme Gerard Aoudai (P Dubourg), A Chaille-Chaille 1
- 358 ¹ **Intrinseque**, h, b, 7 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 67 k, ♂, Ecurie Azur Racing (B Berenguer), Y Fertillet (s) 2
- 169 ¹ **Hell's Queen**, f, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Margot (Muhtathir GB), 66 k, Xaviera Kepa (R Schmidlin), FM Cottin (s) 3
- 255 ³ **Yellow Field**, h, b, 6 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglamore USA), 65 k, Mme Lynne MacLennan (A Merienne), A Lacombe 4
- 29 ² **Zarisk**, h, bf, 5 ans, par No Risk At All et Zanatiya (Sinndar IRE), 65 k, Ecurie Centrale (D Ubeda), FM Cottin (s) 5
- 338 **Jimmy De Lille**, h, bf, 5 ans, par Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA (Giant's Causeway USA), 65 k, Frederic Bianco (L Philipperon), M Rolland (s) 6
- 169 **Le Meteque**, h, bf, 6 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune (Dano Mast GB), 63 k, Clement Machado (D Brassil), FM Cottin (s) 7
- 255 ⁵ **Eniocanto**, h, 5 ans, (AQ), 65 k, Passion Racing Club (J Claudic), Butel & Beaunez (s) 8
- 325 **Papille D'Or (GB)**, h, 7 ans, 66 k, M Le Breton (J Charron), D Berra 9
- 255 ⁴ **Myboy**, h, 6 ans, 65 k, Ecurie R.e. (C Couillaud), PJ Fertillet 10
- 255 **Pagomix**, h, 8 ans, 68 k, G Travers (A Coupu), Y Fertillet (s) -
- 255 ⁷ **Tom Mix**, h, 9 ans, 68 k, Mme G Sandor (B Meme), Y Fouin (s) -
- 255 **Futbolisto**, h, 6 ans, 69 k, J Seror (F de Giles), M Seror (s) -
- 255 **Normandy Invasion**, h, 6 ans, 68 k, A Icard (M Delage), PJ Fertillet -
- 255 **Victor Harbor**, h, 8 ans, 67 k, ♂, H de la Brosse (A de Chitray), Y Fertillet (s) -
- Le Chateau**, h, 10 ans, 73 k, Mme B Re-Scandella arr (E Chazelle), C Scandella
- 273 **Desaguadero**, h, 5 ans, 65 k, D Huyck (A Gasnier), arr Y Fertillet (s)

259 ¹ **Ultraret**, h, 11 ans, (AQ), 64 k, GIL Chaignon (T Henderson), arr GIL Chaignon

18 partants ; 67 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 4 632 €

Eng. sup. : Tom Mix

Chev. élim. : Joffretou, Dame Wal, Fairly Crick.

Chev. retir. : Princess Chasca, Redwillow Imperial.

1,5 long, courte tête, courte tête, 2 long, 1/2 long 3/4, 2 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4.

45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €

Primes aux éleveurs :

6 750 € Mme Gerard Aoudai.

3 300 € Boutin (s).

1 950 € Mlle Kerry Ann Kepa, Mlle Auregann Kepa.

1 350 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.

750 € Scpa Fertilia.

525 € Frederic Bianco.

375 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

Temps total : 04'40"95

Le jockey Thomas BEURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VICTOR HARBOR par le jockey Alain de CHITRAY. A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Baptiste MEME, Johnny CHARRON et David BRASSIL sur un incident survenu dans le dernier tournant. De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le hongre LE METEQUE avait été légèrement mis en difficulté suite à un mouvement concomitant de plusieurs concurrents sans que le mouvement constaté ait eu une incidence sur le résultat de la course.

426 ⁶² **PRIX DE SAUMUR** **4.400 m**
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, à Auteuil, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

298 ⁴ **Alex De Larredya**, h, b, 9 ans, (AQ), par Crillon et Kin D'Estruval (Panoramic GB), 68 k, Simon Munir (T Chevillard), F Nicolle 1

293 ¹ **Song And Whisper (IRE)**, h, al, 9 ans, par Peintre Celebre USA et Simay TUR (Down The Flag USA), 68 k, Fabrice Coleman (B Lestrade), G Macaire (s) 2

Saint Pistol, h, b, 11 ans, par Saint Des Saints et Miss Pistol (Pistolet Bleu IRE), 68 k (64 k), Mme Patrick Papot (M Viel), L Viel (s) 3

294 ² **Starkhov**, h, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Free Sky (Ungaro GER), 72 k (70 k), Jacques Bisson (Mlle N Desoutter), G Macaire (s) 4

De Nous Quatre, h, gr, 6 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Nutz (Turgeon USA), 68 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (A de Chitray), M Mescam 5

271 ¹ **Beryl Baie**, h, 8 ans, 70 k, S Huteau (C Couillaud), PJ Fertillet 6

286 **Lord Des Sigales**, h, 6 ans, 71 k, S Verda (P Blot), S Verda 7

Mam'zelle Nitouche, f, 6 ans, 68 k, F Bedanne (A Desvaux), J Jouin 8

304 **Ahelia**, f, 9 ans, 69 k, R Petit (R Le Stang), XL Le Stang arr

250 **Drole D'Histoire**, f, 6 ans, (AQ), 66 k, Mme K Perreau arr (M Farcinade), J Bertran de Balanda (s)

10 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 071 €

1,5 long, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 1 long, 9 long, loin, 6 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval, Maurice Alexis Letchimy.
1 872 € Ecurie Kura.
741 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
351 € Mme Dorothee Saliou, Mme Jocelyne Ventrou.

Temps total : 05'42"40

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DE NOUS QUATRE par le jockey Alain de CHITRAY.

427 ⁵⁸ **PRIX DE BORELY** **3.500 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 339** ⁴ **Explorers**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 73 k (69 k), (19.000), ♂, Mme Magalen Bryant (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 1
- 282** ³ **Via Appia**, f, b, 4 ans, par Amico Fritz GER et Via Carolina (Xaar GB), 66 k (63 k), (9.000), ♂, Hubert De Waele (*M Lefebvre*), P Lenogue 2
- 1** **Espoir Secret**, h, gr, 4 ans, par Secret Singer et Polka Valtat (Dom Alco), 71 k (67 k), (15.000), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 3
- 266** ² **Always Mist**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Skellig Mist (Sleeping Car), 71 k, (15.000), Ecurie Anjou Passion (*A Merienne*), J Marion (s) 4
- 127** ¹ **Sault**, m, bf, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Sarrola (My Risk), 73 k (69 k), (19.000), ♂, Mlle Brunehilde Hermange (*M Viel*), L Viel (s) 5
- 365** ⁵ **Davanti San Guido**, h, 4 ans, 70 k, (13.000), H Hayoun (*M Farcinade*), P Adda (s) 6
- Miss Sy**, f, 4 ans, 66 k (63 k), (9.000), S Dehez (s) (*M Berto*), S Dehez (s) 7
- 252** **Fast Game**, f, 4 ans, 72 k (69 k), (21.000), ♂, D Huyck (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet arr
- 364** **Amiral Magic**, h, 4 ans, 69 k, (11.000), A Duboe (*D Ubeda*), M Rolland (s) arr
- 282** **Susan La Belle**, f, 4 ans, 68 k (67 k), (13.000), S Goldmann (*B Meme*), M Seror (s) arr
- 282** ² **Chopemoi**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), PJ Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet arr
- 141** **Sainte D'Authie**, f, 4 ans, 67 k (64 k), (11.000), ♂, X Kepa (*J Tabary*), FM Cottin (s) arr
- 222** **Hera Of The Glade**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), PR Nicolas (*D Ulinski*), E Caroux arr
- 282** **Favorite Du Seuil**, f, 4 ans, 68 k, (13.000), Mme M Boudot (*J Claudic*), H Merienne tbé

14 partants ; 32 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 466 €
Certif. vétérinaire : *Sassari*.
9 long, 1 long, 5 long, 15 long, encolure, loin.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mme Emmanuelle Haye, Guy Cherel.
828 € Gestut Eulenberger Hof.
483 € Jean-Charles Pallot.
327 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.
155 € Earl Haras de Nonant Le Pin.

428 ⁶¹ **PRIX RENE COUETIL** **3.500 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 24.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 347** ¹ **Frero Banbou**, h, b, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Lady Banbou (Useful), 68 k, Mme Evelyne Banchereau (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) 1
- 301** ³ **Forland**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Septland (Agent Bleu), 68 k, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicolle 2
- 301** ² **Furax**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Veleha (Saint Des Saints), 71 k, Mme Magalen Bryant (*J Reveley*), PH Peltier 3
- 281** ³ **Fantomas Arzembouy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Vrille D'Arzembouy (Lavrco GER), 69 k, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s) 4

Francais De Coeur, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Gleep Will (Cadoudal), 67 k, Haras de Saint-Voir (*G Re*), D Cottin (s) 5

301 ⁵ **Festina Du Lys**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme C Babin Guillochon (*T Henderson*), JL Guillochon tbé

172 ¹ **Furie D'Ainay**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (63 k), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) tbé

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 795 €
3,5 long, 3,5 long, encolure, 30 long.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Mme Evelyne Banchereau.
1 800 € Thierry Cypres.
1 050 € Pierre de Maleissye Melun.
712 € Mme Valerie Nicolle.
337 € Haras de Saint-Voir, Michel-Jacques Rivailon.

Temps total : 04'33"40

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FESTINA DU LYS par le jockey Thomas HENDERSON.

429 ⁵⁷ **PRIX OTEUIL SF** **3.500 m**
(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, ni reçu en courses de haies, une allocation de 12.000, ni reçu d'allocation en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 260** ⁴ **Fabulous Dragoness**, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Nathalie Blue (Epervier Bleu GB), 66 k, Mme Magalen Bryant (*G Re*), Y Fouin (s) 1
- Fidelio Vallis**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Quora Vallis (Mansonnien), 67 k (63 k), Mme Andre-Noel Dutertre (*M Viel*), L Viel (s) 2
- 279** ⁵ **Faipassi**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Balko et Mirta (Perrault GB), 69 k, Ecurie Audoy Christian (*J Reveley*), T Lemer 3
- Filorent**, h, ab, 4 ans, (AQ), par Nom De D'La et Maciga (Gunboat Diplomacy), 67 k (66 k), Marc Trinquet (*B Meme*), S Dehez (s) 4
- Fou Delice**, h, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Gladice (Cadoudal), 70 k (67 k), Franck Deliberos (*B Dubourg*), F Nicolle 5
- Fort De L'Ocean**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Lord Daresbury (*A de Chitray*), E Clayeux (s) 6
- 104** ² **Feu Follet Sivola**, h, 4 ans, (AQ), 69 k (66 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 7
- 221** **Fall Burg**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Cerdeval (*A Poirier*), A Couetil (s) 8
- 243** ⁴ **Fonzi Conti**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 9
- 350** **Fafesfur**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, C Plisson (*E Bureller*), C Plisson arr
- 260** ³ **Philibelle**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, JP Schaller (*J Charron*), J Planque (s) arr

11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 864 €
12 long, 4,5 long, 3/4 long, courte encolure, 4,5 long, 3 long, 15 long, 3 long.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mme Magalen Bryant, Denis Baer, David Georges Powell.
1 620 € Andre-Noel Dutertre.
945 € Haras de la Rousseliere Scea.
641 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
303 € Franck Deliberos.

Temps total : 04'18"28

Le jockey Thomas BEAURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FAIPASSI par le jockey James REVELEY.

430 ⁶⁰ **PRIX PHILIPPE MENAGER** **4.400 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 65.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 22.000 l'année dernière.

- 258** ¹ **Figuro**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicolle 1
- 336** ⁵ **Fantastic Sivola**, h, b, 4 ans, par Noroit GER et Ker Linka (Snurge IRE), 69 k, Gilles Trapenard (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille 2
- 301** **Fandango**, h, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoia (Esprit Du Nord USA), 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
- 248** ² **Miss De Boulko**, f, b, 4 ans, par Balko et Miss De Boulem [Adnaan (IRE)], 65 k, Rene Tabart (*D Gallon*), F Nicolle 4

185 ³ **Dianakova**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Dana Royale (Garde Royale (IRE)), 66 k, Ecurie Sagara (*T Chevillard*), F Nicolle 5
5 partants ; 15 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 880 €
Certif. vétérinaire : *Amour Du Mathan*.
5 long, encolure, 3 long, 15 long.
38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €
Primes aux éleveurs :
5 760 € Thierry Cypres.
2 880 € Gilles Trapenard.
1 680 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.
1 140 € Rene Tabart.
540 € Ecurie Sagara.
Temps total : 05'50''22
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Angelo ZULIANI et Theo CHEVILLARD sur les raisons ayant conduit ce dernier à reprendre un court instant la pouliche DIANAKOVA à l'entrée du dernier tournant. Le jockey a déclaré qu'il n'avait plus les ressources suffisantes pour conserver sa place à ce moment du parcours.

431 ⁶³ **PRIX DU BARRY** 3.700 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 10.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

30 ¹ **Rasique**, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 71 k (68 k), (15.000), Clement Machado (*D Brassil*), FM Cottin (s) 1
Carmin D'Oudairies, h, al, 7 ans, (AQ), par Kapgarde et ForlaneV (Quart De Vin), 72 k (69 k), (17.000), Mme Magalen Bryant (*M Lefebvre*), D Cottin (s) 2
251 ⁶ **Ubac Des Places**, h, b, 11 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 68 k (66 k), (9.000), ♂, Ecurie Couderc (*Mlle N Desoutter*), T de Lauriere 3
251 **Irakien**, h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 71 k (68 k), (15.000), ♂, Ecurie Michel Doineau (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 4
Bacqueville, h, b, 8 ans, (AQ), par Secret Singer et Linjaune (Le Nain Jaune), 68 k (65 k), (9.000), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 5
321 ⁴ **Jani Perse**, h, 7 ans, 70 k (67 k), (13.000), A Incurvaja (*S Pechaire*), P Lenogue 6
321 ⁵ **Big Turtie**, f, 7 ans, 66 k, (9.000), ♂, J Michel (*JC Gagnon*), J Planque (s) 7
286 **Grandgarde**, h, 6 ans, 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Maulepaire (*M Viel*), L Viel (s) tbé
8 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 250 €
Certif. vétérinaire : *Every Bere*.
4,5 long, 20 long, 3/4 long, 4 long, 2,5 long, 10 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
Primes aux éleveurs :
1 656 € Erick Bec de la Motte.
828 € Comte Michel de Gigou.
327 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue.
155 € Suc. Paule Ouvry.
Rasique, réclaté 18.111,00 € par son propriétaire.
Temps total : 04'34''59
Le hongre EVERY BERE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

432 ⁵⁹ **PRIX NECOR** 3.900 m
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.
Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

368 ³ **Dandy Du Seuil**, h, b, 6 ans, (AQ), par Apsis GB et Fee Du Tennis (Lute Antique), 71 k, Mme Marc Boudot (*F de Giles*), M Seror (s) 1
259 ² **Saint Anjou**, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 69 k (65 k), Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s) 2
170 ² **Candos**, h, b, 5 ans, par Rajsaman et Scapegrace (IRE) (Cape Cross IRE), 68 k, Gerard Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 3

187 **Cafertiti**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Fairly Ransom (USA) et Ofertiti (Art Bleu GB), 72 k (69 k), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 4
368 **Anouma Freedom**, h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 71 k (67 k), Philippe Georges Dumas (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 5
358 **Mister Papy**, h, b, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 67 k (64 k), Georges Plisson (*M Lefebvre*), C Plisson 6
21 **Cirano De Pail**, h, gr, 6 ans, par Kapgarde et Ken Roche (Rochesson), 70 k (66 k), Jean-Raymond Breton (*JB Breton*), JR Breton 7
259 ⁴ **Deo Gratias**, f, 6 ans, 69 k, O de La Garoullaye (*E Bureller*), JP Daireaux 8
259 **Tribalion**, h, 5 ans, 66 k (62 k), P Drioton (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 9
170 **Hong Lo**, h, 5 ans, 68 k, R Matossian (*G Re*), JR Breton 10
259 ⁶ **Santana Du Berlais**, h, 6 ans, 71 k, ROB Collet (s) (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) -
241 ⁴ **Divine Fleur**, f, 6 ans, 72 k, P Favereaux (*M Farcinade*), P Favereaux arr
120 ¹ **Doctor Jivago**, h, 6 ans, (AQ), 70^{1/2} k, Ecurie Centrale (*D Ubeda*), FM Cottin (s) arr
Kallipso, f, 5 ans, 69 k (68 k), A Junk (s) (*N Gauffenic*), A Junk (s) arr
Insoumis, h, 7 ans, 68 k, C Domalain (*C Couillaud*), C Domalain arr
24 **Nurmi GER**, h, 6 ans, 67 k (64 k), A Vangelisti (*D Satalia*), D Satalia arr
300 **Kidane Traou Land**, f, 5 ans, 67 k, C Plisson (*J Claudic*), C Plisson arr
259 **Tevenec**, h, 6 ans, 69 k (67^{1/2} k), Mlle C Berthouloux (*P Moreau*), M Aubry tbé

18 partants ; 18 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 0 €
2 long, 3/4 long, 10 long, courte encolure, tête, 1,5 long, 2,5 long, 3/4 long, 13 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Mme Marc Boudot.
1 848 € Gildas Vaillant.
1 092 € Franklin Finance S.a..
756 € Suc. Paule Ouvry.
420 € Thierry Navet.
294 € Georges Plisson.
210 € Jean-Raymond Breton, Mlle Fanny Breton.

Temps total : 04'42''81

Le jockey Thomas HENDERSON s'étant accidenté dans le Prix Rene COUETIL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument KIDANE TRAOU LAND par le jockey Jérôme CLAUDIC. Après avoir entendu en ses explications le jockey Paul MOREAU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 200 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus de 3 livres le poids déclaré (2ème infraction). A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Matheo VIEL, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1ère infraction).

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 102

Vendredi 12 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Jacques Le DANTEC - Christian L'HUILLIER - Philippe VORNIERE

433 ³⁶²⁸ **PRIX RAYMOND GUILHEM** 3.400 m
(Haies)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

327 ² **Mokoia**, h, b, 3 ans, par Captain Marvelous IRE et Nerfairchichi (Chichicastenango), 69 k, Ecurie Jules Ouaki (*J Reveley*), Mlle I Gallorini 1
256 **Rhodier**, h, b, 3 ans, par Kheylef USA et Tairchope (Astair), 67 k (65 k), Jean-Marie Lapoujade (*Mlle N Desoutter*), D Guillemain (s) 2
Nanosecond, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Sweet Nano (Turgeon USA), 63 k, Mme Henri Devin (*G Masure*), F Nicolle 3
327 **Harmix**, h, al, 3 ans, par Gemix et Miss Harmonie (Roakarad IRE), 67 k, Alain d'Argentre (*J Nattiez*), JP Daireaux 4
He's A Rock Star IRE, h, b, 3 ans, par Society Rock IRE et Its In The Air IRE (Whipper USA), 65 k (61 k), Damien Douglas (*T LeFranc*), C Boutin (s) 5
392 ⁴ **Kirao**, m, 3 ans, 67 k (64 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (*F Mouraret de Vita*), Mlle V Crozetiere-Roulet 6

6 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 092 €
 Eng. sup. : *Kirao*
 4 long, 30 long, courte encolure, 9 long, 2 long.
 12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €
 Primes aux éleveurs :
 1 800 € Ecurie Jules Ouaki, Mme Laurence Poulain de la Fontaine.
 900 € Jean-Marie Lapoujade.
 525 € Mme Henri Devin.
 356 € Philippe Morin.
 168 € Philip Hore, Mme Orla Hore, prime non attribuée.
 Temps total : 04'02''86

434 ³⁶²⁹ **PRIX MAX DAGUZAN GARROS** **3.600 m**
 (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 278** ² **Abu Shaakir IRE**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Danidh Dubai IRE (Noverre USA), 69 k, ♂, Axel Oertel (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s)
- Clos Du Chenet**, h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 69 k, Ecurie Zingaro (*G Masure*), Mlle I Gallorini
- Rennsenas**, h, gr, 8 ans, par Montmartre et Cable Beach USA (Langfuhr CAN), 68 k (67 k), Michel Delaunay (*B Meme*), P Quinton (s)
- 144** ³ **Apero Bleu**, h, np, 9 ans, (AQ), par Network GER et Glycine Bleue (Le Nain Jaune), 69 k, Mlle Sarah Audoy (*J Reveley*), Mlle S Audoy
- 264** ³ **Armstrong Springs**, h, b, 9 ans, par Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE (Sadler's Wells USA), 69 k, Mlle Sarah Audoy (*M Mingant*), Mlle S Audoy
- 313** ² **Eole'spirit**, h, 7 ans, 68 k (69 k), C Raimont (*F Barrao*), J Piednoel
- Coraline**, f, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), JP Schaller (*A Coupu*), J Planque (s)
- 229** ² **Fayence Du Pecos Aa**, f, 6 ans, (AA), 67 k (64 k), T de Lauriere (*A Beaudoire*), T de Lauriere
- Yermo IRE**, h, 7 ans, 69 k (67 k), S Vidal Santos (*Mlle N Desoutter*), S Vidal Santos
- Pagino GER**, m, 6 ans, 68 k, M Wurtenberger (*B Gelhay*), C Fey (s)

10 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 398 €
 1 long 1/4, 2 long, 4,5 long, 2 long, 6,5 long, 13 long, 9 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
 Primes aux éleveurs :
 1 440 € Danidh Partnership, prime non attribuée.
 720 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Mme Anne-Marie Gareau.
 420 € Haras du Quesnay.
 285 € Alain Peltier, Mme Delphine Juste, Jerome Houdin.
 135 € Mlle Françoise Laroche.
 Temps total : 04'11''48

BORDEAUX LE BOUSCAT

0581 103

Samedi 13 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Jean-Pierre RAMOS - Bernadette KIRCHHOFF - Christian De WAZIERS

435 ³⁶³¹ **PRIX DE PAREMPUYRE** **3.800 m**
 (Steeple-Chase)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 326** ¹ **Happy Monarch**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladies Choice (Turgeon USA), 69 k, Mme Henri Devin (*G Masure*), F Nicolle
- 309** ¹ **Saint Grace**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Ladies Vision (Turgeon USA), 68 k (64 k), Mme Henri Devin (*B Berenguer*), D Bressou
- 238** ³ **Blue Honey Moon**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Blue Expectation [Anabaa Blue (GB)], 65 k (63 k), Guillemain (s) (*Mlle N Desoutter*), D Guillemain (s)
- 279** ³ **Polikawa**, f, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poligote (GB)], 65 k, Jean-Claude Solhonne (*F de Giles*), T Lemer
- 359** ¹ **Ami Garry**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme L Trotignon (*T Lemagner*), A Chaille-Chaille

5 partants ; 21 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 434 €
 7 long, 6 long, 3,5 long.
 12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 €
 Primes aux éleveurs :
 1 872 € Mme Henri Devin.
 936 € Mme Henri Devin.
 546 € S.c.e.a. de Marancourt, Roy Zijp.
 370 € Jean-Claude Solhonne.
 Temps total : 04'41''30

436 ³⁶³² **PRIX JACQUES DELAYE** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - Cavalières et Gentlemen-riders)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.
Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

- Kazarov**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Pearl Sky (Kahyasi IRE), 71 k (69 k), Alain Jathiere (*Mlle T Menuet*), F Nicolle
- 337** ² **So French**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Westonne (Mansonnien), 70 k (68 k), Mme Magalen Bryant (*Mlle B Guenet*), G Macaire (s)
- 287** ³ **Spirit Ness**, h, al, 8 ans, par Spirit One et Infusion GB (Efisio GB), 71 k, Mlle Caroline Brunaud (*Mr G Cottreau*), JP Daireaux
- Abakahn GER**, h, b, 10 ans, par Sholokhov IRE et Albula GER (Dashing Blade GB), 72 k (68 k), Mme Françoise Balsan (*Mlle C Prichard*), G Macaire (s)
- 391** ⁵ **J'Va Yale**, h, b, 7 ans, par East Of Heaven IRE et Yaka Yale (Soft Machine USA), 68 k, Daniel Barone (*Mr B Caron*), D Barone
- 259** ⁶ **Telenomie**, h, 12 ans, (AQ), 72 k, P Ventena Alves (*Mr G Viel*), P Ventena Alves

6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 409 €
 2 long, 7,5 long, 10 long, 4,5 long, 11 long.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
 Primes aux éleveurs :
 1 512 € Christopher Hogg, Bertrand Hogg.
 756 € Mme Benoit Gabeur.
 441 € Scea Montigny, Mlle Caroline Brunaud.
 141 € Jean-Pierre Fournier.
 Temps total : 04'39''02

437 ³⁶³³ **PRIX ALGAN** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5% de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase reçu 40.000 (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5% de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25%, 3 k. ; 37,5%, 6 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Dakika Aa**, f, al, 6 ans, (AC), par Barastraight (GB) et Kora De Blou [Neptune D'Alary (FR)], 66 k (65 k), Olivier Triboire (*T Coutant*), L Cadot
- 356** ⁵ **Catsou Des Maj**, h, al, 7 ans, (AC), par Balko et Aligianinca (Fetiche D'Estivaux), 69 k, Scea Haras de Peyre (*P Blot*), E Papon
- 231** ³ **Eleos De La Brunie Aa**, h, b, 5 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Altica De La Brunie (Subotica), 64 k (62 k), ♂, Mme Claire Gavilan (*Mlle N Desoutter*), Mme C Gavilan
- 311** ¹ **Manhol Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Grey Risk et Jegua (Albert Du Berlais), 69 k, Bearn Arabians (*J Plouganou*), T de Lauriere
- 144** ⁴ **Daytona Beach Aa**, f, b, 6 ans, (AC), par Fandsy et Clairevoix [Bering (GB)], 69 k, Bernard Giraud (*T Beaurain*), T Lemer
- 197** ¹ **Bimbo De Candale**, f, 8 ans, (AC), 69 k, ♂, T de Lauriere
- 165** ¹ **Nonante A Estivaux Aa**, f, 5 ans, (AA), 63 k (61 k), Ecurie Couderc (*A Beaudoire*), T de Lauriere
- Avirco Sourniac**, h, 9 ans, (AC), 68 k, Ecurie Couderc (*T Chevillard*), F Nicolle
- 62** ⁴ **Perflort De Verdun**, h, 7 ans, (AC), 68 k, J Larrere (*E Bureller*), JL Dubord

9 partants ; 14 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 135 €
 3/4 long, 1,5 long, 11 long, 20 long.
 14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Olivier Triboire.

1 080 € Pascal Sachot, Mme Cecile Sachot-Castaing, Mlle Marion Sachot, Mlle Anne-Sophie Sachot.

630 € Jacques Crouzillac, Mlle Marie Crouzillac, Mlle Laura Crouzillac.

427 € Remi Sabatier.

202 € Mlle Charlotte Giraud, Centre Equestre de Cognac.

Temps total : 04'36''41

438 3630 **PRIX ALAIN GRIMAUX** (Haies) **3.700 m**

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****Full Paradayse**, h, al, 4 ans, par Vision D'Etat et Full Tune (Green Tune USA), 71 k, Andre Duboe (*J Reveley*), G Macaire (s) 1**Francesco Bere**, h, b, 4 ans, par Peer Gynt JPN et Monatora (Hector Protector USA), 67 k (65 k), Mme Gerard Lesur (*Mlle N Desoutter*), D Guillemin (s) 2**Royale Joana Has**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 69 k, Scea Hamel Stud (*K Dubourg*), G Macaire (s) 3**143** 3 **Benidorm**, f, bf, 4 ans, par Spider Flight et Benina (Roli Abi), 67 k (66 k), Patrick Fellous (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 4**228** 5 **Jackiechope**, f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Water Bells (IRE) (Val Royal), 65 k, Scea Haras de Peyre (*P Blot*), E Papon 5**143** **Ancre De Lune**, f, 4 ans, 65 k, F Picoulet (*J Nattiez*), T Lemer 6**43** 2 **Dalyopoli**, h, 4 ans, 71 k (67 k), C Stedman (*B Berenguer*), D Bressou 7**Kalmonika**, f, 4 ans, 66 k, EC Comte Pierre de Montesson (*F de Giles*), F Nicolle tbé

8 partants ; 32 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 488 €

3 long, 5 long, 4 long, 8 long, 1/2 long, 4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Andre Duboe.

720 € Sas Regnier, Francois Regnier, Teddy Regnier.

420 € Scea Hamel Stud.

285 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.

135 € Alain Chopard.

Temps total : 04'07''93

Le jockey Theo CHEVILLARD s'étant accidenté à la course du Prix ALGAN ce jour, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche No6 (Kalmonika) par le jockey Félix De GILES.

CARHAIX

01 05 104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Théophile MELOU - Philippe GARIN - Bernard POULIZAC - Robert CRASSIN

439 3258 **PRIX JEAN DE KERLIVIO** (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) **4.500 m**

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les chevaux n'ayant jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****Elacoat**, f, al, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Pepita D'Armor (Start Fast), 68 k, David Le Page (*E Bureller*), E Lecoiffier 1**Dadale Steal**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Turgeon USA et Kivole (Dadarissime), 65 k, Nicolas Remoue (*Y Plumas*), N Remoue 2**235** **Eva D'Aron**, f, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron (Ragmar), 69 k (66 k), Quinton (s) (*T Vodrazka*), P Quinton (s) 3**330** 5 **Espoir Charolais**, h, b, 5 ans, (AQ), par Willywell et Koffee Colour (Dom Alco), 70 k (69 k), ⊗, Mme Anne-Marie Bichet (*A Orain*), J Marion (s) 4**Etoile De Cheneau**, f, b, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Mimiska (Lute Antique), 63 k (64 k), Mme Philippe Chemin (*R Le Stang*), Chemin & Herpin (s) 5**242** **Espion De Guye**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, JF Vlacic (*Y Kondoki*), G Taupin (s) 6**Etinsolent**, h, 5 ans, (AQ), 68 k (65 k), GIL Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 7**345** 5 **Elouba**, f, 5 ans, (AQ), 69 k, ⊗, G Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s) 8**Ehmabelle**, f, 5 ans, (AQ), 66 k (63½ k), JC Obellianne (*S Cosson*), JC Obellianne tbé

9 partants ; 17 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 81 €

3/4 long, 5,5 long, 3/4 long, nez, 12 long, 6 long, 10 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € E.a.r.l. de Coet Parquet.

396 € Arnaud Paysan.

231 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

156 € Mme Anne-Marie Bichet.

74 € Roger Barnaud.

440 3259 **PRIX VORGIVM** (Steeple-Chase) **4.500 m**

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 4.000 (à réclamer excepté). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****Eurvad Pembo**, f, af, 5 ans, par Honolulu IRE et Miss Des Aigles (Alamo Bay USA), 65 k, Mlle Celine Berthoulioux (*C Couillaud*), PJ Fertillet 1**396** **Adamara**, f, b, 5 ans, par Shakespearean IRE et Adulaire (Highest Honor), 65 k, Serge Foucher (*A Brunetti*), S Foucher 2**Blazing Mystery**, h, al, 5 ans, par Naaqoos (GB) et Mahyara (Lomitas GB), 69 k (65 k), Ecurie de la Verte Vallée (*S Peladan*), S Foucher 3**369** **Enjoy Du Mou**, f, b, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Kaline Du Mou (Lights Out), 65 k, Eric Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier 4**153** **Bellanadi**, f, b, 5 ans, par Alanadi et Belle Sati (Valanour IRE), 65 k, Rene Le Dortz (*R Le Stang*), XL Le Stang 5**341** **Cepourpapa**, h, 5 ans, 68 k, S Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux arr

6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 228 €

20 long, 20 long, loin, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Vincent Le Corre.

396 € Haras D'Haspel.

231 € Thierry Grandisr.

156 € E.a.r.l. Domaine du Mou.

74 € Rene Le Dortz.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Yohan KONDOKI en ses explications, ne l'ont pas autorisé à monter, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant la limite autorisée par les dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Pour ce motif, ils l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, et ont autorisé son remplacement sur la jument ADAMARA par le jockey Arthur BRUNETTI.

441 3260 **PRIX DE LA TOUR D'AUVERGNE** (Steeple-Chase. - A réclamer) **4.500 m**

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans** et **au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus 69 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****151** **Petit Tigre**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Sirene Jo (Irish Wells), 69 k, (8.000), Mme Patrick Papot (*E Bureller*), P Quinton (s) 1**342** 5 **Yellow Mellow**, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 65 k (64 k), (6.000), Marion (s) (*A Orain*), J Marion (s) 2**342** 4 **Good Prince GER**, h, np, 10 ans, par Desert Prince IRE et Good Harmony GB (King's Best USA), 69 k, (6.000), Andre Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher 3**270** **Krac D'Ici**, h, b, 7 ans, par Laverock IRE et Ladykish (Comte Du Bourg), 69 k (66 k), (6.000), ⊗, Mlle Françoise Busson (*A Brunetti*), A Le Clerc (s) 4**346** **Derive**, h, b, 6 ans, par Diamond Green et Altane (Emperor Jones USA), 69 k, (6.000), Serge Foucher (*Y Kondoki*), S Foucher 5**401** 5 **Dom Valcour**, h, 10 ans, 69 k (66 k), (6.000), P Le Corre (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette 6**340** **Dancer Smart**, h, 6 ans, 69 k (66 k), (6.000), P Lesoif (*B Lemor*), P Chevillard 7**340** **Don Quichott**, h, 6 ans, 69 k (66 k), (6.000), ⊗, Mme P Chemin (*V Morin*), Chemin & Herpin (s) arr**Vivre A Redoue**, h, 10 ans, (AQ), 69 k (65 k), (6.000), Mme PH Thomas (*O Thomas*), S Gouyette arr**344** **Danse Plinn**, f, 6 ans, 67 k, (6.000), M Gilot (*R Le Stang*), XL Le Stang arr

10 partants ; 34 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 216 €

Certif. vétérinaire : Faucon Rouge.

2,5 long, 2 long, loin, 3,5 long, 2 long, 3,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 720 € Richard Godefroy, Ecurie Madame Patrick Papot.
- 360 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plaisance.
- 142 € Marcel Benavides, Franck Benavides.
- 67 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemin.

Petit Tigre, réclamé 8.250,00 € par son propriétaire.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey M.A DRAGON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

442 ³²⁶¹ **PRIX DE LA VILLE DE CARHAIX** **4.500 m**
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Bulle Des Ongrais**, f, b, 8 ans, par Crillon et Lou Winner (Loup Solitaire USA), 69 k (66 k), Mme Philippe Chemin (*V Morin*), Chemin & Herpin (s) 1
 - 342** ³ **Tiger De Baune**, h, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Venus De Baune (Le Coureur), 72 k (71 k), Jerome Gendry (*A Orain*), J Gendry 2
 - 342** **Kinglet Traou Land**, h, b, 8 ans, par Della Francesca USA et Noire Amour (Slickly), 68 k (65 k), Stephane Gouyette (*O Thomas*), S Gouyette 3
 - Bakero Du Mesnil**, h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Brune Du Bourg (Dauphin Du Bourg), 70 k, Mme Marie-Claude Chambron (*Mr L Brechet*), Mlle S Duchesnay 4
 - 344** ² **Blue Pretender**, h, bf, 11 ans, par Great Pretender IRE et Label Bleu (Pistolet Bleu IRE), 71 k, Thierry Le Teno (*MA Dragon*), F Dehez 5
 - Irish Douk**, h, 6 ans, 69 k (66 k), JV Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 6
 - A Suivre**, f, 10 ans, 67 k, JP Letreguilly (*Y Kondoki*), JP Letreguilly 7
 - Darling De Loriol**, f, 6 ans, 65 k, Chemin & Herpin (s) (*R Le Stang*), Chemin & Herpin (s) 8
 - 344** **Einulty**, f, 8 ans, 69 k, S Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux 9
 - Demoisellekerguiou**, f, 6 ans, (AQ), 65 k, ♂, O Briand (*Mr E Fouquet*), O Briand arr
 - 340** **Kalista Du Graglan**, f, 6 ans, 65 k (64 k), S Gouyette (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette arr
- 11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 227 €
3,5 long, encolure, 3 long, 2 long, 10 long, 6 long, encolure, 15 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €
- Primes aux éleveurs :
- 792 € Norbert Trincot.
 - 396 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
 - 231 € Jean-Claude Ollivier.
 - 156 € Jean-Pierre Rouillay, Mme Annick Chevallier.

DURTAL

0213 104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique BOISRAMÉ - Jean-Paul BERRUE - Emilie ADRIEN-GUESNEAU - Jerome HERRISSON

443 ³³⁷³ **PRIX LUC ET MAURICE FRANCOIS** **4.250 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 345** ² **Very Speed**, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Green Fever (Green Tune USA), 71 k, Pascal Journiac (*O Jouin*), P Journiac 1
- 345** **Elite De Touzaine**, f, b, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Une De Touzaine (Voix Du Nord), 65 k (67 k), Jean-Paul Gasnier (*A Gasnier*), JP Gasnier 2
- 345** **Kingstone D'Ycy**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Korigane D'Ycy (Poplar Bluff GB), 71 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) 3
- 343** **Evidence Bleue**, f, b, 5 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Tunique Bleue (Panoramic GB), 69 k, Julien Jouin (*A Desvaux*), J Jouin 4
- 345** ⁴ **Primeur**, h, gr, 5 ans, par Spirit One et Pas Exclue (Stormy River), 72 k (68 k), Denis Dugast (*T Vabois*), E Leray (s) 5
- 398** ² **Zixing Des Bois**, f, 5 ans, 66 k, ♂, Mme J Brillet (*D Ullinski*), W Mennet (s) 6
- 308** **En Temps Voulu**, f, 5 ans, (AQ), 69 k, JP Vinet (*T Beaurain*), E&G Leenders (s) 7
- 345** **En Cadeau**, f, 5 ans, 65 k, S Dory (*Mr LP Dory*), S Dory tbé

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 707 €

Eng. sup. : *Evidence Bleue*

Sans motif : *Martasprings*.

1 long, 2 long, 4,5 long, 1 long, 4 long, 1/2 long 3/4.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Pascal Journiac, Eric Prezelin.
- 576 € Scea Jandard.
- 336 € Jean-Joseph Pedron, Damien Cadot.
- 228 € Alain Peltier, Jerome Houdin, Mme Delphine Juste.
- 108 € Comte Herve de Talhouet-Roy, Ecurie Serval, Charles-Amedee de Clermont-Tonnerre.

Temps total : 05'22"67

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Angelo GASNIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré.

444 ³³⁷⁴ **PRIX PIERRE CHERRUAU** **4.900 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 305** ⁵ **Absteme**, h, b, 9 ans, (AQ), par Maille Pistol et Juventa (Chef De Clan), 68 k, ♂, Mme Irene Fougere (*A Gasnier*), Mme I Fougere 1
- Artaban Wind**, h, b, 11 ans, par Denham Red et Wind Flower (Secret Haunt USA), 70 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) 2
- 277** **Betise Beauchene**, f, bc, 8 ans, par Peer Gynt JPN et Adria De Clermont (Robin Des Pres), 66 k (67 k), Philip Carberry (*T Beaurain*), L Carberry (s) 3
- 277** ⁵ **Christo Du Reponet**, f, np, 7 ans, (AQ), par Kap Rock et Orphee Du Moulin (Sleeping Car), 66 k, Jean-Eudes Argouarc'H (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet 4
- 277** ⁴ **Cargy Du Quartier**, f, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Cargylose (Hellios USA), 70 k, Mme Anne-Sophie Bernier (*D Ullinski*), D Bernier 5
- 305** **Krackoff**, h, 7 ans, 68 k (65 k), ANT Gregoire (*D Thomas*), G Dumont 6
- 344** ³ **Lion Toto**, h, 6 ans, 69 k, A Chayrigues (*Mr C Riou*), A Chayrigues 7
- Amateur Gemmois**, h, 9 ans, 68 k (69 k), S Dory (*S Dory*), S Dory 8
- 342** **Aix Du Gravier**, h, 10 ans, 68 k, L Diulein (*K Guignon*), L Diulein arr
- Vivamar**, h, 10 ans, (AQ), 73 k (69 k), E Leray (s) (*T Vabois*), E Leray (s) thé

10 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 462 €

Eng. sup. : *Christo Du Reponet*

4 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 15 long, 20 long, 30 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Pierre de Maleissye Melun, Emmanuel Roussel.
- 336 € Christophe Duveau.
- 228 € Daniel Jannet.
- 108 € Mme Nicole Berdoll, Suc. Jean-Charles Berdoll.

Temps total : 06'11"32

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Damien ULINSKI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Davy DELALANDE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 9 coups).

FONTAINEBLEAU

Réunion organisée par STE DES COURSES DE MOULINS

0408 104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE - Cécile BENOIST D'AZY - Bruno VAGNE - Philippe BEAUCHAMP

445 ³⁷⁴⁵ **PRIX DU CLUB DES COYOTES (PRIX DU NIVERNAIS)** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

<p>348 ⁵ Alectibo, h, b, 6 ans, par Creachadoir IRE et All Risk BEL (Pyramus USA), 72 k, ♂, Philippe Bigot (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)</p> <p>Vent Des Dunes, h, np, 10 ans, (AQ), par Crillon et laera Des Dunes (Dress Parade IRE), 73 k, Daniel Houillon (<i>D Brassil</i>), D Houillon</p> <p>Caprice La Cheneau, h, b, 7 ans, par Crossharbour GB et Kardamone (Network GER), 73 k, Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)</p> <p>63 ² Lucky Net Love, h, al, 6 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 71 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>A de Chitray</i>), E Clayeux (s)</p> <p>348 Alcinger, h, 7 ans, 71 k, D Huyck (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet tbé</p> <p>5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 326 € 3,5 long, 7 long, 20 long. 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 224 € Ecurie Haras de Quetieville. 357 € Roger Barnaud. 242 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.</p> <p><i>Temps total : 05'47"17</i></p>	<p>446 ³⁷⁴³ PRIX DU PIN 3.550 m (Haies. - Femelles)</p> <p>20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.</p> <p>Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 7.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>367 Espoir A Realiser, f, al, 4 ans, par Linngari IRE et Arisk (My Risk), 66 k, Alain Maubert (<i>J Claudic</i>), Butel & Beaunez (s)</p> <p>Fiesta Delafayette, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Queen De Lafayette (Robin Des Champs), 66 k (65 k), Dehez (s) (<i>B Meme</i>), S Dehez (s)</p> <p>375 ² International Love GER, f, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Irika GER (Areion GER), 69 k, Benoit Chalmel (<i>G Re</i>), D Cottin (s)</p> <p>375 Fresher Des Mottes, f, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Oktavia Des Mottes (Lando GER), 66 k (63 k), Patrice Lenogue (<i>J Tabary</i>), P Lenogue</p> <p>Flashline, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Shine A Line (Tertullian USA), 66 k (62 k), Mme Magalen Bryant (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)</p> <p>Hymne A La Mer, f, 4 ans, 66 k, Mlle Y Baeumlin (<i>J Charron</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)</p> <p>Candy Queen, f, 4 ans, 66 k, Ecurie du Levant Sarl (<i>B Gelhay</i>), M Cesandri (s)</p> <p>Sissie Charentaise, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Regis Maurice (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)</p> <p>244 ² Faja, f, 4 ans, 69 k, D Lassaussaye (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s) tbé</p> <p>9 partants ; 47 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 886 € 2 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 5 long, 7 long, 6 long, 16 long. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 440 € Alain Maubert. 720 € Earl de Lustiere. 420 € W Lechner, prime non attribuée. 285 € Earl Ecurie des Mottes. 135 € S.c.e.a. de Marancourt.</p> <p><i>Temps total : 04'14"89</i></p> <p>Réclamation du 1 contre le 2</p> <p>Le hongre THE BAR IS CLOSED a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.</p> <p>Agissant sur réclamation du jockey Sylvain RUIS (BUSTER), arrivé 2ème, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur de la pouliche HEADS TOGETHER (Grégory BENOIST), arrivée 1ère, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre BUSTER (Sylvain RUIS).</p> <p>Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement constaté n'a pas empêché le hongre BUSTER de devancer la pouliche HEADS TOGETHER au passage du poteau d'arrivée.</p>	<p>423 Blues Wave GER, h, b, 9 ans, par Gentlewave (IRE) et Bearlita GER (Lomitas GB), 72 k (69 k), (8.000), Mme France Fertillet (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet</p> <p>259 Fava Has, h, gr, 6 ans, par Kapgarde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (67 k), (9.000), Mme Caroline Bressou (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)</p> <p>119 Face To Glory (FR), h, b, 8 ans, par Montjeu (IRE) et Cawett IRE (Danehill Dancer IRE), 72 k (69 k), (10.000), Terry Neill (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)</p> <p>284 Fourmetot, h, gr, 6 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 70 k (66 k), (8.000), Paul Mulder (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), ML Mortier (s)</p> <p>308 Cassonade, f, 7 ans, 69 k, (9.000), Mme FX Lefevre (<i>A de Chitray</i>), ARM Lefevre</p> <p>261 ³ Sainte Bowl, f, 6 ans, 69 k, (9.000), B Goudot (<i>B Gelhay</i>), B Goudot (s)</p> <p>139 ⁵ Sumatra, h, 6 ans, 69 k (66 k), (7.000), Ecurie Centrale (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)</p> <p>8 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 603 € Eng. sup. : Cassonade</p> <p>courte encolure, 1/2 long, 9 long, courte encolure, 1/2 long, loin, 7 long. 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 224 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon. 612 € Gestut Rietberg, prime non attribuée. 357 € Scea Hamel Stud. 242 € Bjarne Minde, prime non attribuée. 114 € Mme Antoinette Tamagni.</p> <p>Blues Wave GER, réclamé 8.601,00 € par son propriétaire. Next To Me, réclamé 11.000,00 € par ANDRE INCURVAJA. Cassonade, réclamée 12.012,00 € par son propriétaire.</p> <p><i>Temps total : 04'24"79</i></p> <p>Le jockey Clément LEFEBVRE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CASSONADE par le jockey Alain de CHITRAY.</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Maelle DAUBRY-BARBIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (lère infraction - 7 coups).</p>
<h2 style="margin: 0;">LA-ROCHE-SUR-YON</h2> <p style="margin: 0;">0124104 Dimanche 14 avril 2019</p> <p style="margin: 0;">Terrain BON SOUPLE</p> <p style="margin: 0;">Commissaires de courses : Camille RAUD - Claude BURGAUD - Michel HUNEAULT</p>		
<p>447 ³⁷⁴⁴ PRIX DES ACACIAS 3.800 m (Haies. - A réclamer)</p> <p>17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 7.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>Next To Me, h, b, 6 ans, par Early March GB et Surning Love (Johann Quatz), 70 k, (8.000), Passion Racing Club (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)</p>	<p>448 ³²⁶⁵ PRIX DE MACHECOUL 4.200 m (Steeple-Chase)</p> <p>13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 13.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>306 ² Charly Du Breuil, h, b, 7 ans, (AQ), par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 71 k, Cadot (s) (<i>Mr L Zuliani</i>), D Cadot (s)</p> <p>Sindarbueno, h, b, 6 ans, par Sinnard IRE et La Grande Dame (Daliapour IRE), 71 k, Jean-Louis Bertin (<i>L Solignac</i>), JL Bertin</p> <p>270 ⁴ Sahira De Beaumont, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Diva De Beaumont (Dear Doctor), 69 k (68 k), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), J Marion (s)</p> <p>Babaquil, h, b, 8 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Kataquille (Panoramic GB), 70 k (67 k), Samuel Verda (<i>J Foucher</i>), S Verda</p> <p>341 ⁴ Cybor Del'rais, h, b, 6 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 75 k (72 k), Mme Martine Cochonneau (<i>A Auchere</i>), N Paysan</p> <p>342 Ballinstown, f, 10 ans, 66 k (62 k), D Marion (<i>M Guilleux</i>), J Marion (s)</p> <p>306 ³ Vayflight, f, 10 ans, (AQ), 67 k, O Auchere (<i>H Lucas</i>), N Paysan</p> <p>Danzar, h, 6 ans, (AQ), 69 k (66 k), JL Bertin (<i>Q Gaignard</i>), JL Bertin</p> <p>207 ¹ Egird, f, 5 ans, 68 k (64 k), Mme Y Grall (<i>E Bonnet</i>), E Leray (s) arr</p> <p>Zephir Davril, h, 7 ans, 68 k (65 k), Mlle E Boin (<i>C Hermaize</i>), JC Baudoin tbé</p> <p>10 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 263 € 1,5 long, 2 long, 2 long, 3,5 long, 1/2 long, tête, 8,5 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 936 € Cyril Coste, Didier Le Noen. 468 € Jacques Seror. 185 € Mme Jacqueline Barthelemy. 87 € Ecurie de la Rehoraie.</p>	

Temps total : 05'23''06

449 ³²⁶⁴ **PRIX BARON D'AREXY** **4.200 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 303** ⁴ **Edimix**, f, gc, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat (Lampon), 71 k, Jacques Alvarez (*H Lucas*), N Paysan 1
- 269** **Tequila Sun**, f, bf, 6 ans, par Kapgarde et Algarve Sunrise (IRE) (Highest Honor), 72 k (70 k), Mme Valerie Lutz (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 2
- 399** **Stella Imperiale**, f, gr, 6 ans, par Astronome Royal USA et Pietranera (Homme De Loi IRE), 68 k (64 k), Thierry Poche (*Mlle C Lequien*), T Poche 3
- 340** ⁴ **Grande Recre**, f, np, 6 ans, par Fuisse et Grande Epoque (Valanour IRE), 71 k (68 k), Francois Hassine (*M Rame*), F Hassine 4
- 341** **Honri A La Motte**, f, bf, 6 ans, par Iron Mask USA et Line Des Landes (Pure Hasard), 68 k (65 k), Thierry Poche (*E Bonnet*), T Poche 5
- 309** **Star Del Rais**, f, 5 ans, 67 k, D Mahe (*L Solignac*), D Mahe 6
- 309** **Selfie**, f, 5 ans, 69 k, Ecurie Muserolle (*W Lajon*), arr E&G Leenders (s)
- 309** **Pincelouvette**, f, 5 ans, 66 k, Ecurie Pegase (*MO Belley*), arr W Menuet (s)
- 340** ³ **Tulipe De Bellouet**, f, 6 ans, 69 k, AA Neveu (*Mr L Zuliani*), tbé W Menuet (s)

9 partants ; 34 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 303 €

15 long, encolure, 30 long, 15 long, 18 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Jacques Alvarez.
- 432 € Pascal Noue, Philippe Lutz.
- 252 € Ecurie Chiarelli.
- 171 € Gfa Pre du Roi.
- 81 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourmy, Henri Simon.

Temps total : 05'23''92

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Céline LEQUIEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups).

Agissant sur réclamation du jockey Céline LEQUIEN (cheval n° 7), arrivé 3^{ème}, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée (à environ 200 mètres du poteau d'arrivée) par le cheval n° 1 (jockey - Alejandro RUIZ GONZALES), arrivé 2nd, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys concernés, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, estimant que le changement de ligne du cheval TEQUILA SUN (N° 1) n'avait pas empêché le cheval STELLA IMPERIAL (N° 7) d'obtenir une meilleure allocation.

450 ³²⁶² **PRIX JOSEPH KERBIRIOU** **3.400 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 181** **Fun Du Lemo**, f, b, 4 ans, (AQ), par Soul City IRE et Swing Du Lemo (With The Flow USA), 65 k, Maurice Le Floch (*M Delage*), GAB Leenders (s) 1
- 109** **Flectra**, f, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Precieuz (Video Rock), 65 k, Cedric Lemarie (*A Moriceau*), P Quinton (s) 2
- 354** ² **Farid D'Airy Aa**, h, np, 4 ans, (AC), par Legolas JPN et Prisca D'Airy (Cadoubel), 70 k (68 k), Jose-Robert Vidal (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 3
- 350** **Fironica**, f, b, 4 ans, (AQ), par Great Journey JPN et Ironica (Iron Duke), 65 k, Ecurie Challenger (*H Lucas*), S Zuliani (s) 4
- 307** ⁴ **Frapgarde**, f, ab, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Ovide (Brier Creek USA), 68 k, Frederic Rault (*Mr L Zuliani*), P Quinton (s) 5
- 314** **First Du Breuil**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Ecurie de la Baie (*J Foucher*), R Grochowicki 6
- 302** **Friboy Dumee**, h, 4 ans, 67 k (63 k), E Leray (s) (*E Bonnet*), arr E Leray (s)
- 347** **Love Story**, f, 4 ans, 65 k (61 k), Mlle L Lequien (*Mlle C Lequien*), Mlle L Lequien arr
- Facdaly**, h, 4 ans, 67 k (63 k), Sarl Ecurie Andre Pommerai (*T Renaudier*), J Boissnard (s) tbé
- 272** **Fruit Du Large**, h, 4 ans, 67 k (65^{1/2} k), M Rice (*A Auchere*), Hue & Lamotte D'Argy (s) tbé
- 203** **Vallee Des Reines**, f, 4 ans, 65 k, Ctsse B de Tarragon (*W Lajon*), ARM Lefevre tbé

11 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 417 €

Eng. sup. : *Fruit Du Large*

Sans motif : *Dino Vireenne*.

4,5 long, 17 long, 2,5 long, 30 long, 7 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Maurice Le Floch.
- 432 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
- 252 € Claude-Yves Pelsy.
- 171 € Patrick Delhumeau.
- 81 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

Temps total : 04'22''15

451 ³²⁶³ **PRIX PIERRE DE LA BASSETIERE** **4.200 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas gagné un steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 303** **Ecart Zero**, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Serie Limitee (Kahyasi IRE), 68 k (67 k), Haras de Saint-Voir (*A Ruiz Gonzalez*), A Lacombe 1
- 283** **Eyes Groom**, h, al, 5 ans, par Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola (Discover D'Auteuil), 67 k, Jerome Delaunay (*H Lucas*), J Delaunay 2
- 303** **Easy De La Thinte**, h, b, 5 ans, (AQ), par Anzillero GER et Tebel De La Thinte (Ungaro GER), 68 k, Cadot (s) (*Mr L Zuliani*), D Cadot (s) 3
- 369** ⁵ **Etoile Des Marais**, f, b, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Up And Under (Astarabad USA), 67 k, Mlle Julia Potier (*W Lajon*), S Zuliani (s) 4
- 303** **Eros De Loued**, h, b, 5 ans, (AQ), par Protektor GER et Malyciane (Heliios USA), 68 k (65 k), David Bernier (*J Foucher*), D Bernier 5
- 340** **Elariac De Loued**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mlle L Seurin (*MO Belley*), T Jouin arr
- Hijo De La Mascara**, h, 5 ans, 67 k (63 k), E Leray (s) (*E Bonnet*), E Leray (s) arr
- 340** ² **Soral De Kerzel**, h, 5 ans, 72 k (68 k), Mme E Vibert (*Q Gaignard*), J Merienne tbé

8 partants ; 30 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 286 €

30 long, 3 long, 12 long, 6 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Thierry Adenot, Haras de Saint-Voir.
- 432 € Jerome Delaunay, Joel Eniona.
- 252 € Claude Favier.
- 171 € Scea Haras du Ma, Jerome Geneve.
- 81 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mme Irene Fougere, Franck Fougere.

Temps total : 05'20''26

ROYAN LA PALMYRE

Dimanche 14 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel CHAILLOU - Gilles VALLEE - Daniel BREJOU - Guy VIEUILLE

452 ³⁶³⁴ **PRIX DU JOURNAL LE LITTORAL** **3.500 m**
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 2.000 (victoires et places) **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches ayant reçu, en courses de haies, 1.000 (victoires et places), porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 327** **Gordon Pym**, h, np, 3 ans, (AQ), par Nicaron GER et Une De Ciergues (Dom Alco), 67 k, Donald Galt (*A Renard*), G Macaire (s) 1
- Dancebluespaix**, h, al, 3 ans, par Feel Like Dancing GB et Blueborg (Cyborg), 67 k, Le Clerc (s) (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 2
- 246** **Loucu**, m, bf, 3 ans, par Axxos GER et Winnor (Lesotho USA), 67 k (64 k), Jean-Luc Pelletan (*F Mouraret de Vita*), JL Pelletan 3
- Aimora**, f, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Aimante (Dansili GB), 65 k (62 k), Ecurie des Mouettes (*B Moreaux*), PH Peltier 4
- Glory Du Breuil**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Paola Pierji (Cadoudal), 65 k, Jacques Detre (*G Masure*), F Nicolle 5
- Nuit Debout**, h, 3 ans, 67 k (63 k), C Pautier (*Mlle M Romary*), C Pautier 6
- Kapitan Kloss POL**, h, 3 ans, 67 k, Mme A Gourdon (*RL O'Brien*), G Macaire (s) arr
- Mister Gabriel**, h, 3 ans, 67 k (69 k), C Raimont (*F Barrao*), J Piednoel arr

373 Miss Lyli, f, 3 ans, 65 k (64 k), Mlle F Lefevre (*V Bernard*), dér B Lefevre (s)
9 partants ; 42 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 383 €
1,5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 11 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Stephane Talon.
468 € Damien Souchet, Gilles Souchet, Stephane Leroueil.
273 € Mme Daniel Stefanello, Gilles Lherpinier.
185 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
87 € Denis Hubert, Eric Helye.

Temps total : 04'18''20

Le jeune jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté la veille en course à Bordeaux, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche GLORY DU BREUIL par le jockey Gaetan MASURE.

453 3635 PRIX FRANCE BLEUE LA ROCHELLE **3.500 m**
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Premiere Amie, f, b, 4 ans, par Irish Wells et Crucial Liberty (Epervier Bleu GB), 65 k, Mme Agnes Audebert (*G Masure*), F Nicolle 1

Bunny Flight, f, bf, 4 ans, par Ballingarry IRE et Karly Flight (Mansonnien), 65 k (63 k), Ecurie Patrick Boiteau (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 2

Fancystastic, h, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Fancy Green (Muhtathir GB), 67 k, Mme Pia Brandt (*J Reveley*), Mlle I Gallorini 3

Ashoka De Laredya, h, b, 4 ans, par Diamond Green et Boreade [Lost World (IRE)], 67 k (68 k), Simon Munir (*A Duchene*), F Nicolle 4

272 2 Argendor, f, b, 4 ans, par Dream Well et Rouge Pivoine [Lost World (IRE)], 69 k, Roland Monnier (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 5

Rolls Burg, f, 4 ans, 65 k (62 k), Mlle I Gallorini (*B Pinard*), Mlle I Gallorini 6

288 5 Recap, h, 4 ans, 70 k, Mme N Walton (*F Barrao*), J Piednoel arr

Drop Sunday Lord, h, 4 ans, 68 k (65 k), B Beugras (*J Agostini*), E Papon arr

Soane De Clave, f, 4 ans, 68 k (65 k), Mme P Franzel Millepieid (*L Franzel*), Mme P Franzel Millepieid arr

234 Feel De Freigne, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Le Clerc (s) arr
(*W Denuault*), A Le Clerc (s)

10 partants ; 57 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 622 €

1/2 long, encolure, 5,5 long, 30 long, 16 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Agnes Audebert, Thierry de la Heronniere.
468 € Patrick Boiteau.
273 € Marbat Llc.
185 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval.
87 € Roland Monnier, Fouin (s).

Temps total : 04'07''20

454 3636 PRIX DU CENTRE D'ENTRAINEMENT ROYAN **3.500 m**
ATLANTIQUE
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

396 5 Menthol, h, b, 5 ans, par Spirit One et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 67 k (64 k), Jean-Luc Pelletan (*F Mouraret de Vita*), JL Pelletan 1

204 Frah A Kara, h, b, 5 ans, par Eleos (GB) et Florakara (Roakard IRE), 69 k (68 k), David Berra (*V Bernard*), D Berra 2

Evidemment, f, bf, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Royal Sceria (Vaguely Pleasant), 65 k, David Georges Powell (*A Zulliani*), F Nicolle 3

278 Devise Des Alambic, f, ro, 5 ans, par Ryokan et Dianarosa (Indian River), 70 k (66 k), Christophe Pautier (*Mlle M Romary*), C Pautier 4

Maningoza, h, b, 5 ans, par Vision D'Etat et Gare Du Nord (IRE) (In The Wings GB), 67 k, Daniel Josset (*W Denuault*), PH Peltier 5

278 5 Arkenstone, f, 5 ans, 67 k (64 k), C Rondele (*G Siffa*), C Rondele 6

278 Fuertalex, h, 5 ans, 67 k (64 k), J Barrao (*L Franzel*), J Barrao 7

393 Espry De Famille, f, 5 ans, (AQ), 65 k (62 k), Scea Haras de Peyre (*L Daniel*), E Papon 8

Chop Sea, h, 5 ans, 67 k, JM Bonnin (*E Esan*), JM Bonnin arr

400 Echo Baie, h, 5 ans, 71 k (68 k), Earl Belloir (*B Berenguer*), Y Fertillet (s) tbé

10 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 371 €

Eng. sup. : *Arkenstone*

6,5 long, 1,5 long, 1,5 long, 3 long, 9 long, 4 long, 17 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Francois-Marie Cottin.
468 € Mme Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.
273 € Roger-Yves Simon, Christian Le Galliard, Nicolas Simon.
185 € Christophe Pautier.
87 € Lotoux (s), Andre Thebault.

455 3637 PRIX DE L'AMICALE CENTRE ATLANTIQUE **4.100 m**
(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k..

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Enzo D'Oroux, h, bf, 5 ans, (AQ), par Rolli Abi et Palma De Perthuis (Antarctique IRE), 67 k (65 k), (8.000), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 1

270 2 Pasquiphard, h, gr, 11 ans, par Pistolero (IRE) et Princesse Maria (Dom Pasquini), 69 k (66 k), (8.000), Serge Lefranc (*B Berenguer*), Y Fertillet (s) 2

290 3 Correntoso, h, b, 7 ans, par Country Reel USA et Xaliska BRZ (Special Nash IRE), 73 k (70 k), (12.000), Christophe Chasseriaud (*A Beaudoire*), C Cheminaud 3

274 Cigi, f, b, 9 ans, par Dark Moondancer GB et Cephee [Nikos (GB)], 67 k, (8.000), Le Clerc (s) (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 4

Mixborough, h, b, 7 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 69 k (66 k), (8.000), Mme Perrine Franzel Millepieid (*L Franzel*), Mme P Franzel Millepieid 5

331 Saint Ber Song, h, 13 ans, (AQ), 69 k (67 k), (8.000), M Pelletant (*Mlle T Menuet*), M Pelletant 6

Voix De La Baie, h, 8 ans, 69 k (66 k), (8.000), ♂, JF Cuenca (*B Pinard*), JF Cuenca 7

Tipi Chop, h, 5 ans, 67 k, (8.000), JM Bonnin (*E Esan*), JM Bonnin arr

313 4 Munight, h, 10 ans, 69 k (65 k), (8.000), Mlle A Pelletant (*Mlle M Romary*), Mlle A Pelletant tbé

9 partants ; 45 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 364 €

Certif. vétérinaire : *Marius Quercus*.

2,5 long, 6 long, 4 long, 5 long, 7 long, 1,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € David Giraudeau, Arnaud Chaille-Chaille.
231 € Forli International Inc..
156 € Suc. Denis Milin.
74 € Yves Gonnord.

Enzo D'Oroux, réclamé 8.312,00 € par ENZO BARRAO.

STRASBOURG

0907104

Dimanche 14 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - François BURG - Jean-Pierre FIX - Damien KREBS

456 3810 PRIX DS STORE STRASBOURG HOENHEIM **3.500 m**
(PRIX D'ENGHEN)
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 4 ans, 66 k ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

292 4 Brother Bernard, h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 68 k, Keith J. Bradley (*D Ubeda*), M Rolland (s) 1

284 2 Le Sannoisien, h, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Paniquette (Panis USA), 75 k (71 k), ♂, Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s) 2

292 Mick Petra, f, gr, 4 ans, par Vision D'Etat et Mick Cleopatre (Robin Des Pres), 66 k (63 k), Andre Blanpin (*T Blainville*), A Blanpin 3

ANGERS

Lundi 15 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Hervé ROBERT - Alain OUVRY -
Isabelle PANTAIS - Jean-Claude LAMBERT458 3375 PRIX BOIS DES ROSES 3.100 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Irresistibles, h, gr, 3 ans, par Nom De D'La et Insolite (Literato), 67 k, Haras de la Haie Neuve (MO Belley), J Boisnard (s) 1

327 Raphari, h, b, 3 ans, par Zanzibari USA et Anaphora IRE [Goofalik (USA)], 67 k (63 k), Michel Pehu (A Gautron), D Sourdeau de Beauregard (s) 2

370 Brenus D'Artaix, h, bf, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Lignerolles [Le Havre (IRE)], 67 k, Philippe Peltier (O Jouin), PH Peltier 3

424 Tuche Des Brieres, h, b, 3 ans, par Palace Episode USA et Puceofwest (Man O West), 67 k, Thierry Poche (E Bureller), T Poche 4

370 4 L'Ouragan, h, b, 3 ans, par Hurricane Cat USA et Meldown (Until Sundown USA), 67 k, Serge Foucher (MA Dragon), S Foucher 5

335 Vichy Clermont, h, 3 ans, 67 k (66 k), S David (V Bernard), B Lefevre (s) 6

So Pretty Girl, f, 3 ans, 65 k (62 k), K Plisson (K Carpentier), K Plisson arr

Kalmia, f, 3 ans, 65 k (64 k), J Bouvry (A Coupu), J Boisnard (s) thé

8 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 564 €

Eng. sup. : So Pretty Girl

4 long, 1,5 long, 2,5 long, 1,5 long, 1,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Dorothee Saliou, Tangi Saliou.

720 € Michel Pehu.

420 € Mme Huguette Durand, Poulinieres.com.

285 € Eric Saily.

135 € Andre Blin, Mme Andre Blin, Jean-Philippe Blin, Benoit Rene.

Temps total : 03'51"55

Les Commissaires ont autorisé le remplacement de Yohan KONDOKI, souffrant, par Erwan BURELLER sur le hongre TUCHE DES BRIERES.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de la course à l'arrivée afin d'examiner les causes et les conséquences de la gêne dont a été victime Marc-Antoine DRAGON, jockey du cheval L'OURAGAN.

Après examen du film de contrôle et après avoir entendu les jockeys Marc-Antoine DRAGON, Erwan BURELLER et Vincent BERNARD, les Commissaires décident de maintenir l'arrivée.

459 3376 PRIX PARC SAINT NICOLAS 3.800 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). Poids : 4 ans, 65 k., 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

260 5 Fines Ailes, f, al, 4 ans, (AQ), par Doctor Dino et Soupe Angevine (Califet), 66 k, Ecurie Sapi (J Charron), A Lacombe 1

Faribole, f, b, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Saga D'Ainay (Alberto Giacometti IRE), 65 k (61 k), Jean-Claude Chaussee (E Bonnet), E Leray (s) 2

Fast Rouge, f, b, 4 ans, (AQ), par Speedmaster GER et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 65 k (63 k), Stephane Ruel (W Dubourg), CH Dubourg (s) 3

309 Extreme, f, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Tounet (Sleeping Car), 67 k, Dubourg (s) (K Dubourg), CH Dubourg (s) 4

260 Eclipse D'Arthel, f, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et La Fee D'Arthel (Ragmar), 67 k, Vincent Le Roy (F de Giles), R Chatel (s) 5

303 5 Ebrasca De Thaix, f, 5 ans, (AQ), 68 k, Soc. Bourgneuf (E Bureller), A Lacombe 6

Fastoche Ville, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), E Poumaillou (W Denuault), J Delaunay 7

Fana D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Comte C de Gigou (Mr B Le Clerc), A Le Clerc (s) 8

Filante Allen, f, 4 ans, (AQ), 65 k, B Vagne (O Jouin), PH Peltier 9

Electra De Vaige, f, 5 ans, (AQ), 67 k, Mme M Solignac (L Solignac), C Restout arr

Elesta D'Engilbert, f, bf, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert (Network GER), 68 k, Alexandre Hamel (P Lucas), S Eveno 4

292 A Magic Girl, f, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Activa GER (Sendawar IRE), 64 k (63 k), Mme Ingeborg Henstorf (Mlle S Daroszewski), Mme M Rotering 5

252 Funky Town, f, 4 ans, (AQ), 69 k (67 k), C Trecco (N Gauffenic), D Windrif 6

Tango Whiskey, f, 4 ans, 64 k (62 1/2 k), Stall Allegra (M Lefebvre), M Weber 7

293 A Sa Maniere, h, 5 ans, 68 k, E Cournault (H Tabet), M Krebs Amazing Storm GER, h, 4 ans, 66 k, J Breuer (J Faltejssek), Mme M Rotering 8

Whiti Te Ra, h, 5 ans, 68 k, D Bulet (M Farcinade), D Bulet arr

318 4 Egerie Smart, f, 5 ans, 66 k (64 k), ♂, F Fuchs (G Boinard), Mme M Rotering thé

364 La Cagna, f, 4 ans, 64 k, P Fellous (T Cousseau), D Windrif thé

12 partants ; 51 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 110 €

Sans motif : Fanatic Mag.

Certif. vétérinaire : Light Speed.

1/2 long, 15 long, 8 long, 1/2 long, tête, 1 long, 15 long, 15 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Keith J. Bradley.

720 € Gildas Vaillant, Alain Vandenhove.

420 € Mme Gaelle Albert, Luc Avril.

285 € Philippe Achard.

135 € Mme Sheila Audoversch.

Temps total : 04'07"44

457 3811 PRIX BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE (PRIX DE BRUMATH) 3.800 m
(Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en courses de haies depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

368 4 La Limagne, f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Libre Lady (GB) (Librettist USA), 72 k (68 k), Mickael Cousin (M Viel), L Viel (s) 1

286 4 Colpo Di Stato, h, b, 5 ans, par Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE) (Zamindar USA), 68 k, ♂, Scuderia Aichner Srl (J Bartos), J Vana Jr 2

Filou De Juilley, h, bf, 6 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley (Goldneyev USA), 71 k (68 k), Claude Weber (J Zerourou), C Weber 3

368 Bonfou D'Airy, h, b, 8 ans, (AQ), par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 69 k, Guy-Claude Rudolf (K Herzog), GC Rudolf 4

293 5 Balinas D'Airy, h, b, 8 ans, (AQ), par Legolas JPN et Dalina D'Airy [Marasali (GB)], 65 k (64 k), Guy-Claude Rudolf (N Gauffenic), GC Rudolf 5

Yadissime, h, gr, 7 ans, par Montmartre et Linamixa (Lord Of Men GB), 72 k (69 k), Alexandre Hamel (G Boinard), S Eveno 6

241 5 Dors Dine, f, bf, 6 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 63 k, Mlle Catherine Bigot (M Farcinade), B Beaunez 7

Espoir Des Preux, h, 7 ans, 65 k (66 k), T Steeger (P Lucas), T Steeger 8

Borsa D'Airy, f, 8 ans, (AQ), 63 k, Mlle V Stein (H Tabet), Mlle V Stein 9

29 Amazing Sea Pearl GER, f, 5 ans, 67 k, Stall Auteuil (J Faltejssek), Mme M Rotering arr

10 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 007 €

Sans motif : Djedda Conti.

Certif. vétérinaire : Didji Du Lac.

8 long, 1 long, 1,5 long, 2,5 long, 8 long, 5 long, 15 long, 15 long.

9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs :

1 485 € Earl Haras de Nonant Le Pin.

726 € S.c.e.a Domaine de L'Argos.

429 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

297 € Claude-Yves Pelsy.

165 € Claude-Yves Pelsy.

115 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger, Alain Madar.

82 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.

Temps total : 04'27"32

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Maximilien FARCINADE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Le jockey n'a donné que 4 coups après le saut de la dernière haie que les commissaires n'ont pas estimés nécessaires.

Farandole Bleu, f, 4 ans, (AQ), 65 k, A Le Clerc (s) (*H Lucas*), arr
A Le Clerc (s)

11 partants ; 29 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 468 €

Sans motif : *Franchisee*.

7 long, 3/4 long, 3/4 long, 5,5 long, 3,5 long, 5,5 long, 6 long, 2,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mlle Laure Fleury, Mme Catherine Fleury.

720 € Eric Leray, Roland Madiot.

420 € Mlle Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux.

285 € Haras de la Rousselière Scea.

135 € Comte Guillaume de Brondeau.

Temps total : 04'36''39

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Kilian DUBOURG en ses explications, en selle sur EXTREME, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction, 9 coups).

460 3377 **PRIX DU LOGIS BARRAULT** **3.800 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.000 (A Réclamer excepté). **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Wallace Blackeagle, h, b, 5 ans, par Indian Danehill IRE et Galinetta (Galetto), 67 k, Axel Oertel (*K Dubourg*), GAB Leenders (s) 1

Spring In The Air, f, ac, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Spring Shower (Lord Of Men GB), 65 k, Gerard Samama (*MO Belley*), J Boissard (s) 2

179 4 **Fripon De Ballon**, h, bc, 5 ans, par Spider Flight et Nile Breeze (Phantom Breeze IRE), 69 k, Dominique Retif (*F de Giles*), D Retif 3

267 3 **Ecu Des Fosses**, h, no, 5 ans, par Denham Red et Sara Des Fosses (Califet), 71 k, Ctsse Le Gualès de Mezaubran (*W Lajon*), E&G Leenders (s) 4

Mort D Envie GB, h, b, 5 ans, par Motivator GB et Selkis (Darshaan GB), 67 k, Ecurie de la Verte Vallée (*MA Dragon*), S Foucher 5

Etain, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Cerdeval (*E Bureller*), A Lacombe tbé

First To Win, h, 5 ans, 67 k, ♂, Haras du Grand Chesnaie (*P Blot*), Mme V Seignoux tbé

7 partants ; 28 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 712 €

Sans motif : *Leader De Jade, Edenham*.

Certif. vétérinaire : *Valseur D'Ainay*.

3 long, 13 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

720 € Gerard Samama.

420 € Mme Robert Gasche-Luc.

285 € Joel Choveau, Mme Christine Choveau.

135 € Haras du Mezeray S.a., prime non attribuée.

Temps total : 04'36''25

A l'issue de la course, sur réclamation du jockey Marc-Olivier BELLEY, en selle sur SPRING IN THE AIR, contre Kilian DUBOURG, en selle sur WALLACE BLACKEAGLE, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film et audition des jockeys précités, ils ont maintenu le résultat considérant que le léger mouvement du jockey Kilian DUBOURG n'a pas empêché au jockey Marc-Olivier BELLEY d'obtenir un meilleur classement.

461 3378 **PRIX DU PARC DES EXPOSITIONS** **3.800 m**
(Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

338 **Euclide D'Emra**, h, bf, 5 ans, par Kandidate GB et Nampala IRE (Alhaarth IRE), 69 k, Bruno Deniel (*J Charron*), B Deniel 1

267 2 **Petite Joy**, f, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 70 k (69 k), Jean-Pierre Leseigneur (*A Orain*), J Marion (s) 2

290 1 **Buen Star**, h, b, 6 ans, par Great Journey JPN et Starmaria (Starborough GB), 70 k (67 k), ♂, Mme Christelle Metayer (*B Berenguer*), Y Fertillet (s) 3

180 2 **Klaus Your Eyes**, h, ab, 7 ans, par König Turf GER et Minute Blonde (Kapgarde), 69 k (66 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 4

358 **Fragandor Rosetgri**, h, gr, 5 ans, par Literato et Fragante De Cameru [Fragrant Mix (IRE)], 67 k (64 k), Geoffrey Dumont (*T Vabois*), G Dumont 5

204 5 **Editorial**, h, al, 5 ans, par Evasive GB et La Barinia (Russian Blue IRE), 68 k (64 k), Jean-Raymond Breton (*JB Breton*), JR Breton 6

346 **Calixel**, h, b, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Maldives (Ragmar), 70 k, ♂, Patrick Lajon (*W Lajon*), PAT Lajon 7

Lady Enki, f, 6 ans, 69¹/₂ k, C Brun (*G Re*), ML Mortier (s) arr

237 4 **One Way**, h, 7 ans, 66 k (63 k), JF Cuenca (*B Pinard*), JF Cuenca arr

374 5 **Breddy Du Desert**, h, 8 ans, 68 k (65 k), J Planque (s) tbé
(*A Pageot*), J Planque (s)

Gin To, h, 7 ans, 67 k, C Lefebvre (s) (*O Jouin*), C Lefebvre (s) tbé

11 partants ; 29 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 1 221 €

Eng. sup. : *Petite Joy, Buen Star*

4 long, 2 long, 9,5 long, 13 long, 8 long, 3/4 long.

9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs :

1 485 € Jacques Boitteau, Emmanuel Boitteau, Mlle Rachel Boitteau.

726 € Jean-Pierre Leseigneur.

429 € Mme Antoine Polard.

297 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.

165 € Michel Maupou.

115 € Ecurie Maulepaire, Emmanuel Roussel.

82 € Mme Isabelle de Saint Anstoth, Herve D' Armaille.

Temps total : 04'32''06

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Adrien PAGEOT, en selle sur BREDDY DU DESERT, en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir occasionné la reprise du départ.

462 3379 **PRIX GEORGES DU BREIL** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Farces Attrapes, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Lounoas (Limnos JPN), 65 k, Ecurie Patrick Joubert (*K Dubourg*), GAB Leenders (s) 1

238 3 **Srheliga**, f, al, 4 ans, par Martaline GB et Eliga (Turgeon USA), 66 k, Ecurie Pegase (*A Zuliani*), F Nicolle 2

347 4 **Mister Mo GER**, h, gr, 4 ans, par Maxios (GB) et Macuna GB (Acatenango GER), 67 k, ♂, Gerard Samama (*MO Belley*), J Boissard (s) 3

323 **Crazy Boy**, h, bf, 4 ans, par Chichi Creasy et Valnaan [Adnaan (IRE)], 67 k, Daniel Lassaussaye (*R Bonnet*), G Lassaussaye 4

314 2 **Voix Romaine**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Voix Du Coeur (Martaline GB), 68 k, David Berra (*J Charron*), D Berra 5

347 **Cidjie Dangles**, f, 4 ans, 67 k (64 k), K Plisson (*K Carpentier*), K Plisson 6

26 **Zanfaro**, h, 4 ans, 67 k, Ecuries Serge Stempniak (*MA Dragon*), S Foucher tbé

7 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 783 €

Eng. sup. : *Zanfaro*

4 long, 10 long, tête, 7 long, 30 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Patrick Joubert, Haras de Saint-Voir.

756 € Ecurie Pegase, Mlle Sabine Mottier.

441 € Gestut Hachetal, prime non attribuée.

299 € Earl Casa Blancaise.

141 € Joel Denis, Nicolas de Lageneste.

Temps total : 04'46''50

463 3380 **PRIX DE MAUREPART** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids** : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

346 1 **Frostinator**, h, b, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah (Sleeping Car), 70 k, Julien Jouin (*A Desvaux*), J Jouin 1

325 5 **Echezeau**, h, al, 5 ans, par Kapgarde et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 67 k, Roger-Eugene Laffitte (*A Zuliani*), JL Guillochon 2

Some Operator IRE, h, b, 5 ans, par September Storm GER et Emilies Pearl IRE (Accordion IRE), 67 k, Allan Stennett (*F de Giles*), L Carberry (s) 3

Paquos, h, al, 5 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee (Tremolino USA), 72 k, Stephane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux 4

- 300** ¹ **Ellipse**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Sapienza [Poliglote (GB)], 65 k, ♂, Ecurie Les Elegantes (*W Lajon*), ARM Lefevre
- 273** ³ **Omaha Spirit**, h, 5 ans, 70 k (66 k), B Vincent (*Q Gaignard*), J Merienne
- 283** ⁴ **My Speed**, h, 5 ans, 68 k, ♂, G Denuault (s) (*W Denuault*), G Denuault (s)
- 7 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 295 €
Sans motif : *Eh Law, Run Hurdle*.
1 long, 9 long, 4 long, 1/2 long, encolure, 11 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
1 512 € Mlle Geraldine Roche, Tristan Bollet, Jean-Marie Bouchareychas.
756 € Herve D' Armaille, Comte Antoine-Audoine Maggiar.
441 € Kenneth Parkhill, prime non attribuée.
299 € Francois Rolland.
141 € Earl Guittet-Desbois.

Temps total : 04'52"87

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Quentin GAIGNARD en selle sur OMAHA SPIRIT, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction, 8 coups).

464 ³³⁸¹ **PRIX DE LA FORET DE CHANDELAIS** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

32 000 € (14 400, 7 040, 4 160, 2 880, 1 600, 1 120, 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 40.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

- 368** ⁷ **Take Two**, h, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Queen's Theatre (King's Theatre IRE), 71 k, Simon Munir (*J Reveley*), D Bressou
- 251** **Amijenka**, h, al, 9 ans, par Honolulu IRE et Ladyjenka (Ajdayt USA), 72 k, Mme Annie Commeau (*J Charron*), P Journiac
- 409** ³ **Well Done D'Oc**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc (Rahotep), 70 k (67 k), Eric Audebert (*S Evin*), A Chaille-Chaille
- 304** ² **Asdesmar**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 71 k (67 k), ♂, Mme Victor Blot (*E Bonnet*), E Leray (s)
- 313** **Pretender Alana**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Amie Des Champs (Robin Des Champs), 69 k, Pascal Noue (*A Zuliani*), F Nicolle
- 349** **Duchesse De Launay**, f, al, 7 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 71 k, ♂, Jean-Christophe Auvrai (*W Denuault*), A Lacombe
- 310** ¹ **Dragon Lancelot**, h, b, 6 ans, (AQ), par Early March GB et Ohe Lancelot (Baby Turk IRE), 70 k (67 k), Marc de Montfort (*A Baudoin-Boin*), M de Montfort
- 286** ⁵ **Dom Kaki**, h, 10 ans, 64 k, JL Derre (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s)
- 308** **Mister Vespone**, h, 6 ans, 68 k (65 k), ♂, G Denuault (s) (*M Rame*), G Denuault (s)
- 308** ⁴ **Mister Emily**, h, 9 ans, 70 k, T Poche (*Y Plumus*), T Poche
- 291** ⁵ **Doralou Des Bordes**, h, 6 ans, 72 k, R Dubois (*K Dubourg*), CH Dubourg (s)

11 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 113 €

Eng. sup. : *Mister Emily*

3 long, 4 long, 3,5 long, 1,5 long, 4 long, 7,5 long, 4 long, 16 long, 3 long.

14 400 € - 7 040 € - 4 160 € - 2 880 € - 1 600 € - 1 120 € - 800 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € French Bloodstock Agency.

1 056 € Eric Prezelin.

624 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.

432 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.

240 € Mme Valerie Lutz, Pascal Noue.

168 € Jean-Christophe Auvrai.

120 € Vtsse Marc de Montfort, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

Temps total : 04'39"37

FONTAINEBLEAU

0408 106

Mardi 16 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Georges MORELL - Nicole BRAEM -
Stéphanie DABURON - Emilie LENZI

465 ³⁵⁴² **PRIX DE LA TOUR DENECOURT** **3.000 m**
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieur à 9.000.

En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 373** ⁵ **Get Me Five IRE**, f, al, 3 ans, par Getaway GER et Give Me High Five GB (Dubawi IRE), 70 k (67 k), (15.000), Mlle Camille Peltier (*B Moreaux*), PH Peltier
- 319** ³ **Grackeli Du Seuil**, f, b, 3 ans, par Rail Link GB et Mrassu (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 72 k (69 k), (19.000), Mme Marc Boudot (*M Viel*), M Seror (s)
- 332** **Saveur**, f, gf, 3 ans, par Lord Du Sud et Spice [Bering (GB)], 71 k (67 k), (17.000), Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s)
- 392** ⁵ **Maxilova**, f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Lamora (GB) (Sinndar IRE), 68 k (65 k), (11.000), Serge Foucher (*T Vabois*), S Foucher
- George's Love**, f, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Sharp's Love IRE (Fasliyev USA), 70 k (68 k), (15.000), Didier Henri Dubois (*N Gauffenic*), D Windrif
- She's A Stunner IRE**, f, 3 ans, 67 k, (9.000), Mme F de Vito (*B Meme*), L Maceli

6 partants ; 11 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 76 €

8 long, 16 long, 3,5 long, 3 long, 1 long 1/4.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € S.j. Leahy Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

612 € Mme Marc Boudot.

357 € Yannick Fouin, Mme Karine Perreau.

242 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, Mme Raymonde Leclere.

114 € Equine Advisory Agency.

Get Me Five IRE, réclamée 16.555,00 € par son propriétaire.

Temps total : 03'40"23

Le jockey Angelo GASNIER s'étant accidenté à l'entraînement, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche SHE'S A STUNNER (IRE) par le jockey Benjamin MEME.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Teddy VABOIS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nicolas GAUFFENIC en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

466 ³⁵⁴⁷ **PRIX DE LA MARE A PIAT** **3.850 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000, ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 391** ³ **Chao Chao**, h, b, 7 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 69 k, Terry Amos (*RL O'Brien*), G Macaire (s)
- Cosi Fan Tutte**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury (Dom Alco), 70 k, Mme Christian Cealy (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)
- 368** ² **Eternal Army**, h, al, 6 ans, par American Post GB et Earth Affair GER (Acatenango GER), 71 k, ♂, Jacques Cygler (*G Re*), D Cottin (s)
- 368** **Caruso Valtat**, h, b, 6 ans, par Buck's Boum et Polka Valtat (Dom Alco), 68 k, ♂, Mme Armelle Deregnaucourt (*T Beauvain*), ML Mortier (s)
- Beau Nora GER**, h, b, 6 ans, par It's Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 72 k (69 k), Andre Bocquet (*T Vabois*), S Foucher
- My Pottinguer**, h, 5 ans, 70 k (69 k), Earl de la Vallee (*B Meme*), S Dehez (s)

233 **Faviera**, f, 6 ans, 66 k (63 k), A Pinot (*J Tabary*), P Decouz (s)

7 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 546 €

Eng. sup. : *Faviera*

1 long 1/4, 15 long, 2,5 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Henri Soler.

756 € Mme Christian Cealy.

441 € Earl Haras du Taillis.

299 € Jean-Michel Duperret, Mme Colette Duperret.

141 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.

Temps total : 04'39"61

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Raymond Lee O'BRIEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups).

467 ³⁵⁴⁵ **PRIX JEAN PAUL ET PIERRE BERTRAND** **3.550 m**
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Maresias**, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Formigny (Tremolino USA), 70 k, Gerard Brault (*T Beaurain*), GAB Leenders (s) 1
- 220 Divine De Thaix**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Star'ela [Shaanmer (IRE)], 71 k (67 k), Viel (s) (*M Viel*), L Viel (s) 2
- 358 4 Bacara Des Bois**, f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Equatoriale (Saint Estephe), 70 k, Thomas Bedon (*E Chazelle*), Mlle S Jaffrelot 3
- 138 3 Mille Rubis**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Rubilite (Indian River), 68 k (65 k), Xavier Kepa (*J Tabary*), FM Cottin (s) 4
- 241 2 Miss Balkania**, f, b, 7 ans, par Balko et Miss De Boulem [Adnaan (IRE)], 68 k, Rene Tabart (*L Philippon*), M Seror (s) 5
- 293 La Provence GER**, f, 5 ans, 65 k, Mme R Faltejskova (*J Faltejsk*), Mme P Bastova 6
- 285 3 Ballactica**, f, 9 ans, 68 k (65 k), D Huyck (*A Auchere*), N Paysan 7
- 213 Scottish Sun**, f, 6 ans, 69 k (67 k), D Duglas (*N Gauffenic*), arr C Boutin (s)

8 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 006 €
Eng. sup. : *Maresias*

1,5 long, 6 long, encolure, 3/4 long, 15 long, 3/4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Gerard Brault, Lotoux (s).
720 € Michel Bourgneuf, Mme Guy Bouillereau.
420 € Mme Joelle Brillet.
285 € Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.
135 € Rene Tabart.

Temps total : 04'17"44

Le jockey Clément LEFEBVRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MARESIAS par le jockey Thomas BEAURAIN.

468 ³⁵⁴³ **PRIX CABARET MASSON** **3.550 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 6.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 375 Notre Jury GER**, f, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Nordtanzerin GER (Danehill Dancer IRE), 65 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- Fastwell**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Saratoga (Alberto Giacometti IRE), 65 k (64 k), Mlle Veronique Devaux (*B Meme*), S Dehez (s) 2
- Soleil Couchant**, h, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Moon Tree (Groom Dancer USA), 67 k, Herve Boutry (*MO Belley*), J Boisnard (s) 3
- Coastamajic**, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Majestic Card (Ultimately Lucky IRE), 71 k (67 k), Manuel Arias (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 4
- 43 Speedy Date**, h, gr, 4 ans, par Candidate GB et Petale Rose (Turgeon USA), 67 k, Mlle Marine Carrie (*D Delalande*), M Mescam 5
- Faqoir**, h, b, 4 ans, (AQ), par Creachadoir IRE et Usachaqa (Mister Sacha), 67 k (63 k), Charles-Hubert de Chaudenay (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 5
- 364 Staking**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Valencia (*L Philippon*), JUL Phelippon 7

7 partants ; 50 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 880 €

Certif. vétérinaire : *Paisano*.

6 long, encolure, 3 long, 3,5 long, dead-heat, 6 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 450 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.
720 € Mlle Nathalie Callier, Jean-Marie Callier, Etienne Raquin.
420 € Gerard Belloir.
285 € Manuel Arias, Yannick Fouin.
67 € Gaetan Gilles.
67 € Charles-Hubert de Chaudenay.

Temps total : 04'25"05

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Marc Olivier BELLEY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups) et lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

469 ³⁵⁴¹ **PRIX DU BOIS ROND** **3.000 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 370 5 Fangio POL**, m, al, 3 ans, par Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE [Domedriver (IRE)], 68 k (64 k), (11.000), Philippe Elkaim (*P Dibatista*), G Macaire (s) 1
- Caroubier**, h, b, 3 ans, par Kap Rock et Volhynie (Volochine IRE), 72 k (69 k), (19.000), Jacques Seror (*M Viel*), M Seror (s) 2
- 320 5 Solcity**, m, b, 3 ans, par Soul City IRE et Riskireva (Risk Seeker GB), 71 k (68 k), (17.000), Ecurie des Sables (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 3
- 417 Enrique Adventure**, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady (Peintre Celebre USA), 69 k, (13.000), Emile Eyvaso (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s) 4
- 320 Sunday Moon**, h, b, 3 ans, par Sunday Break JPN et Queen Loxandra (King's Best USA), 70 k (66 k), (15.000), Arcadio Vangelisti (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia 5
- 352 Black Onyx**, h, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), R Chotard (*M Lefebvre*), R Chotard 6
- Chenedolle**, h, 3 ans, 67 k (64 k), (9.000), ♂, Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 7
- 424 Beethove De L'Aube**, h, 3 ans, 72 k (69 k), (19.000), S Foucher (*T Vabois*), S Foucher thé
- Oil On Canvas**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (15.000), Mme G Reille-Villedéy (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) thé

9 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 261 €

Eng. sup. : *Black Onyx*

1,5 long, 10 long, 12 long, 20 long, 3/4 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Kishore Mirpuri, prime non attribuée.
612 € Gaec Campos.
357 € Michel-Loic Lefeuvre.
242 € Earl Haras de la Gisloterie.
114 € Alain Vouhe.

Fangio POL, réclaté 12.111,00 € par son propriétaire.

Caroubier, réclaté 23.777,00 € par D.COTTIN A DESIGNER 48 H.

Temps total : 03'38"89

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Teddy VABOIS (BEETHOVE DE L'AUBE) en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir eu un comportement portant atteinte à l'image et à la réputation des courses en faisant acte de brutalité envers un cheval à terre.

470 ³⁵⁴⁴ **PRIX JEAN JACQUES GUYON** **3.550 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni gagné ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 264 Royale Maria Has**, f, al, 5 ans, par No Risk At All et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 74 k (72 k), Scea Hamel Stud (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) 1
- 125 Princess Chasca**, f, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Palapa GB (Pursuit Of Love GB), 65 k (63 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 2
- 226 Honneur Des Obeaux**, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Harkosa [Nikos (GB)], 67 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder 3
- 125 3 Miss Mome**, f, gr, 5 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 68 k, Fabien Cailler (*L Philippon*), JUL Phelippon 4
- Leierspielerin GER**, f, bf, 5 ans, par Eden Rock GER et Lautenspielerin GER (Areion GER), 65 k, Stall Nicole (*J Faltejsk*), P Vovcenko 5
- 374 Okman Des Mottes**, h, 5 ans, 70 k (67 k), P Lenogue (*S Pechaire*), P Lenogue 6
- Zarica**, f, 5 ans, 65 k (63 k), C Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif 7

7 partants ; 33 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 528 €

4,5 long, 2 long, 1/2 long, 1/2 long, 3/4 long, 1/2 long 3/4.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Scea Hamel Stud.
720 € Mme Marie-Therese Mimouni.
420 € Mme Nicolas Devilder.
285 € Fabien Cailler.
135 € Christian Henze, prime non attribuée.

Temps total : 04'22"27

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Steven PECHAIRE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups).

471 ³⁵⁴⁶ **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE MOULINS** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 326** ² **Korkouee**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Kotkicha (Mansonnien), 67 k, Mme Suzanne Tessier (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
 - 323** **Villa Marceau**, f, al, 4 ans, par Kendargent et Avenue Marceau [Enrique (GB)], 65 k (63 k), Guy Pariente (*B Meme*), Y Fouin (s) 2
 - 223** **Dino Dino**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Aspetta E Spera [Linda's Lad (GB)], 67 k (63 k), Fouin (s) (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 3
 - 372** ² **Bolt Of Lightning IRE**, h, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE [Montjeu (IRE)], 69 k, ♂, Giampiero Ruscelli (*D Ubeda*), D Satalia 4
 - 257** **Qeenie's Cash**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Bonjour Jandr (Pennekamp USA), 65 k, Chauvigny Global Equine Sasu (*L Phillipperon*), GAB Leenders (s) 5
 - 388** ⁵ **Paris D'Auteuil**, h, 4 ans, 67 k, ART Adeline de Boisbrunet (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet **arr**
- Lakeba**, f, 4 ans, 65 k, Ecurie des Mouettes (*G Re*), D Cottin (s) **arr**
- 7 partants ; 36 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 567 €
10 long, 20 long, 8 long, 3 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
- Primes aux éleveurs :
1 512 € Haras des Coudraies.
756 € Guy Pariente Holding.
441 € Yannick Fouin, Arnaud Charrie.
299 € Asterra Holdings Ltd, prime non attribuée.
141 € Mlle Claire Desmontils.

Temps total : 04'20"48

Le jockey Clément LEFEBVRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument QEEENIE'S CASH par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

AUTEUIL

Mercredi 17 avril 2019

0006 107

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE -
Christine du BREIL - Bernard GOURDAIN -
Olivier de La GAROULLAYE

472 ⁶⁹ **PRIX THE COYOTE** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)
Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou poulache ayant reçu, cette année, une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 248** ⁵ **Quick Beauty**, f, gr, 4 ans, par Sinndar IRE et Magicaldoun (Kaldoun), 72 k (68 k), (17.000), ♂, Charles-Hubert de Chaudenay (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 1
 - 372** **Pessac**, h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Passing Burg [Sageburg (IRE)], 69 k (65 k), (11.000), Francesco Giordano (*Mlle M Daubry-Barbier*), L Maceli 2
 - 288** ³ **Gallie Des Rocs**, h, gr, 4 ans, par Diamond Green et Formaliste (Sagamix), 72 k, (17.000), Ortet (s) (*F de Giles*), J Ortet (s) 3
 - 372** ⁴ **Baronne D'Aze**, f, bf, 4 ans, par Spanish Moon USA et La Baronne (April Night), 66 k (62 k), (9.000), Scea Ecurie Jc. Laisis (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 4
 - 384** **King Of Run**, h, al, 4 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 72 k (69 k), (17.000), Philippe Ponsot (*F Bayle*), C Aubert 5
 - 329** ² **Invoqueur**, h, 4 ans, 72 k (70 k), (17.000), H Lageneste (s) (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 6
 - 372** ³ **Measure Of A Day**, h, 4 ans, 69 k (66 k), (11.000), B Bimoz **arr**
(*J Coyer*), M Pimbonnet
 - 402** ³ **Hayato**, h, 4 ans, 68 k, (9.000), ♂, PR Nicolas (*D Ulinski*), **arr**
E Caroux
- 8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 193 €
7 long, 8 long, courte encolure, tête, 8 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast.
- 828 € Ecurie D.
- 483 € Haras des Rocs.
- 327 € Scea Ecurie Jc. Laisis.
- 155 € Ecurie de la Verte Vallée.

Baronne D'Aze, réclamée 9.500,00 € par ANDRE BLANPIN.

Quick Beauty, réclamée 19.503,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'30"42

473 ⁶⁴ **PRIX WILD MONARCH (POULAINS)** **3.000 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

- Kick Up**, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Kilda IRE (Night Shift USA), 66 k, Mme Magalen Bryant (*G Re*), D Cottin (s) 1
- Botox Has**, h, b, 3 ans, par Dream Well et Bournie (Kahyasi IRE), 66 k, Scea Hamel Stud (*G Masure*), F Nicolle 2
- Iowa Bay (GB)**, h, al, 3 ans, par Rip Van Winkle IRE et Iowa Falls GB (Dansili GB), 66 k, Ecurie des Mouettes (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
- Pacha Senam**, h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Saga De Senam (Saint Des Saints), 66 k, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicolle 4
- Bo Caro**, h, b, 3 ans, par Davidoff GER et Allez L'Anjou (Panoramic GB), 66 k, Jean-Pierre Vanden Heede (*L Phillipperon*), Y Fouin (s) 5
- Purple Light GB**, m, 3 ans, 68 k, Agv Karwin Stud (*J Plouganou*), H Lageneste (s) 6
- Peps De Lune**, m, 3 ans, 66 k, F Picoulet (*S Nailov-Ferhanov*), G Macaire (s) 7
- Raffles Rose**, h, 3 ans, 66 k, S Munir (*P Dubourg*), PH Peltier 8
- August Dream (GB)**, h, 3 ans, 66 k, S Munir (*J Reveley*), M Rolland (s) 9
- Galant Du Chenet**, h, 3 ans, 66 k, Genetique Obstacle (*K Nabet*), G Macaire (s) 10
- Le Zino**, h, 3 ans, 66 k, JM Callier (*B Meme*), S Dehez (s) -
- Feed Back (IRE)**, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Jml Racing (*J Claudic*), C&Y Lerner (s) **arr**
- Gloss Ball**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (*A Coupu*), **arr**
P Raussin

13 partants ; 22 eng. sup. - Total des entrées : 2 004 €

Eng. sup. : *August Dream (GB)*

Certif. vétérinaire : *Mick Pastor*.

2,5 long, 2 long, 5 long, 3/4 long, 1 long, 1/2 long, 3,5 long, 2 long, 1 long 1/4.

28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs :

- 4 320 € Mme Magalen Bryant.
- 2 160 € Scea Hamel Stud.
- 1 260 € Dream With Me Stable Inc.
- 855 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
- 405 € Jean-Pierre Vanden Heede.

Temps total : 03'45"51

474 ⁶⁸ **PRIX LE HON** **3.900 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 180** **Biloute De Houelle**, h, b, 11 ans, par Roli Abi et Kassite (Courtroom), 71 k (70 k), (13.000), Franck Leblanc (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 1
- 255** **Natagaima**, f, b, 6 ans, par Authorized IRE et Whoopsie GB (Unfuwain USA), 69 k, (9.000), Roberto Cochetoux Tierno (*T Beauvain*), X Thomas-Demeaulte (s) 2
- 284** ⁴ **Artemidor**, f, b, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Polynikova (Polish Summer GB), 69 k, (17.000), Judicael de la Soudiere-Niault (*J Claudic*), Mme C de la Soudiere-Niault 3
- 423** **Un Roc Du Grandval**, h, b, 11 ans, (AQ), par Network GER et La Grande Vallée (Chef De Clan), 70 k (67 k), (11.000), Mme Estelle Haentjens (*B Berenguer*), Y Fertillet (s) 4
- 284** **Flocon Du Maine**, h, b, 6 ans, par Hello Sunday et Papluche (Yuushun BEL), 69 k (68 k), (9.000), Artu (s) (*N Gauffenic*), JY Artu (s) 5
- 170** ⁶ **Joffretou**, h, 7 ans, 69 k (68 k), (9.000), Mme C Taupin (*B Meme*), G Taupin (s) 6
- 286** **Why Wait**, f, 7 ans, 67 k (64 k), (9.000), JY Artu (s) (*M Lefebvre*), JY Artu (s) 7
- 432** **Hong Lo**, h, 5 ans, 70 k, (15.000), R Matossian (*J Natteiz*), JR Breton 8

- 374 Chilperic GB**, m, 5 ans, 67 k, (9.000), ♂, FAM Mussat 9
(*R Bonnet*), S Cerulis
- Estrella Cael**, f, 5 ans, (AQ), 66 k (63 k), (11.000), P Leblanc 10
(*B Lemor*), P Leblanc
- Chocady**, h, 7 ans, (AQ), 73 k (70 k), (17.000), T Poche (*M arr*
Viel), T Poche
- 299 Diamant De Pail**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, (11.000), JR Breton arr
(*M Farcinade*), JR Breton
- 398 Bull's Eye**, h, 5 ans, 68 k (64 k), (11.000), Ecurie des Dunes arr
(*P Denis*), P Quinton (s)
- 374 Chic Des Fresnes**, h, 7 ans, 69 k (66 k), (9.000), SAM tbe
Couvreur (*J Zerourou*), SAM Couvreur

14 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 561 €

Eng. sup. : *Un Roc Du Grandval*

Condition spéciale : *Guerlin*.

encolure, encolure, 7 long, 7 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 30 long, 7 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 828 € Thierry de la Heronniere, Sari Jedburgh Stud.
483 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Pascal Beyer.
155 € Frederic Aubry, Gael Boussemart.

Natagaima, réclamée 11.333,00 € par GILDAS BLAIN.

Biloute De Houelle, réclamé 14.150,00 € par son propriétaire.

Artemidor, réclamée 18.277,00 € par ECURIE BRILLANTISSIME.

Temps total : 04'39''28

Les Commissaires, ont interdit au hongre GUERLIN de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur Jean Raymond BRETON par une amende de 100 euros.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Robert MATOSSIAN par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jonathan NATTIEZ (6 coups, 1ère infraction) et Thomas BEAURAIN (6 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache. Après avoir entendu en leurs explications les jockeys Pierre DUBOURG (6 coups, 2ème infraction) et Nicolas GAUFFENIC (8 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 1 et 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

475 65 PRIX CLAUDE COHEN **3.600 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Always Magic**, h, al, 4 ans, par Sunday Break JPN et Magic 1
Poline (Tremolino USA), 69 k, Ecurie Brillantissime (*F de Giles*), GAB Leenders (s)
- 323 Le Seven**, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et What Cheeky 2
(Cadoudal), 67 k (64 k), Florent Bazil (*M Lefebvre*), JY Artu (s)
- Dragon**, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Debby USA 3
(Woodman USA), 70 k (66 k), Ecurie Haras de Beaufay (*R Mayeur*), Y Fouin (s)
- Baraclaas**, h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Turga De La 4
Tour (Turgeon USA), 68 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), Y Fouin (s)
- 367 Barcarolle**, f, b, 4 ans, par Spirit One et Miss Oversea (Royal 5
Academy USA), 65 k (62 k), David Lumet (*M Viel*), E Leray (s)
- 359 5 Fubustier**, h, 4 ans, 67 k (63 k), Mlle L Lequien (*Mlle 6
C Lequien*), Mlle L Lequien
- 323 Vimont**, h, 4 ans, 67 k, ♂, N Saltiel (*J Claudic*), C&Y Lerner (s) 7
- 292 2 Ivo GER**, h, 4 ans, 69 k, Mme S Drahomira (*J Faltejsek*), Mme 8
P Bastova
- 379 Osaxa**, f, 4 ans, 69 k, MALI Droueche (*M Farcinade*), Butel & 9
Beaunez (s)
- 364 2 Rimpoche**, h, 4 ans, 71 k, S Plot (*L Phillipperon*), M Rolland (s) 10
- 279 Apokalypsine D'Oo**, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), Ecurie Michel -
Doineau (*W Denuault*), C Lecrivain
- 223 4 I Dream**, h, 4 ans, 69 k, WD Macdonald (*A de Chitray*), arr
AS Pacault (s)
- 333 Kapstar**, h, 4 ans, 67 k, Mme M Bryant (*M Regairaz*), D Bressou arr
13 partants ; 50 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 948 €
- Sans motif : *First De Prairie*.
- 6 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, tête, courte encolure, 3 long, 1/2 long, 3/4 long.
- 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € S.c.e.a. des Prairies, Mme Sylviane Jeffroy.
1 620 € Artu (s), Damien Artu, Mlle Marie Artu.
945 € S.c.e.a. des Prairies.
641 € Mlle Ingrid Desagnat.
303 € Haras des Sablonnets.

Temps total : 04'19''00

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Celine LEQUIEN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 1ère infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jérôme CLAUDIC, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

476 66 PRIX DE MARSAN **3.600 m**
(Haies)
(L.)

75 000 € (36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 34.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

- 257 5 Lady Ardilaun**, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Lady 1
Scarlet (King's Theatre IRE), 67 k, Mme Henri Devin (*G Masure*), F Nicole
- 164 3 Powder Path**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Powder 2
Trem (Tremolino USA), 67 k, ♂, Jacques Detre (*A Zuliani*), F Nicole
- 297 2 Bai De Baie**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Diamond Of 3
Diana (Kapgarde), 70 k, Mme Benoit Gabeur (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- Red Risk**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Rolie De Vindecy 4
(Roli Abi), 68 k, Mlle Alexandrine Berger (*J Reveley*), JP Gallorini (s)
- 223 1 Father James**, h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Mariyara 5
(Daylami IRE), 68 k, Mme Susan Angela Bramall (*K Nabet*), F Nicole
- 297 3 Flairon**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, D Mcmillan (*T Beaurain*), 6
E&G Leenders (s)

6 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 897 €

Sans motif : *Kelmec*.

Certif. vétérinaire : *Caradream, Naturelle*.

1,5 long, 1/2 long 3/4, 3 long, 2,5 long, 5 long.

36 000 € - 18 000 € - 10 500 € - 7 125 € - 3 375 €

Primes aux éleveurs :

- 5 400 € Mme Henri Devin.
2 700 € Gilbert Nihotte.
1 575 € Ecurie des Vives Terres, Pa-Ouvry, Yves Le Reste.
1 068 € Mlle Alexandrine Berger.
506 € E.a.r.l. Haras Saint-James.

Temps total : 04'24''26

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Kevin NABET sur la performance du hongre FATHER JAMES, arrivé 5ème.

Le jockey a déclaré que le hongre, après avoir été monté à l'arrière dans une course sans train, avait commis de nombreuses fautes dès que le rythme de la course avait accéléré.

De ce fait, il n'avait pas été en mesure de progresser dans la phase finale.

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

477 67 PRIX ARTHUR VEIL-PICARD **3.900 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er mars 2017 inclus, reçu une allocation de 14.000 en courses de haies. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 250 4 Julie Du Puy Noir**, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Viroa 1
(Villez USA), 69 k, Couetil Elevage (*A Poirier*), A Couetil (s)
- 186 5 Pao Enki**, h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Lady Needles (IRE) 2
(Sri Pekan USA), 66 k, Mad Horse (*L Phillipperon*), Mme A Rosa
- Chinco Star**, h, b, 7 ans, par Malinas GER et Carmenga (IRE) 3
(Tiger Hill IRE), 68 k, Ecurie Zingaro (*J Reveley*), Mlle I Gallorini
- Saintkadam**, h, bf, 7 ans, par Saint Des Saints et Sheradame 4
(Rifapour IRE), 68 k (67 k), Richard Corveller (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille
- 286 3 Deriganof**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Tounet 5
(Sleeping Car), 70 k (67 k), Dubourg (s) (*B Dubourg*), CH Dubourg (s)
- 291 1 Serienlohn GB**, h, 9 ans, 68 k, Stall Nicole (*J Faltejsek*), 6
P Vovcenko

262	1 Colonel D'Aumont , h, 7 ans, 72 k (69 k), Ecurie du Levant Sarl (<i>J Coyer</i>), M Cesandri (s)	7
299	3 Doctor Fontenaille , h, 6 ans, 69 k, ♂, D Mcmillan (<i>W Denuault</i>), ARM Lefeuve	8
368	Glamorous Dream , f, 10 ans, 66 k (62 k), B Desespringalle (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mme MC Chaalon	9
299	4 Derby De Tendron , h, 6 ans, (AQ), 69 k, S Eveno (<i>T Beaurain</i>), S Eveno	arr
	Fairly Crick , h, 10 ans, 69 k (66 k), JB Lallier (<i>B Berenguer</i>), P Chevillard	arr
	Lord Prestige , h, 12 ans, 70 k, C Sorignet (<i>J Plouganou</i>), M Rolland (s)	tbé

12 partants ; 40 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 147 €
5,5 long, 3,5 long, 2 long, 3,5 long, 1 long, 2 long, 5,5 long, 14 long.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :
3 240 € Frederic Bayle, Suc. Daniel Valade, Julien Valade.
1 620 € Esteve Rouchvarger, Mme Christelle Rouchvarger.
945 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
641 € Richard Corveller, Ange Corveller, Mme Ange Corveller.
303 € Haras de la Rousseliere Scea.

Temps total : 04'39"17

478	70 PRIX WILLIAM HEAD (Steeple-Chase) (L.)	4.700 m
------------	--	----------------

100 000 € (48 000, 24 000, 14 000, 9 500, 4 500)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 18.000 cette année et par 40.000 l'année dernière.

337	2 Carriacou , h, bf, 7 ans, par Califet et Medanik (Medaaly GB), 68 k, Ecurie Mirande (<i>J Plouganou</i>), Mme I Pacault	1
337	1 Spirit Sun , h, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Miss Aubane (Kahyasi IRE), 67 k, Haras de Beauvoir (<i>A de Chitray</i>), AS Pacault (s)	2
190	7 Roxinela , f, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 68 k, Gheorghe Codre (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	3
	Vauquoise , f, b, 7 ans, par Ungaro GER et Vamuna (Varese), 66 k, Eric Lecoiffier (<i>L Phillipperon</i>), E Lecoiffier	4
250	1 Eludy , f, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Idy (Quart De Vin), 65 k, Patrice Detre (<i>K Nabet</i>), F Nicolle	5
337	5 Emirat , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	6
186	2 Mon Prestige , h, 6 ans, 69 k, Jdg Bloodstock Services (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	7
190	2 Poly Grandchamp , h, 7 ans, 69 k, ♂, Mme P Papot (<i>A Duchene</i>), F Nicolle	8

8 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 870 €
Certif. vétérinaire : *Derby Des Pictons*.
1 long 1/4, 6,5 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long, 10 long, 1 long.
48 000 € - 24 000 € - 14 000 € - 9 500 € - 4 500 €

Primes aux éleveurs :
7 200 € Haras de Mirande.
3 600 € Olivier Tricot.
2 100 € Gheorghe Codre.
1 425 € Eric Becq.
675 € Thierry Cypres.

Temps total : 05'57"26

LYON PARILLY

Vendredi 19 avril 2019

0712109

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Cécile BENOIST D'AZY - Stanislas de VILLETTE - Christian MAILLARD - Michel DUQUAIRE

479	3746 PRIX DU BOIS NOIR (Haies)	3.400 m
------------	--	----------------

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Gosphore , h, b, 3 ans, par Timos GER et Iwentyouback (Antarctique IRE), 67 k, Daniel Lassaussaye (<i>A Gasnier</i>), GAB Leenders (s)	1
392	1 Galactique Cotte , f, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 67 k, Terry Amos (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	2
	Dangerous , h, b, 3 ans, par Champs Elysees GB et Sweet Cassandra (IRE) (Dalakhani IRE), 67 k, Pegasus Farms Ltd (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	3

352	4 Criador , h, bm, 3 ans, par Samum GER et Cristory (Dom Alco), 67 k, Hans-Jorg Haltiner (<i>K Herzog</i>), M Pitart	4
352	2 Tacoma , f, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Tarawa (Green Tune USA), 66 k (63 k), Antoine Diaz (<i>J Marquestau</i>), A Diaz	5
352	1 Grande Legende , f, 3 ans, 68 k (66 k), Bourgogne Racing Club (<i>G Malone</i>), C Provot	6
	Ny Non , m, 3 ans, 67 k (63 k), V Moreau (<i>T Lefranc</i>), C Boutin (s)	7
352	Bella Warda , f, 3 ans, 65 k (64 k), W Munoz (<i>A Masson</i>), S Culin	8
352	Silver Magic , h, 3 ans, 67 k, F Fratini (<i>D Ubeda</i>), D Satalia	arr

9 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 696 €
Eng. sup. : *Gosphore*
4,5 long, 4,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Daniel Lassaussaye.
720 € Georges Richardot.
420 € Md Bloodstock Limited.
285 € Hans-Jorg Haltiner.
135 € Haras de Beauvoir.

Temps total : 04'21"29

480	3747 PRIX DE SALVERTE (Haies)	3.800 m
------------	---	----------------

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

402	Ibn Medecis , h, b, 4 ans, par Medecis (GB) et Soft Gold USA (Gulch USA), 70 k (66 k), Mathieu Pitart (<i>J Coyer</i>), M Pitart	1
140	Fanatic Mag , h, bf, 4 ans, par Day Flight GB et Katerinette (Video Rock), 67 k, Comte Antoine-Audoine Maggias (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	2
	Hole In One , f, al, 4 ans, par Linngar IRE et Bayonnette (Saint Cyrien), 65 k (64 k), Ecurie Sagittaire Sas (<i>E Labaisse</i>), D Sourdeau de Beaugerard (s)	3
289	1 Malecon , h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Tounsi (Sendawar IRE), 71 k (68 k), Mme Brigitte Re-Scandella (<i>C Billardello</i>), C Scandella	4
289	3 Beretta Bilberry , f, al, 4 ans, par Zanzibari USA et Hold The Dollar (Hold That Tiger USA), 66 k (63 k), Alexis Doussot (<i>J Marquestau</i>), C Scandella	5
	Fire Blue , f, 4 ans, 65 k, P Vichot (<i>A Gasnier</i>), GAB Leenders (s)	6
193	1 Alexreve , h, 4 ans, 71 k, Mme M Laboue (<i>K Herzog</i>), R Chotard	arr
	Elusive Sunday , h, 4 ans, 67 k, B Goudot (<i>CE Cayeux</i>), B Goudot (s)	arr
	Shent , h, 4 ans, 67 k, Lokotrans (<i>J Faltejssek</i>), L Urbanek	arr
353	Bois Combray , h, 4 ans, 67 k (64 k), W Munoz (<i>A Masson</i>), S Culin	arr
364	Visorino , h, 4 ans, 67 k, Mlle LL Rohn-Pelvin (<i>B Gelhay</i>), Mlle LL Rohn-Pelvin	arr
309	Angelle De Bel Air , f, 4 ans, 65 k, D Lassaussaye (<i>R Bonnet</i>), G Lassaussaye	arr
	Sweet Night , f, 4 ans, 65 k, P Legars (<i>E Chazelle</i>), G Lassaussaye	arr
317	1 Indian Lady , f, 4 ans, 65 k (67 k), Mme M Bryant (<i>J Reveley</i>), D Cottin (s)	arr
189	Fait Honneur , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste	tbé

15 partants ; 57 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 952 €
3/4 long, 1 long, encolure, 1 long 1/4, 6,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Mlle Francoise Perree.
720 € Comte Antoine-Audoine Maggias, Mlle Antonia Maggias, Anatole Maggias, Aristide Maggias.
420 € Pierre de Maleissye Melun, Donatien Sourdeau de Beaugerard, Ecurie Sagittaire Sas.
285 € Jean-Claude Seroul.
135 € Jean-Charles Thibaut, Regis Girardin, Andre Dauvillier, Michel Laflandre.

Temps total : 04'41"76

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Felix de GILES (FANATIC MAG), arrivé 2ème et Julien COYER (IBN MEDECIS), arrivé 1er, sur un incident survenu entre ces concurrents après le saut du dernier obstacle. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Julien COYER par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir eu un comportement fautif en se décalant vers l'intérieur sous l'effet de la cravache, et avoir ainsi contrarié légèrement la progression du hongre FANATIC MAG, sans que cet incident n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course. Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christophe BILLARDELLO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 13 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 13 coups).

481 ³⁷⁴⁸ **PRIX DU MONT PILAT** **3.800 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 24.000 en courses de haies (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k., 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 285** ¹ **Peace And Co**, h, b, 8 ans, par Falco USA et Peace Lina (Linamix), 70 k, Simon Munir (*J Reveley*), D Cottin (s)
- 261** ² **Ellerman (IRE)**, m, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Misscomplacent GB (Compton Place GB), 69 k, Serge Tardy (*K Herzog*), R Chotard
- 250** ³ **Petellat Du Rheu**, h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu (Saint Cyrien), 68 k, Jacques Detre (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- Biway**, h, al, 8 ans, par Malinas GER et Pharliska (Lyphard's Wish), 68 k (66 k), Bourgogne Racing Club (*G Malone*), C Provot
- 261** ⁵ **World Amiral**, m, bf, 5 ans, par Muhtathir GB et Escmptable (Sagamix), 66 k (62 k), William Munoz (*V Le Boeuf*), S Culin
- 299** ¹ **Diplomat GER**, m, 8 ans, 74 k, E Sauren (*B Gelhay*), C Fey (s)
- Javirco**, h, 10 ans, 68 k (65 k), P Cluzeau (*G Boinard*), P Cluzeau
- 325** ⁸ **Gianyar**, h, 6 ans, 68 k, F Bianco (*D Ubeda*), M Rolland (s)
- Lagoas GER**, h, 6 ans, 68 k, Lokotrans (*J Faltejssek*), L Urbanek
- Happy Angel**, h, 6 ans, 68 k, A Canavero (*E Chazelle*), C Scandella
- 290** ⁴ **Le Virtuose (IRE)**, m, 8 ans, 68 k (65 k), S Philippot (*J Coyer*), arr S Philippot
- 374** ³ **Nuits Premier Cru**, h, 7 ans, 72 k, P Coveliers (*F de Giles*), tbé E Clayeux (s)
- 351** ³ **Raj De Boistron**, h, 5 ans, 67 k (64 k), Ecurie Pigoni M&m (*A Masson*), S Culin

13 partants ; 41 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 972 €
Eng. sup. : *Gianyar*
11 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Scuderia Bolgheri, Ecurie D.
720 € Ecurie du Grand Chene.
420 € Claude Duval.
285 € Daniel Blanchard.
135 € Bernard Jacquemont, William Munoz.

Temps total : 04'42"04

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Gareth MALONE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

NANTES

0137 109

Vendredi 19 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Claude BURGAUD - Michel HUET -
Muriel PRIOUZEAU - Marie-Pierre GUERIN

482 ³²⁶⁶ **PRIX DE COUFFE** **3.500 m**
(Haies. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteont 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 334** ¹ **Masterstorm**, h, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Aznavour GER (Lagunas GB), 72 k (68 k), (13.000), Arnaud-Alain Ameline (*M Viel*), L Viel (s)
- Allee Sat**, h, b, 4 ans, par Satri IRE et Blonde Cleville (Vertical Speed), 70 k (67 k), (11.000), Regis Bertin (*M Lefebvre*), R Bertin
- Matchoupitchou Bey**, f, b, 4 ans, par Army King et Cahuete (Verglas IRE), 66 k (63 k), (9.000), Patrick Chevillard (*P Denis*), P Chevillard
- 328** ⁴ **Trizary**, h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Tritania [Le Triton (USA)], 72 k (69 k), (13.000), Joel Juillet (*B Dubourg*), W Menuet (s)
- 156** ⁵ **Corcovado Bey**, h, al, 4 ans, par Army King et Marilyn (Marignan USA), 68 k (65 k), (9.000), Patrick Chevillard (*B Lemor*), P Chevillard
- 329** ³ **Fabiano Bello**, h, 4 ans, 70 k (69 k), (11.000), J Marion (s) (*A Orain*), J Marion (s)
- 427** ⁴ **Always Mist**, h, 4 ans, 74 k (71 k), (13.000), Ecurie Anjou Passion (*B Berenguer*), J Marion (s)

- 243** **Kanabaa One**, h, 4 ans, 68 k (67 k), (9.000), N Chevalier (*A Coupu*), N Chevalier
- Bretteville**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), Mlle C Carrara (*T Danjou*), Mlle C Carrara
- 414** **Fitness Smart**, f, 4 ans, 68 k (65 k), (11.000), G Denuault (s) (*M Rame*), G Denuault (s)

10 partants ; 19 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 204 €
5 long, 2 long, 2 long, 1,5 long, 10 long, 2,5 long, 8 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Rolf Siepmann.
612 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.
357 € Mlle Catherine Bonneau.
242 € Mme Francoise Alonso, Suc. Joseph Alonso.
114 € Mlle Catherine Bonneau.

Allee Sat, réclaté 13.000,00 € par son propriétaire.

Masterstorm, réclaté 19.999,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'07"28

483 ³²⁶⁷ **PRIX LAUNAY-VIOLETTE** **4.300 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chases, ni reçu, cette année, une allocation de 10.000, ni reçu, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, 30.000 (victoires et places) **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 308** ¹ **Kaplyma**, f, b, 6 ans, par Early March GB et Kapsile (Kapgarde), 68 k, Mme Nathalie Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre (s)
- 296** **Dindin**, h, b, 6 ans, (AQ), par Balko et Taguy Star (Visionary), 70 k, Jacques Detre (*J Charron*), A Lacombe
- 358** ⁵ **Epicea**, h, b, 9 ans, par Califet et Evitta [Le Triton (USA)], 69 k (68 k), Ecurie Jean-Michel Carrie (*A Orain*), J Marion (s)
- 337** **Darling Des Bordes**, h, b, 6 ans, par Balko et Miss Berry (Cadoudal), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou
- 349** ³ **Allegro Des Isles**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Network GER et Nyllia Des Isles (Passing Sale), 71 k, Fabrice Foucher (*T Beaurain*), F Foucher
- 351** ² **Baronne D'Anjou**, f, 6 ans, 70 k (67 k), JP Vanden Heede (*B Berenguer*), J Marion (s)
- 426** **Lord Des Sigales**, h, 6 ans, 69 k, S Verda (*P Blot*), S Verda
- 426** **Ahelia**, f, 9 ans, 67 k, R Petit (*R Le Stang*), XL Le Stang

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 327 €
7 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 12 long, 11 long, 6,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 1 512 € Mme Andre Moreau.
756 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.
441 € Guy Chereil.
299 € Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.
141 € Suc. Helene Hubert-Chiche.

Temps total : 05'03"54

NANCY

0903 110

Samedi 20 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Paul MANGEONJEAN -
Jean-Pierre LAURENT - Francis BAILLY - Bertrand PETITCOLAS

484 ³⁸¹³ **GRAND STEEPLE-CHASE DE NANCY** **4.200 m**
(Steeple-Chase)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

- 136** ¹ **Onsaijamais**, h, bf, 8 ans, par Kap Rock et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 72 k, Terry Amos (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 358** ³ **Beguïn D'Estuval**, h, al, 8 ans, (AQ), par Martaline GB et Rose D'Estuval (Lavirco GER), 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 386** ² **Belhom De Juilley**, h, g, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 67 k, Mme Patrick Papot (*A Gasnier*), P Quinton (s)
- 300** ⁴ **Emeraude De Kerza**, f, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Rangit (Dear Doctor), 69 k, Earl de Kerza (*T Beaurain*), GAB Leenders (s)

- 351** ¹ **First Daum**, h, np, 5 ans, par Anzillero GER et Sky Dance (Sky Lawyer), 70 k, ♂, Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), D Satalia
- 386** ³ **Bolero Du Tango**, h, 6 ans, 72 k, Bourgogne Racing Club (*G Malone*), C Provot
- 386** **Menthe Poivree**, f, 7 ans, 69 k, Mme P Stein (*H Tabet*), Mme P Stein
- 7 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 353 €
Condition spéciale : *Dorelko Des Obeaux*.
1/2 long, 2,5 long, encolure, 6 long, 10 long, 5 long.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €
- Primes aux éleveurs :
3 456 € Terry Amos, Guillaume Macaire.
1 728 € Mme Bernard Le Gentil.
1 008 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.
684 € Mme Bernadette Prigent, Claude Prigent.
324 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

Temps total : 05'06''70

Le hongre DORELKO DES OBEAUX a été déclaré non partant par son entraîneur, les fers collés dont était muni ledit hongre s'étant décollés dans le rond de présentation et ne pouvant pas être remis.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul LUCAS l'ont sanctionné par une amende de 50 euros pour avoir utilisé un appareil de communication entre le moment où il pénètre dans le rond de présentation avant la course et celui de la pesée après la course.

485 ³⁸¹² **GRANDE COURSE DE HAIES** **3.400 m**
(Haies)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 12.500, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 34.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- We Run The Night**, h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Quatz Melody (Johann Quatz), 70 k, Alain Clavier (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- 281** ¹ **Feeling Rock**, h, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Sereine De Farges (Dom Alco), 70 k, Laurent Mapas (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 292** ³ **Fausta Lauro**, f, b, 4 ans, (AQ), par Lauro GER et Traviata (Ultimately Lucky IRE), 65 k (64 k), Mlle Annick Mahe (*B Meme*), P Quinton (s)
- 329** ¹ **Chuck Bass**, h, b, 4 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance (Goldneyev USA), 71 k (67 k), Mlle Sarah Lellouche (*J Coyer*), M Pitart
- Maxim**, h, b, 4 ans, par Maxios (GB) et Olive Danon IRE (Dylan Thomas IRE), 71 k, Guenther Schmidt (*T Beaurain*), GAB Leenders (s)
- 365** **Spirou De Lune**, h, 4 ans, 67 k, M Rolland (s) (*D Ubeda*), M Rolland (s)
- 6 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 716 €
Certif. vétérinaire : *Kaprad*.
2,5 long, 8 long, 8 long, 4 long.
13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €
- Primes aux éleveurs :
2 016 € Roger-Yves Simon, Alain Clavier, Nicolas Simon.
1 008 € Laurent Mapas, Mme Cindy Mapas.
588 € Jean-Pierre Mahe, Jean-Francois Balay.
399 € Elie Lellouche, Mlle Sarah Lellouche.
189 € Guenther Schmidt.

Temps total : 04'05''05

AUTEUIL

0006 111 **Dimanche 21 avril 2019**

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL - Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Patrick SABAROTS - Alain PAGES

486 ⁷⁷ **PRIX ANDRE BOINGNERES** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 17.000 en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 13.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 165** ² **Enjeu D'Arthel**, h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel (Brier Creek USA), 71 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- 324** ³ **Ebonite**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 66 k (67 k), Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s)

- 303** ³ **Espoir D'Ecupillac**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Mahe (Goldneyev USA), 67 k, Bernard Beauflis (*E Bureller*), F Lagarde
- 242** ² **Eh Law**, h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Law (Lute Antique), 68 k, Ecurie Magnien (*D Gallon*), F Nicolle
- 363** ³ **Evidence Allen**, f, np, 5 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haida III (Video Rock), 68 k (67 k), Bruno Vagne (*P Dubourg*), PH Peltier
- 380** ⁴ **Extra Lida**, f, 5 ans, (AQ), 69 k, M Contignon (*J Plouganou*), E Clayeux (s)
- 6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 535 €
2 long, 12 long, tête, 9 long, loin.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €
- Primes aux éleveurs :
3 600 € Comte Guillaume de Brondeau.
1 800 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
1 050 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier, Gregory Grandjean.
712 € Benoit Magnien, Jean-Francois Magnien.
337 € Bruno Vagne, Andre Vagne.

Temps total : 05'48''33

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys David GALLON (7 coups, 1ère infraction) et Erwan BURELLER (7 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

487 ⁷² **PRIX WILD MONARCH (POULICHES)** **3.000 m**
(Haies. - Femelles)

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

- Gelboe De Chanay**, f, b, 3 ans, par Rail Link GB et Rose Celebre (Authorized IRE), 66 k (67^{1/2} k), Franck Amar (*J Plouganou*), D Cottin (s)
- Gipsy De L'Aunay**, f, np, 3 ans, par Diamond Boy et Athena De L'Aunay (Roli Abi), 66 k, Viel (s) (*M Viel*), L Viel (s)
- Goosebump**, f, b, 3 ans, (AQ), par Alianthus GER et Quaiou (Robin Des Champs), 66 k, Mme Patrick Papot (*G Masure*), F Nicolle
- Gorvaline**, f, so, 3 ans, par Martaline GB et Rolandale (Mansonnien), 66 k, Mme Magalen Bryant (*J Charron*), S Dehez (s)
- La Sablonniere**, f, bf, 3 ans, par Spirit One et Sabolienne [Marchand De Sable (USA)], 66 k, Giampiero Ruscelli (*D Brassil*), D Satalia
- 5 partants ; 9 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 2 856 €
Eng. sup. : *Goosebump, La Sablonniere*
14 long, 4,5 long, 3/4 long, loin.
28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €
- Primes aux éleveurs :
4 320 € Fabrice Riche.
2 160 € Pascal Reaute.
1 260 € Mme Benoit Gabeur, Pierre-Olivier Robert.
855 € Jacky Thomas.
405 € Ecurie Maulepaire.

Temps total : 03'47''25

488 ⁷¹ **PRIX NOTRE DAME DE PARIS-PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (HANDICAP)** **4.700 m**
(Steeple-Chase. - Groupe III)

225 000 € (101 250, 49 500, 29 250, 20 250, 11 250, 7 875, 5 625)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant reçu une allocation en steeple-chase depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un trophée sera remis par Monsieur Christophe-Charles ROUSSELOT, Délégué Général de la Fondation Notre Dame, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Un vase de la Manufacture de Sèvres sera remis par Monsieur Olivier ANDRE, Directeur de la Modernisation et de l'Administration à la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, au nom de la Présidence de La République, au propriétaire du cheval gagnant.

- 296** ⁴ **Montgeroult**, h, bf, 5 ans, par Kapgarde et My Samsara (Tremolino USA), 64 k (65 k), ♂, Robert Ollivier (*G Re*), M Rolland (s)
- 296** ³ **Cheb De Kerviniou**, h, b, 9 ans, par Tiger Groom GB et Muhtatene (Muhtathir GB), 63 k, Eric de Kerpezdron (*A Merienne*), Hue & Lamotte D'Argy (s)
- 250** ⁵ **Chahuteur**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Redowa (Tremolino USA), 70 k, Mme Magalen Bryant (*J Reveley*), D Bressou
- 296** ⁶ **Accentus**, h, np, 9 ans, par Malinas GER et La Grande Touche (Cadoudal), 67^{1/2} k, Loic Glemin (*T Beaurain*), E&G Leenders (s)

296	Kapeloï , h, np, 5 ans, par Kapgarde et Si St Eloi (Limnos JPN), 67 k, Daniel Cole (<i>B Meme</i>), P Lenogue	5
192	Carnet D'Or Sivola , h, b, 7 ans, par Assessor IRE et None De Sivola (Cyborg), 62 k, Mme Violaine Bayon de Noyer (<i>T Coutant</i>), J Ortet (s)	6
187	Babbo Natale , h, b, 9 ans, par Hurricane Cat USA et La Nerte (Freedom Cry GB), 66 k, De Groote Lieven Bvba (<i>F de Giles</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	7
431	Rasique , h, 9 ans, 66 k, C Machado (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	8
296	It's Jennifer , f, 7 ans, 67 k, T Johnson (<i>L Phillipperon</i>), L Carberry (s)	9
432	Cafertiti , h, 7 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	10
296	Calinight , h, 5 ans, 65 k, G Lenzi (<i>A de Chitray</i>), M Mescam	-
296	Cocody Du Banco , h, 7 ans, 64 k, Ecurie Denise (<i>G Masure</i>), F Nicolle	-
419	Soldier's Queen , h, 6 ans, 64 k, ♂, D Grandin (<i>N Gauffenic</i>), D Grandin	-
287	Etoile Du Berger , f, 5 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Patrick Klein (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	-
296	Radiologue , h, 7 ans, 63 k, L Glemin (<i>D Ubeda</i>), E&G Leenders (s)	-
325	Aurelio GER , h, 5 ans, 67 k, J Andt (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr
187	Go For De Houelle , h, 6 ans, 67 k, F Leblanc (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	arr
325	Kapistan , h, 8 ans, 68 k, Mme C Coiffier (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	tbé
285	Djazzman , h, 6 ans, (AQ), 67 k, CH Dubourg (s) (<i>K Dubourg</i>), CH Dubourg (s)	tbé

19 partants ; 35 eng. ; 19 part. déf. - Total des entrées : 3 667 €

10 long, 3 long, 1,5 long, 1/2 long, courte encolure, 4,5 long, 1/2 long 3/4, tête, 3,5 long.

101 250 € - 49 500 € - 29 250 € - 20 250 € - 11 250 € - 7 875 € - 5 625 €

Primes aux éleveurs :

15 187 € Sven Pauwels.
7 425 € Sylvain Rocheteau, Eric de Kerpezdron.
4 387 € Pierre de Maleissyse Melun.
3 037 € Ecurie Tenor.
1 687 € Olivier Tricot.
1 181 € Gilles Trapenard.
843 € Ecurie Maulepaire.

Temps total : 05'47"67

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Dylan UBEDA, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 Euros pour s'être présenté à la pesée après à la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré avant la course.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné L entraîneur J.ORTET par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

489 73 PRIX ROMANTISME (Haies. - Mâles et Hongres) 3.600 m

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

333	Habibi Linn , h, b, 4 ans, par Linggari IRE et Analfabeta (Anabaa USA), 67 k, Mme Emilie Lafeu (<i>A Poirier</i>), A Couetil (s)	1
	Edidindo , m, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Diva Divina CAN (Touch Gold USA), 67 k (66 k), Nunzio Fersula (<i>B Meme</i>), L Maceli	2
333	Voix Du Soir , m, b, 4 ans, par Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir (Anabaa USA), 67 k, David Smaga (<i>F de Giles</i>), M Seror (s)	3
328	Enricoœur , h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Couleur Coeur (Kapgarde), 67 k, Ecurie Cerdeval (<i>L Phillipperon</i>), GAB Leenders (s)	4
	Shamaldam , h, gf, 4 ans, par Martaline GB et Eladame (Snurge IRE), 67 k, Christopher Stedman (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	5
359	Kapchagay , h, 4 ans, 67 k, D Lumet (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	6
393	Fanion D'Estruval , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme B Le Gentil (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	7
177	Fahawro , h, 4 ans, 67 k, M Foursin (<i>M Farcinade</i>), P Adda (s)	8
	Silver Flight (IRE) , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	9
333	Turvyn , h, 4 ans, 67 k, Mme P Papot (<i>A Merienne</i>), R Chatel (s)	arr
333	Speedy Blue Boy , h, 4 ans, 67 k (63 k), Y Fouin (s) (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	tbé

11 partants ; 32 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 039 €

Sans motif : Jyb.

5 long, courte encolure, 1/2 long, encolure, tête, 1 long, 20 long, 6 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Piersch Breeding Sarl.
1 620 € Scuderia Micolo Snc.
945 € Robert Nahas.
641 € Gilles Le Baron.
303 € Richard Corveller, Mme Ange Corveller.

Temps total : 04'25"10

Agissant sur réclamation du jockey Morgan REGAIRAZ (SHAMALDAM), arrivé 5ème, se plaignant d'avoir été gêné, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, par le peloton, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les légers mouvements du poulain EDIDINDO (Baptiste MEME) arrivé 2ème ainsi que des hongres ENRICOEUR (Ludovic PHILIPPERON) arrivé 4ème et KAPCHAGAY (Kevin NABET) arrivé 6ème, n'avaient pas empêché le hongre SHAMALDAM de devancer le hongre ENRICOEUR, et le poulain EDIDINDO.

490 76 PRIX MAGUELONNE (Steeple-Chase) 3.500 m

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

361	King Elvis , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Grasicca (Bonbon Rose), 71 k (70 k), Jdg Bloodstock Services (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	1
334	Filup , h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Qartouche (Ragmar), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Charron</i>), S Dehez (s)	2
323	Amenon , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et La Couetrie (Kapgarde), 67 k, John-Dawson Cotton (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	3
402	Kap Love , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Net Lovely (Network GER), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	4
384	Mannix Du Berlais , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Legende Du Luy (Bonnet Rouge), 68 k, Stephane Szwarc (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	5
334	Mester , h, 4 ans, 71 k, Mme G Reille-Villedey (<i>A Merienne</i>), Butel & Beaunez (s)	6
347	Fou D'Amour Prince , h, 4 ans, (AQ), 70 k, G Denuault (s) (<i>A de Chitray</i>), G Denuault (s)	arr
365	Fedex D'Authie , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme M Bryant (<i>G Masure</i>), Y Fouin (s)	tbé

8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 620 €

12 long, 3/4 long, 15 long, 5 long, 20 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Gilbert Conesa, Mousquetaire Investissement.
1 800 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
1 050 € Mme Henri Devin.
712 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
337 € Jean-Marc Lucas.

Temps total : 04'25"91

491 75 PRIX LEON RAMBAUD (Haies. - Groupe II) 4.300 m

155 000 € (69 750, 34 100, 20 150, 13 950, 7 750, 5 425, 3 875)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 40.000 cette année et par 86.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

298	De Bon Coeur , f, bf, 6 ans, par Vision D'Etat et Santa Bamba (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (<i>K Nabet</i>), F Nicolle	1
255	Berjou , h, b, 5 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE [Montjeu (IRE)], 65 k, Christian Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	2
298	Galop Marin IRE , h, al, 7 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 70 k, Mme Patrick Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	3
383	Pop Art Du Berlais , h, bf, 6 ans, par Poliglote (GB) et Populonia (Polish Precedent USA), 66 k, ♂, Ecurie Sagara (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	4
415	Celtior , h, gr, 7 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April Night), 68 k, Daniel Boullais (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	5
298	Vangel De Cerisy , h, 10 ans, 68 k, C Robba (<i>G Re</i>), D Cottin (s)	tbé
298	Tap Tap Boom GB , h, 5 ans, 64 k, Mme G Reille-Villedey (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	tbé

7 partants ; 15 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 2 077 €

1 long 1/4, 2,5 long, 12 long, loin.

69 750 € - 34 100 € - 20 150 € - 13 950 € - 7 750 €

Primes aux éleveurs :

- 10 462 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.
- 5 115 € Franklin Finance S.a.
- 3 022 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée.
- 2 092 € Jean-Marc Lucas, Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.
- 1 162 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

Temps total : 05'07''99

492 74 PRIX DE PAU **3.900 m**
(Haies. - Handicap de catégorie)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 15.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +14.

- 226 1 **Eragone**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Sharonne (Robin Des Champs), 71 k, Simon Munir (*J Reveley*), PH Peltier 1
- 300 2 **Lady Closely**, f, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Easter Bunny (Turgeon USA), 68 k, Eric Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier 2
- Embrun D'Oudairies**, h, b, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Quecy De Chadzeau (Network GER), 70 k, Haras de Beauvoir (*A de Chitray*), AS Pacault (s) 3
- 366 **Great Parade**, h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Paradana (Dress Parade IRE), 72 k, Mme Jean-Pierre Roussel (*G Re*), Y Fouin (s) 4
- 380 3 **Jocrack A La Motte**, f, bf, 5 ans, par Full Of Gold et Line Des Landes (Pure Hasard), 72 k, Mme Barbara Menuet (*J Plouganou*), W Menuet (s) 5
- 227 **Edylan**, m, b, 5 ans, par Slickly et Emelda GER (Dashing Blade GB), 72 k, Couetil Elevage (*A Poirier*), A Couetil (s) 6
- 338 **Audacieux D'Alin**, h, bf, 5 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Cybellede Beauvai (Al Namix), 71 k (69 k), Jean-Marc Baudrelle (*Mlle M Daubry-Barbier*), JM Baudrelle 7
- 227 4 **Kalinski IRE**, h, 5 ans, 70 k, Boultsbee Brooks Ltd (*T Beaurain*), L Carberry (s) 8
- 368 **Eclair Du Maffray**, h, 5 ans, 64 k, H De Waele (*A Merienne*), P Lenogue 9
- 368 **Pyramid Burg**, h, 5 ans, 68 k, M Lefevre (*M Farcinade*), P Adda (s) 10
- 368 6 **Lascar Gris**, h, 5 ans, 64 k, Mme C Dubuquoi (*L Philipperon*), ROB Collet (s) -
- 338 4 **Sucaille**, f, 5 ans, 72 k, JM Baudrelle (*S Colas*), JM Baudrelle -
- 432 3 **Candos**, h, 5 ans, 67 k, G Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) tbé
- 259 7 **Roi D'Oudalle**, h, 5 ans, 67 k, JP Leseigneur (*E Metivier*), J Marion (s) tbé

14 partants ; 30 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 114 €
10 long, 2 long, 3/4 long, 3/4 long, 4 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 1,5 long, 9 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

- 3 780 € Mme Sylvie Robert, Bruno Vagne.
- 1 848 € Mme Delphine Teutsch, Richard Godefroy.
- 1 092 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire.
- 756 € Mme Mauricette Ribot.
- 420 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Noe Goudal.
- 294 € Baronrath Stud Ltd.
- 210 € Jean-Luc Desille, Mme Francis Desille.

Temps total : 04'41''10

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jonathan PLOUGANOU (6 coups, 1ère infraction) et Maelle DAUBRY BARBIER (9 coups), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros et une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

493 78 PRIX MAURICE DE NEXON **3.700 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

- 349 **Gasti Greti**, h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Chrisleen (Maresca Sorrento), 70 k, Loic Glemin (*T Beaurain*), E&G Leenders (s) 1
- 419 3 **Dominicaine**, f, al, 6 ans, (AQ), par Nombre Premier (GB) et Teresa (Discover D'Auteuil), 66 k, Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 2

- Dakar**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Marie D'Anjou [Garde Royale (IRE)], 71 k, Ecurie Centrale (*D Ubeda*), FM Cottin (s) 3

- 331 2 **Calif D'Oudairies**, h, b, 7 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Quinine (Network GER), 69 k, Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) 4

- 419 5 **Abaya Du Mathan**, h, b, 7 ans, par Al Namix et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 72 k, Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagner*), A Chaille-Chaille 5

- 415 **Guyonne**, f, b, 6 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 71 k, Mme Agathe Piaux (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6

- 294 4 **Devona**, f, b, 6 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Qwertzye (Maresca Sorrento), 72 k, Pierre de Maleissye Melun (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s) 7

- 324 **Moody Mary**, f, 5 ans, 69 k, S Vidal (*L Philipperon*), ROB Collet (s) 8

- 419 **Osso Bello**, h, 11 ans, 70 k, P Van Der Linden (*E Bureller*), XL Le Stang 9

- 410 2 **Kingbohem**, h, 8 ans, 69 k, S Seignoux (*Y Kondoki*), Mme V Seignoux 10

- 431 3 **Ubac Des Places**, h, 11 ans, (AC), 71 k (69 k), T de Lauriere (*Mlle N Desoutter*), T de Lauriere arr

- 129 **Ribeauvillez**, h, 6 ans, 71 k, Mlle R Schoefolt (*A Merienne*), R Chatel (s) arr

- 321 3 **Ahquecoucou**, h, 9 ans, 70 k, Comte AA Maggiar (*A Poirier*), A Couetil (s) arr

- 226 **Winklas**, f, 5 ans, 68 k, J Ortet (s) (*B Meme*), J Ortet (s) arr

14 partants ; 44 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 859 €
Sans motif : *Sultan Silk*.

3/4 long, encolure, 2,5 long, 7 long, 4,5 long, 20 long, 1/2 long, 5 long, 30 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

- 3 780 € Suc. Jean Gondouin, Etienne Leenders, Mme Etienne Leenders.
- 1 848 € Francois-Marie Cottin.
- 1 092 € Francois-Marie Cottin.
- 756 € Comte Michel de Gigou.
- 420 € Jean-Marie Baradeau.
- 294 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Suc. Brigitte Correard.
- 210 € Pierre de Maleissye Melun, Pascal Noue.

Temps total : 04'26''99

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey David BRASSIL, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2ème infraction).

FOUGERES

Dimanche 21 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Louis-Marcel AULNETTE - Marc BOUGIE - Bernard JOLY - Yves MAILLARD

494 3268 PRIX RENE COUETIL - PRIX MENUISERIE JEAN PAUL DELAUNAY **3.800 m**
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 375 5 **Morena Du Berlais**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 73 k (70 k), Mme Catherine Poussin (*M Lefebvre*), D Cottin (s) 1

- 359 3 **Majakadex**, h, bf, 4 ans, par Saddex (GB) et Majaka (Kapgarde), 70 k, Mme Patrick Papot (*K Guignon*), P Raussin 2

- 339 5 **Miss Kalista**, f, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Miss Poppee [Milford Track (IRE)], 74 k (71 k), Eddy Eyrignoux (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 3

- 393 **Feline Du Trottet**, f, no, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Star De Champdoux [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (63 k), Christophe Masle (*B Moreaux*), E&G Leenders (s) 4

- 407 **Golden Bride**, f, bf, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Golden Tale (Pivotal GB), 66 k (62 k), Mme Anne-Marie Poirier (*Mlle M Dezoteux*), O Sauvaget (s) 5

- Fleche Des Ongrais**, f, 4 ans, 65 k, Mme P Chemin (*MA Dragon*), Chemin & Herpin (s) 6

- 471 **Lakeba**, f, 4 ans, 71 k (68 k), Ecurie des Mouettes (*A Lelievre*), D Cottin (s) tbé

7 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 390 €
Eng. sup. : *Fleche Des Ongrais*

30 long, 10 long, 4,5 long, 14 long, 4 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.
 396 € Hubert Langot, Suc. Michel Langot.
 231 € Guy Bidorini, Eddy Eygrignon.
 156 € Christophe Mastle.
 74 € Eric Ciechanowicz.

Le jockey ALEXANDRE BOUDOUIN-BOUIN étant absent, les commissaires ont autorisé son remplacement par Bryan MOREAUX sur le cheval FELINE de TROTTE.

495 3269 PRIX DE LA COMMUNE DE JAVENE - PRIX BELLOIR SAS 4.200 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Clever Sun**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Naissiane (Winning Smile), 70 k (67 k), Roland Foucher (A Gautron), R Foucher 1
- Candivol**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Kandidate GB et Kivole (Dadarissime), 69 k (68 k), Nicolas Remoue (V Bernard), N Remoue 2
- 274 Clique Adroite**, f, b, 7 ans, (AQ), par Blue Bresil et Plaise Autant (Lesotho USA), 66 k (64 k), Gilles Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon 3
- 316 4 Demon Royal**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie (Espirit Du Nord USA), 68 k, Pierre Raussin (K Guignon), P Raussin 4
- 399 3 Doredargent**, f, al, 6 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Regina Park (Cadoudal), 71 k (68 k), Emmanuel Roussel (P Moreau), P Chevillard 5
- Catri De Sienne**, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), D Lenfant (T Blainville), D Lenfant 6
- 408 Carat Precieux**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux 7
- 342 Coper Baie**, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), Ecurie des Vives Terres (J Foucher), B Grosfils 8
- Croix D'Or Allen**, h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), PH Peltier (B Moreaux), PH Peltier 9
- Atek De La Vire**, h, 9 ans, (AQ), 68 k (64 k), O Sauvaget (s) arr (Mlle M Dezoteux), O Sauvaget (s)

10 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 404 €
 Eng. sup. : Atek De La Vire

code anomalie : CE : Beau Frere.

3,5 long, 9,5 long, 3 long, 2 long, 10 long, 3/4 long, 11 long, 7,5 long.
 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Gilles Foucher, Mme Fabienne Gadais Foucher.
 396 € Arnaud Paysan.
 231 € Gilles Chaignon.
 156 € Mlle Oriane Leray, Bernard Leray.
 74 € Emmanuel Roussel, Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoine Maggiar.

L'entraîneur Philippe CHEMIN a déclaré son cheval BEAU FRERE non partant jugeant le terrain non conforme aux aptitudes de son cheval (terrain trop léger).

LE LION D'ANGERS

0218111

Dimanche 21 avril 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique BOISRAMÉ -
 Laurent THIBAUT - Michel GAUTIER

496 3382 PRIX ARSENE THIBAUT 3.400 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 406 2 Feret**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Rhumerie [Shaanmer (IRE)], 69 k, Hugues Justeau (W Denuault), PH Peltier 1
- 69 1 Fripon Du Seuil**, h, al, 4 ans, (AQ), par Network GER et Pervenche Du Seuil (Lucky Dream), 67 k, Ecurie Couderc (W Lajon), GAB Leenders (s) 2
- 234 Friponne De Belair**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Doctor Dino et Strip Tease (Maresca Sorrento), 65 k, Jacques Leylavergne (A Ruiz Gonzalez), G Lassaussaye 3

- 206 Filoche Bouloise**, f, np, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et La Bouloise (Sleeping Car), 68 k (67 k), Vincent Le Roy (A Orain), PJ Fertillet 4

- 428 5 Français De Coeur**, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Gleep Will (Cadoudal), 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (B Dubourg), D Cottin (s) 5

- 301 4 Fransleen**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, L Glemin (O Jouin), E&G Leenders (s) 6

6 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 153 €

4 long, 2 long, 4 long, 1,5 long, 20 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Herve D' Armaille.
 612 € Jean Brest, Mme Marc Boudot.
 357 € Sarl Grouas.
 242 € Jean-Paul Ninck, Olivier Ninck, Franck Ninck.
 114 € Haras de Saint-Voir, Michel-Jacques Rivailon.

Temps total : 04'12"16

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire Mr JEAN-CLAUDE SARAIS (COULEURS NON CONFORMES)

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire CHATEL (S) (COULEURS NON CONFORMES)

Modification du poids porté par le 13 EMMA WINS : 65,5 kg au lieu de 65 kg
 Changement de couleurs du 12 FORZA : Blanche Toque Blanche
 Changement de couleurs du 13 EMMA WINS : Blanche Toque Blanche.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier JOUIN sur la performance du hongre FORSTON DUBREAU (AQ).

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas respiré durant le parcours. Il a précisé que son partenaire avait une bouche compliquée et qu'il l'avait monté au calme pour éviter qu'il ne tire et se décontracte comme il en avait reçu les ordres.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Adrien MERIENNE au sujet des raisons l'ayant amenées à diriger le hongre REDOUBT vers la corde pour ne pas sauter la dernière haie.

L'intéressé a déclaré qu'après la haie du tournant il n'avait plus de ressources, et ne voulant pas prendre de risque il avait dirigé ledit hongre vers la corde, ne voulant pas non plus l'arrêter trop fermement.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

497 3383 PRIX MACKENZIE II 4.000 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 451 1 Ecart Zero**, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Serie Limitee (Kahyasi IRE), 69 k (68 k), Haras de Saint-Voir (A Ruiz Gonzalez), A Lacombe 1

- 303 2 Ever Forget Me**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 68 k (64 k), Leray (s) (E Bonnet), E Leray (s) 2

- Elisa Des Obeaux**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Magadan IRE et Shifra (Califet), 65 k, Mme Nicolas Devilder (O Jouin), N Devilder 3

- 408 2 Espirito**, h, np, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Java De Mai II (Rivelago), 69 k (65 k), Mlle Annick Mahe (P Denis), P Quinton (s) 4

- Edouard**, h, b, 5 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Time To Play (Smadoun), 67 k, Mme Michel Peltier (W Denuault), PH Peltier 5

- 393 5 Esterlin**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, J Boissard (s) (MO Belley), J Boissard (s) 6

- Elton Du Granit**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, PO Robert (Mr T Guineheux), R Chatel (s) arr

7 partants ; 13 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 85 €

1 long, 1,5 long, 20 long, 5 long, 8 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Thierry Adenot, Haras de Saint-Voir.
 612 € Eric Leray, Anthony Dupont.
 357 € Mme Nicolas Devilder, Thibault Devilder.
 242 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.
 114 € Michel Peltier, Mme Michel Peltier.

Temps total : 05'10"64

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey ENZO BONNET (EVER FORGET ME) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups- 1ère infraction)

498 3384 PRIX SUPER U DU PAYS LIONNAIS - PRIX DE CHENILLE-CHANGE 4.000 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni couru quatre fois, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Droit De Veto**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile (Lomitas GB), 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (*B Dubourg*), N de Lageneste 1
- 316 Chelsea De Sevres**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Union De Sevres (Malinas GER), 70 k, Gilbert Couge (*O Jouin*), P Journiac 2
- 410 Crapule**, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Sacree Puce [Shaanmer (IRE)], 68 k (64 k), Philippe Pasquier (*T Vabois*), E Leray (s) 3
- Chouch'ou**, h, b, 7 ans, (AQ), par Passing Sale et Nice Filly (Assessor IRE), 72 k, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s) 4
- 218 Bohio**, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Sainte Russy (Saint Des Saints), 70 k (67 k), Gerard Lecomte (*D Lecomte*), GER Lecomte 5
- 399 Carla De Beauchene**, f, 7 ans, 66 k, C Bidon (*Y Plumas*), P Fleurie 6
- 32 Alinbarbotin**, h, 9 ans, (AQ), 69 k, B Lebrech (*W Lajon*), GAB Leenders (s) 7
- Dona Crindor**, f, 6 ans, 69 k (66 k), JL Derre (*B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 8
- 318 Noir Des Carnettes**, h, 5 ans, 70 k, JCN Bignon (*R Bonnet*), arr G Lassaussaye
- Coca De Thaïx**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, GER Lecomte (*H Lucas*), arr GER Lecomte
- 408 Diamant Brut**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, ♂, Ecurie Hamon (W Denuault), PH Peltier tbé
- Axedo Du Pavoil**, h, 6 ans, 68 k (67 k), GER Lecomte (A Orain), GER Lecomte tbé

12 partants ; 43 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 476 €

Condition spéciale : *Intouchable*.

6 long, 8 long, 5 long, courte encolure, 10 long, 2 long, 2,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Haras de Saint-Voir.
- 612 € Ecurie Benoit Constantin.
- 357 € Philippe Pasquier, Mlle Marion David, Ludovic Quantin.
- 242 € Mme Brigitte Ricous.
- 114 € Haras D'Etreham, Eric Puerari.

Temps total : 05'08''08

Les Commissaires ont, interdit à la jument INTOUCHABLE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur Jean Claude BOUDOUIN par une amende de 100 euros.

499 3385 PRIX HENRI DE CHOLET 4.400 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000, les 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 276 Derby Plus**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins (Kadalko), 70 k, Mme Magalen Bryant (*O Jouin*), P Journiac 1
- 345 Europe Allen**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue (Ragmar), 67 k, Andre Le Solliec (*Y Plumas*), D Berra 2
- 349 Debut De Printemps**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et La Grande Touche (Cadoudal), 69 k, Ecurie Tenor (*W Lajon*), E&G Leenders (s) 3
- 343 Dolinight**, f, b, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Olinight (April Night), 68 k, Dubourg (s) (*H Lucas*), CH Dubourg (s) 4
- 390 Espoir**, h, b, 5 ans, (AQ), par Spider Flight et Lady Va (Useful), 73 k (72 k), Marion (s) (*A Orain*), J Marion (s) 5
- 346 Denalie Bellevue**, f, 6 ans, 71 k (67 k), G Martin (*T Vabois*), E Leray (s) 6
- 412 Diva De Mai**, f, 6 ans, (AQ), 72 k, P Dubois (*R Le Stang*), P Dubois 7
- 401 Slim Risk**, h, 5 ans, 68 k, R Chatel (s) (*Mr T Guineheux*), R Chatel (s) 8
- 102 Irish Nonantais**, h, 6 ans, 71 k, Scea Haras de Peyre (*P Blot*), E Papon 9

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 255 €

1/2 long, 1,5 long, 3 long, 10 long, 15 long, 10 long, 8 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Pascal Journiac, Haras de Saint-Voir.
- 612 € Bruno Vagne.
- 357 € Mlle Marie-Aude Bossuet, Ecurie Tenor.
- 242 € Christophe Dubourg.
- 114 € Gaec Longchamp.

Temps total : 06'25''17

Le jockey Wilfried DENUAULT s'étant accidenté lors de la 5ème course, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DEBUT DE PRINTEMPS par le jockey Wilfried LAJON

LOUDEAC

Dimanche 21 avril 2019

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Alain LOUCE - Théophile MELOU - André LAUNAY - Joseph Le MEAUX

500 3270 PRIX CLAUDE ROUGET 3.400 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Santa Lili D'Oroux**, f, b, 4 ans, par Roli Abi et Observatrice (Observatory USA), 65 k (64 k), Philippe Moreau (*A Coupur*), P Raussin 1
- 243 Jacke Is Back**, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Black Jack Lady IRE (King's Best USA), 67 k, Haras des Adelis (*A Gasnier*), GAB Leenders (s) 2
- 203 Ciel Divin**, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Fleur Divine (Denham Red), 67 k, Cadot (s) (*Mr L Zuliani*), D Cadot (s) 3
- Fille De La Nuit**, f, np, 4 ans, (AQ), par Indian Daffodil (IRE) et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 65 k, Sebastien Berger (*A Lotout*), B Lefevre (s) 4
- 413 Bingo De L'Aunay**, h, bc, 4 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 67 k (63 k), Jean-Christophe Auvrai (*D Mennereuil*), A Lacombe 5
- Tiame De Pibois**, f, 4 ans, 65 k, M Nadot (*M Delage*), PJ Fertillet 6
- 413 Zappy Zebra**, h, 4 ans, 67 k, P Lienart (*L Salignac*), G El Baz 7
- Mapatyphon**, h, 4 ans, 67 k (64 k), C Hautbois (*A Pageot*), J Planque (s) 8
- Fee Doree Sivola**, f, 4 ans, 65 k, G Trapenard (*A Moriceau*), P Quinton (s) 9
- Azurrae Blue**, f, 4 ans, 65 k (64 k), C Gicqueau (*S Cosson*), C Gicqueau 10
- Rock Land**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Y Chanteux (*O Thomas*), S Gouyette -
- Line Beroya**, f, 4 ans, 65 k, Mlle M Bruere (*D Delalande*), Mlle M Bruere arr
- Flower Of Fields**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), D Delorme (*T Vodrazka*), D Delorme arr
- Scarletts Key**, f, 4 ans, 65 k (61 k), Mme H Devin (*B Berenguer*), D Bressou arr

14 partants ; 48 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 559 €

Eng. sup. : *Jacke Is Back*

Chev. élim. : *Fidji Baie, Farfade, Divinesri.*

2,5 long, 1,5 long, 1,5 long, 3,5 long, 2,5 long, encolure, 2,5 long, 10 long, 8 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Philippe Moreau.
- 468 € Philippe Druon.
- 273 € Franck Albert, Pierre Albert, Damien Cadot.
- 185 € Sebastien Berger, Guy Berger.
- 87 € Jean-Christophe Auvrai.

les Commissaires, apres avoir entendu l'entraîneur Christian GICQUEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas s'être assuré du poids de monte de son jockey Steven COSSON

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire HARAS DES ADELIS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Philippe MOREAU par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

501 3271 PRIX GUY NEVO 4.000 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas reçu 8.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Diyamindar , h, b, 9 ans, par Zamindar USA et Diyawara IRE (Doyoun IRE), 68 k (67 k), ♂, Mme Liliane Denuault (<i>A Coupu</i>), J Boissnard (s)	1
	Tsar Noir , h, al, 6 ans, par Redback GB et Braissim GB (Dancing Brave USA), 68 k, Pierre J. Fertillet (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	2
400	4 Ettoile Secret , f, gr, 5 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 65 k, Noel Boudraa (<i>M Delage</i>), PJ Fertillet	3
270	5 Pearl Daram , h, b, 9 ans, par Daramsar et Pearl River (Epervier Bleu GB), 70 k (66 k), Nicolas Paysan (<i>Mlle A Dumont</i>), N Paysan	4
	Kidman D'Ycy , h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Korigane D'Ycy (Poplar Bluff GB), 68 k, Mlle Anne Vallee (<i>Mr L Zuliani</i>), D Cadot (s)	5
267	Coeur De Blues , h, 7 ans, 69 k, B Rochette (<i>L Solignac</i>), N Chevalier	6
399	Grand Guerrier , h, 9 ans, 68 k (65 k), Ecurie du Lion Bvba (<i>A Davodi</i>), Y Fertillet (s)	7
394	5 Melodie D'Un Soir , f, 7 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), Mme C Braire (<i>A Gasnier</i>), REMY Nerbonne	8
	Abreulandia , f, 9 ans, (AQ), 66 k (62 k), T Poche (<i>Mlle C Lequien</i>), T Poche	arr

9 partants ; 49 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 625 €

Sans motif : *Simba De Teillee, Hotmale Has.*

4,5 long, 2 long, 6 long, 2 long, 2 long, 1/2 long, 6 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Scea Haras du Ma.

468 € Pierre Jabot, Herve de Watrigant, Guy Harari.

273 € Gildas Blain.

185 € Raymond Bietola.

87 € Mlle Anne Vallee, Damien Cadot.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Arman DAVODI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1^{ere} infraction - 6 coups)

MONTLUCON-NERIS

Dimanche 21 avril 2019

0715111

Terrain BON

Commissaires de courses : Christophe GUILTAT - Michel DUBOUIS - Noel PENARD

502 ³⁷⁵¹ **PRIX CASINO NERIS LES BAINS** 3.500 m
(Steeple-Chase. - A réclamer. - Cavalières et Gentlemen-riders)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

331	1 Great Paul , h, b, 6 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 70 k, (7.000), ♂, Butel & Beaunez (s) (<i>Mr G Viel</i>), Butel & Beaunez (s)	1
	Al Clay , h, b, 7 ans, par American Post GB et Ile De See (Saint Des Saints), 70 k (66 k), (9.000), Haras de Sivola (<i>Mlle L Lebeurier</i>), E Clayeux (s)	2
331	3 Tout En Cardoun , f, b, 8 ans, par Layman USA et Bairgaine (Cardoun), 68 k (65 k), (9.000), ♂, Daniel Beaunez (<i>Mr S Maussion</i>), Butel & Beaunez (s)	3
	Marinas GER , h, b, 12 ans, par Sholokhov IRE et Majorata GER (Acatenango GER), 70 k (68 k), (9.000), Palmyr Racing (<i>Mlle B Guenet</i>), G Macaire (s)	4
	Dom Alron , h, 6 ans, (AQ), 68 k, (7.000), AND Roussel (<i>Mr AND Roussel</i>), AND Roussel	tbé

5 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 149 €

Sans jockey : *Le Final.*

5,5 long, encolure, 4,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 €

Primes aux éleveurs :

720 € Bertrand Guoin, Mme Patricia Butel.

360 € Jacky Rauch.

210 € Antoine Segura, Michel Segura.

Le cheval DOM ALRON est tombé

Le cheval LE FINAL a été déclaré non partant en raison de l'absence du jockey J. D MONCEAU et n'a pas trouvé de remplaçant.

503 ³⁷⁵⁰ **PRIX STAC AUTOMOBILES** 3.500 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

376	Angie Royale , f, al, 6 ans, par Kapgarde et April Day (Garuda IRE), 68 k (67 k), ♂, Marc Blanchard-Jacquet (<i>E Labaisse</i>), M Blanchard-Jacquet	1
293	Carla De Touzaine , f, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 69 k (66 k), Mme Andree Jandard (<i>J Zerourou</i>), S Eveno	2
12	Discretion , f, np, 6 ans, (AQ), par Network GER et Querenice (Video Rock), 72 k (69 k), Haras de Saint-Voir (<i>C Gaillard</i>), E Vagne (s)	3
	Du Ottamba , f, b, 6 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Kalka De Thaix (Video Rock), 70 k, ♂, Francois Fiol (<i>H Tabet</i>), E Vagne (s)	4
	Fine Angels , f, b, 6 ans, par Fine Grain JPN et Star Jelois [Marchand De Sable (USA)], 73 k, Patrick-Roger Nicolas (<i>D Ulinski</i>), E Caroux	5
	Dominante Allen , f, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mlle A Freby (<i>T Andrieux</i>), Mlle A Freby	6
387	Kevine Katoune , f, 5 ans, 68 k (66 k), G Doyen (<i>G Malone</i>), G Doyen	7
233	1 Droit De Rever , f, 6 ans, 73 k (70 k), T Fourre (<i>G Boinard</i>), T Fourre	8

8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 227 €

14 long, 6,5 long, courte encolure.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Mme Emmanuelle Haye, Cyrille Calvo, Mme Isabelle Duplantier.

396 € Scea Jandard.

231 € Haras de Saint-Voir.

156 € Michel-Robert Laborde.

74 € Bertrand Guoin, Antoine Guoin, Alexandre Guoin.

504 ³⁷⁴⁹ **PRIX ETABLISSEMENTS LABOUESSE** 3.500 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Le Bearn , h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et La Romanee (Robin Des Champs), 67 k (66 k), Christopher Stedman (<i>E Labaisse</i>), D Cottin (s)	1
317	3 Sunday Sky , f, ac, 4 ans, par Coastal Path GB et Free Sky (Ungaro GER), 65 k (62 k), Xavier Humbert (<i>M Chailloleau</i>), E Clayeux (s)	2
302	1 Saint Beauty , f, gr, 4 ans, par Saint Des Saints et Belle Du Roi [Adieu Au Roi (IRE)], 70 k (69 k), Mme Magalen Bryant (<i>M Camus</i>), D Cottin (s)	3
302	4 France Will , f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Vita Will (Dom Alco), 65 k, Michel-Jacques Rivailon (<i>H Tabet</i>), E Vagne (s)	4
289	Villabona , f, b, 4 ans, par Execute et Alice Neney (IRE) (Orpen USA), 67 k, Ecurie Kura (<i>P Lucas</i>), S Eveno	5
64	Luz , f, 4 ans, 65 k (61 k), S Maurer (<i>Mlle C Picard</i>), S Maurer	6
388	Lord Du Buet , m, 4 ans, 67 k, Mme B Bader (<i>CE Cayeux</i>), H Despont	arr
372	Shamalcoeur , m, 4 ans, 67 k (64 k), E Espanet (<i>G Boinard</i>), E Espanet	arr
388	Fransy , h, 4 ans, 67 k (64 k), Mlle M Chiampo (<i>MA Mermel</i>), Mlle M Chiampo	tbé

9 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 256 €

Sans jockey : *India Du Buet.*

2,5 long, 9,5 long, 7,5 long, 7,5 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Mme Anne-Charlotte Andre, Jean Marie Prost, Nicolas Prost, Mme Clotilde de Barmon.

396 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

231 € Mme Sylvie Ringler.

156 € Michel-Jacques Rivailon.

74 € Ecurie Kura.

Le cheval INDIA de BUET a été déclaré non partant car le jockey Damien ULINSKI appelé ne s'est pas présenté. L'entraîneur Hubert DESPONT n'a pas trouvé de remplaçant

BLAIN BOUVRON LE GAVRE

0101 112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Claude GOUIN - Christian MARCHAND
- Laurence BARET - Tino GUITTON**505 3272 PRIX PHILIPPE LERAY** 4.100 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

(On ne saute pas la banquette)

- 450 Faddaly**, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Taqdaaly (Medaaly GB), 68 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*MO Bellej*), J Boisnard (s) 1
- 398 4 Miss Laura**, f, b, 4 ans, par Lauro GER et Miss Lina (Tremolino USA), 66 k (63 k), Daniel Miloux (*M Lefebvre*), D Cottin (s) 2
- 359 Vraiment Belle**, f, b, 4 ans, par Lauro GER et Vraiment (Robin Des Champs), 70 k, Mme Odile Lerat (*R Le Stang*), XL Le Stang 3
- Sinnetique**, f, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Grivatique (Antarctique IRE), 68 k, Thierry Poche (*Y Plumas*), T Poche 4
- 398 Pitchoun De Jullou**, h, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Schoune [Majorien (GB)], 67 k, Mlle Sarah Duchesnay (*Mr L Brechet*), Mlle S Duchesnay 5
- Fee Des Bois**, f, 4 ans, 65 k, ♂, Mme J Brillet (*Mr L Zuliani*), W Menuet (s) 6
- 406 Flora Du Gouet**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), T Lemoine (*A Baudoin-Boin*), E&G Leenders (s) 7
- 398 Cookney Billebery**, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), JL Pignet (*A Desvaux*), J Zuliani 8
- 317 Enki Princess**, f, 4 ans, 65 k, Mme M Gozlan (*R Bonnet*), G Lassaussaye arr

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 172 €

2 long, 1 long, 2 long, 7 long, 15 long, 2,5 long, 30 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Andre-Marcel Pommerai.

468 € Daniel Miloux, Mme Josiane Miloux.

273 € Ecurie du Trioux, Gilles Defontaine.

185 € Gheorghe Codre.

87 € Mlle Sarah Duchesnay, Didier Duchesnay.

Temps total : 05'07''19

Le Jockey Christopher RIOU étant absent sur l'hippodrome (malade), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval PITCHOUN DE JULLOU par le jockey Léopold BRECHET.

506 3273 PRIX DES BRUYERES 4.100 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

(On ne saute pas la banquette)

- 340 Lutin D'Audouville**, h, np, 6 ans, par Ungaro GER et Lute D'Audouville (Lute Antique), 69 k, Dominique Delorme (*R Le Stang*), D Delorme 1
- 407 Esquive Des Long**, f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Garde De Nuit (Courtroom), 65 k (65^{1/2} k), Jerome Zuliani (*A Desvaux*), J Zuliani 2
- 449 Tulipe De Bellouet**, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 69 k, Alain-Albert Neveu (*Mr L Zuliani*), W Menuet (s) 3
- 449 5 Honri A La Motte**, f, bf, 6 ans, par Iron Mask USA et Line Des Landes (Pure Hasard), 67 k, Thierry Poche (*Y Plumas*), T Poche 4
- 449 Star Del Rais**, f, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Star Dance (Groom Dancer USA), 66 k, Dominic Mahe (*Mr E Fouquet*), D Mahe 5
- Sire Des Bois**, h, 5 ans, 67 k (64 k), ♂, Mme J Brillet (*A Nail*), W Menuet (s) 6
- 439 Ehmabelle**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), JC Obellianne (*S Cossou*), JC Obellianne 7
- 151 Satleen**, h, 5 ans, 67 k (64 k), L Glemin (*A Baudoin-Boin*), E&G Leenders (s) tbé

8 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 421 €

5,5 long, 2,5 long, 30 long, 19 long, 9,5 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Omer Legoupil.

468 € Mlle Adeline Lepresle, Bernard Lepresle, Mme Georgette Lepresle.

273 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.

185 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Henri Simon.

87 € Ecurie de la Rehoraie, Alain Collet.

Temps total : 04'54''58

Le Jockey Christopher RIOU étant absent sur l'hippodrome (malade), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval STAR DES RAIS par le jockey Emmanuel FOUQUET.

507 3274 PRIX HYERES III 4.800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Tout cheval ayant reçu en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, 4.500 portera 2 k. ; 8.000, 3 k. ; 11.000, 4 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

(On saute la banquette).

- 341 1 Mareskia Talisker**, f, al, 6 ans, par Maresca Sorrento et Ladylux (Lord Of Men GB), 69 k, William Travers-Durand (*Mr L Zuliani*), W Menuet (s) 1
- 344 Calinefette**, f, np, 7 ans, (AQ), par Califet et Quelle Est Noir (Robin Des Champs), 68 k, Nicolas Remoue (*Y Plumas*), N Remoue 2
- 343 2 Craftwelle**, f, b, 7 ans, (AQ), par Califet et Norwelle (Roi De Rome USA), 68 k, Mme Isabelle de Saint Anhost (*Mr L Brechet*), Mlle S Duchesnay 3
- 444 Lion Toto**, h, b, 6 ans, par Vic Toto et Lady La Lionne (Turgeon USA), 71 k, Andre Chayrigues (*Mr E Fouquet*), A Chayrigues 4
- 305 Ucla De Kernin**, f, b, 11 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Farquhar (Reve Bleu), 70 k, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 5
- Calomel De Kerza**, h, 7 ans, 68 k, J Zuliani (*A Desvaux*), J Zuliani 6
- 448 Zephir Davril**, h, 7 ans, 68 k (65 k), Mlle E Boin (*C Hermaize*), JC Baudoin 7
- 341 2 Chop Hola**, h, 6 ans, 70 k (66 k), JP Vanden Heede (*M Guilleux*), J Marion (s) arr
- Oeufs De Paques**, h, 7 ans, 71 k (67 k), ♂, R Roulois (*A Nail*), W Menuet (s) tbé
- Marina Grise**, f, 6 ans, 68 k (65 k), C Gicqueau (*S Cossou*), C Gicqueau tbé

10 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 286 €

11 long, 2 long, 18 long, 12 long, 15 long, 6 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Felicien Brillet, Germain Brillet, Leopold Neuvy.

432 € Sylvain Buhigne, Andre Buhigne.

252 € Mme Isabelle de Saint Anhost.

171 € Marcel Benavides, Mlle Christine Benavides.

Temps total : 05'50''63

Le jockey Christopher RIOU étant absent sur l'hippodrome (malade), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval NERON par le jockey Emmanuel FOUQUET.

Une amende de 100 euros a été infligé au jockey Yohan KONDOKI pour ne pas avoir respecté son engagement de monte étant présent sur un autre hippodrome.

HYERES

Lundi 22 avril 2019

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Claude MENAND -
Dominique de La PERRIERE - Christine PASTOR - Jean KADDAM**508 3709 PRIX DOM PASQUINI** 3.500 m
(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

- 288 4 Pastel De Nata**, h, gr, 4 ans, par Sunday Break JPN et Vandalixa (Linamix), 71 k (69 k), (10.000), Claude Olivier Corral (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 1
- Petrosinella**, f, b, 4 ans, par Worthadd IRE et La Tour Rouge GB (Monsun GER), 67 k, (10.000), Ecurie Pignoni M&M (*K Herzog*), M Pitart 2
- 427 Chopemol**, f, b, 4 ans, par Deportivo GB et Wa Zine (Iron Mask USA), 67 k, (8.000), Pierre J. Fertillet (*M Delage*), PJ Fertillet 3

- 329** ⁵ **Turfiste**, h, b, 4 ans, par Turgeon USA et Nicknack (Nickname), 67 k (64 k), (8.000), Ecurie du Soleil S.c. (*J Marquestau*), C Scandella 4
- 326** ⁵ **Reine De Salan**, f, gr, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Billie De Salan (Robin Des Pres), 67 k (63 k), (10.000), Pierre Lhoste (*P.N Fontan*), J Ortet (s) 5
- 5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 115 €
1/2 long, 3 long, 10 long, 10 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €
- Primes aux éleveurs :
792 € Bruno Mazure, Herve Tibeuf, Mme Anne Laure Saccard.
396 € Mme Stella Thayer.
231 € Alain Chopard.
156 € Mme Henri Devin.
74 € Andre Artus.
- Temps total : 04'07"40
- A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Pierre-Nizar FONTAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

509 ³⁷⁰⁸ **PRIX HYERES III** **3.500 m**
(Haies)

- 17 000 €** (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

- 404** **Saint D'Auteuil**, h, b, 5 ans, par Kandidate GB et La Loute (Saint Des Saints), 73 k (70 k), Pegasus Farms Ltd (*J Marquestau*), C Scandella 1
- 454** **Menthol**, h, b, 5 ans, par Spirit One et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 74 k (71 k), Jean-Luc Pelletan (*F Mouraret de Vita*), JL Pelletan 2
- Raise The Stakes**, f, bf, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Raise A Mind (IRE) (Zamindar USA), 65 k (66 k), Ecurie Pigoni M&M (*K Herzog*), M Pitart 3
- 198** **Teahupoo Vega**, h, b, 5 ans, par Ballygarry IRE et Silver Road (GB) (Grape Tree Road GB), 67 k (63 k), Ortet (s) (*P.N Fontan*), J Ortet (s) 4
- 170** **Juneau Basc**, h, al, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Castagna (Astarabad USA), 68 k, Eric Bernhardt (*Mr L Bernhardt*), E Bernhardt 5
- 454** **Espry De Famille**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (62 k), Scea Haras de Peyre (*J Agostini*), E Papon 6
- 400** ² **Electron**, h, 5 ans, (AQ), 71 k, Ecurie Cerdeval (*M Delage*), PJ Fertillet arr

7 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 192 €
3 long, 5 long, 6 long, 8 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Gaetan Gilles.
612 € Francois-Marie Cottin.
357 € S.c.e.a Domaine de L'Argos.
242 € Haras de la Vega.
114 € Sebastien Dufrancatel.

Temps total : 04'07"46

LE LION D'ANGERS

0218112

Lundi 22 avril 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Maxime PELTIER -
François COUETOUX du TERTRE - Louis-Marcel AULNETTE -
Michel GAUTIER

510 ³³⁸⁶ **PRIX DOMINIQUE DE BROGLIE** **3.700 m**
(Haies)

- 20 000 €** (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

- Forza**, h, b, 4 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 67 k, Jean-Claude Sarais (*J Charron*), A Lacombe 1
- 468** ³ **Soleil Couchant**, h, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Moon Tree (Groom Dancer USA), 68 k (65 k), Herve Boutry (*A Gautron*), J Boisnard (s) 2
- Fazayte**, h, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Vakina (Arvico), 67 k, Soaig Guerin (*E Burellier*), A Lacombe 3
- 350** **Fly Allen**, h, al, 4 ans, (AQ), par Network GER et Une Epoque (Dom Alco), 68 k, Mme Patrick Papot (*A Moriceau*), D Bressou 4

- 334** **Blue's Brother**, h, bc, 4 ans, par Smadoun et Fanny Princess (Exit To Nowhere USA), 69 k (68 k), Scea des Collines (*A Orain*), E Riou 5
- Cesar Du Lemo**, h, 4 ans, 67 k (64 k), M Le Floch (*A Brunetti*), A Le Clerc (s) 6
- Tirage Au Sort**, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Victoria Dreams (*T Beaurain*), JPH Dubois 7
- 177** **Forston Dubreau**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, R Bedouet (*O Jouin*), GAB Leenders (s) 8
- Fantastic Bere**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (*W Lajon*), E&G Leenders (s) 9
- 359** ⁴ **Zambezi Flow**, f, 4 ans, 68 k, Mme J Mottin (*P Blot*), Mme V Seignoux 10
- 46** **Make A Dream**, f, 4 ans, 68 k, Ecurie Victoria Dreams (*E Chazelle*), JPH Dubois arr
- 364** **Redoubt**, h, 4 ans, 67 k, R Chatel (s) (*A Merienne*), R Chatel (s) arr
- Emma Wins**, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), R Chatel (s) (*Y Kondoki*), R Chatel (s) arr

13 partants ; 40 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 622 €
Sans motif : *From You To Me*.

1 long, 4 long, 4 long, 1 long 1/4, 15 long, 10 long, 4 long, 6 long, 8 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Jean-Claude Sarais.
720 € Gerard Belloir.
420 € Mme Olivia Roussel, Mme Sigrid Gilet-Moisson, Nicolas Moisson.
285 € Bruno Vagne.
135 € Mlle Brigitte Poulve.

Temps total : 04'30"74

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier JOUIN sur la performance du hongre FORSTON DUBREAU (AQ).

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas respiré durant le parcours. Il a précisé que son partenaire avait une bouche compliquée et qu'il l'avait monté au calme pour éviter qu'il ne tire et se décontracte comme il en avait reçu les ordres. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Adrien MERIENNE au sujet des raisons l'ayant amenées à diriger le hongre REDOUBT vers la corde pour ne pas sauter la dernière haie.

L'intéressé a déclaré qu'après la haie du tournant il n'avait plus de ressources, et ne voulant pas prendre de risque il avait dirigé ledit hongre vers la corde, ne voulant pas non plus l'arrêter trop fermement. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Jean Claude SARAIIS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire CHATEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

511 ³³⁸⁷ **PRIX DE LA FOIRE EXPOSITION D'ANGERS** **4.000 m**
(PRIX LE PONTET)

(Steeple-Chase - A réclamer - Apprentis - Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.

Les décharges prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

- 464** ⁴ **Asdesmar**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 69 k, (9.000), ♂, Mme Victor Blot (*A Beaudoire*), E Leray (s) 1
- Bob Alone**, h, al, 8 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Monetta (Chef De Clan), 67 k, (9.000), Mme Jean-Pierre Roussel (*A Baudoin-Boin*), E Lecoiffier 2
- 441** ² **Yellow Mellow**, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 63 k, (9.000), Marion (s) (*M Lefebvre*), J Marion (s) 3
- 408** **Vayant D'Arzembovy**, h, al, 10 ans, (AQ), par Secret Singer et Parabole (Ragmar), 69 k, (9.000), Henri Paysan (*B Moreaux*), N Paysan 4
- Salam Bombay**, h, b, 10 ans, par Sulamani (IRE) et Same To You (Mujtahid USA), 67 k, (9.000), ♂, Gerard Samama (*A Gautron*), J Boisnard (s) 5
- 431** **Grandgarde**, h, 6 ans, 69 k, (11.000), Ecurie Maulepaire (*M Viel*), L Viel (s) 6
- 155** **Buickor**, h, 8 ans, (AQ), 67 k, (9.000), GER Lecomte (*D Lecomte*), GER Lecomte 7
- 286** **Petrus Du Berlais**, h, 7 ans, 69 k, (11.000), JP Vanden Heede (*A Brunetti*), A Le Clerc (s) th6

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 277 €
tête, 6 long, 6 long, 2,5 long, 3/4 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
612 € Jean-Pierre Roussel.
357 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plaisance.

Asdesmar, réclamé 10.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'15''78

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony BEAUDOIRE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 9 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre BAUDOUIN-BOIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 9 coups).

512 3388 PRIX BOURGEONNEAU 5.200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 305 1 **Kick On**, h, b, 10 ans, par Poliglote (GB) et Kilda IRE (Night Shift USA), 67 k (68 k), Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), D Cottin (s) 1
- 348 4 **Bella Sun**, f, b, 8 ans, (AQ), par Califet et Quetsche Bleue (Dear Doctor), 68 k, Mme Annie Commeau (*T Beaurnain*), P Journiac 2
- 422 **Don Padre**, h, bf, 10 ans, par Lost World (IRE) et Formaliste (Sagamix), 71 k, Franck Boucey (*E Bureller*), E Lecoiffier 3
- 348 1 **Posilox**, h, np, 13 ans, par Loxias et Positronique (Pigeon Voyageur IRE), 68 k, ♂, Michel Darchy (*A de Chitray*), W Menuet (s) 4
- 348 2 **Butterfly Du Mou**, h, b, 8 ans, (AQ), par Daramsar et Kaline Du Mou (Lights Out), 69 k, Mlle Marie-France Suberville (*O Jouin*), P Journiac 5
- 58 2 **Net Lady**, f, 7 ans, 69 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s) 6
- 422 **Duo Charmans**, h, 6 ans, (AQ), 69 k (68 k), Scea des Collines (*A Orain*), E Riou 7
- 412 2 **Jardin D'Erevan**, h, 10 ans, 69 k, ♂, Y Le Courtois (*D Delalande*), Y Le Courtois 8
- 344 **Great Horizon**, h, 11 ans, 66 k (68 k), ♂, Y Livenais (*S Dory*), S Dory 9
- 412 **Videpoche**, h, 10 ans, (CS), 70 k (67 k), ♂, D Lumet (*A Beaudoire*), E Leray (s) dér

10 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 577 €

15 long, tête, 1/2 long, 3/4 long, loin, 2,5 long, 8 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

756 € Francois-Xavier Journiac, Luc Journiac.
141 € E.a.r.l. Domaine du Mou.

Temps total : 07'30''19

Le jockey Wilfrid DENUAULT étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre POSILOX par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Anthony BEAUDOIRE sur les raisons pour lesquelles il avait dérobé après la descente du piano. L'intéressé a déclaré qu'il avait glissé, et se retrouvant déséquilibré il n'avait pas pu diriger le hongre VIDEPOCHE correctement sur le parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

LOUDEAC

0128112 Lundi 22 avril 2019

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Alain LOUCE - Alain LEGUEVEL -
Théophile MELOU - André LAUNAY

513 3275 PRIX ONTARIO III - PRIX GROUPAMA 4.000 m

(Haies. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 10.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 423 4 **Indianeyev**, h, b, 10 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 70 k (67 k), (6.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallée (*E Bonnet*), S Foucher 1
- 423 5 **Cross Way (IRE)**, h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 72 k (69 k), (10.000), ♂, Mme France Fertillet (*B Henry*), PJ Fertillet 2

- 401 **Kroissant Bleu**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Trinidado (Tremolino USA), 66 k (62 k), (6.000), ♂, Pascal Barthelemy (*D Mennerueil*), A Lacombe 3
- 342 **Ayepaddy**, h, b, 7 ans, par Ungaro GER et Heavenly Pleasure IRE (Presenting GB), 70 k (67 k), (8.000), Peter Urquhart (*A Auchere*), Hue & Lamotte D'Argy (s) 4
- 448 3 **Sahira De Beaumont**, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Diva De Beaumont (Dear Doctor), 68 k (64 k), (6.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*E Metivier*), J Marion (s) 5
- 455 2 **Pasquiphard**, h, 11 ans, 68 k (65 k), (6.000), S Lefranc (*B Berenguer*), Y Fertillet (s) 6
- 391 **Run Hurdle**, h, 5 ans, 66 k (62 k), (6.000), ♂, Mme A Polard (*S Peladan*), S Foucher 7
- 400 **Coverina**, f, 5 ans, 68 k, (10.000), ♂, PJ Alaux (*C Couillaud*), PJ Fertillet arr
- 389 **Diable City**, h, 6 ans, 70 k, (8.000), F Derval (*A Lotout*), B Lefevre (s) dist
- 423 **Crysking**, h, 6 ans, 70 k (69 k), (8.000), S Seignoux (*A Coupu*), Mme V Seignoux thé

10 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 216 €

1 long, 1,5 long, 2 long, courte tête, 2,5 long, 1,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

360 € Malcolm Parrish.
210 € Pascal Barthelemy.
142 € Peter Urquhart.

Indianeyev, réclamé 6.330,00 € par son propriétaire.

Cross Way (IRE), réclamé 10.778,00 € par son propriétaire.

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé le cheval DIABLE CITY de la 7ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Ils ont, pour ce motif, sanctionné le jockey Arnel LOTOUT par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.

514 3276 PRIX LE DEUFF - PRIX APGO 3.500 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Challenge APGO REVERDY

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Un trophée sera remis au propriétaire du cheval vainqueur et des cadeaux seront offerts au jockey et à l'entraîneur du gagnant par le Président de l'APGO ou son représentant.

- 234 **Fameck**, h, b, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Verbania (Kapgarde), 69 k, (10.000), Pierre J. Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet 1
- 372 5 **Kaleorel**, h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Orellana USA (With Approval CAN), 69 k (65 k), (10.000), Mme Emilie Lafeu (*E Metivier*), J Marion (s) 2
- 223 **Always To Win**, h, b, 4 ans, par Full Of Gold et Mercelinoa (Sleeping Car), 69 k (66 k), (10.000), Henri Paysan (*A Auchere*), N Paysan 3
- 398 **Fiesta**, f, b, 4 ans, par My Risk et Vagualame (Saint Estephe), 65 k (61 k), (8.000), Edouard Thueux (*Mlle M Dezoteux*), E Thueux 4
- 314 1 **Faddex**, h, np, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Petite Harmonie (Video Rock), 69 k, (10.000), Mme Patrick Papot (*K Guignon*), P Raussin 5
- 388 4 **Flame Du Maffray**, f, 4 ans, 67 k, (10.000), Mme N Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre (s) 6
- 314 **Simbolic**, f, 4 ans, 67 k (66 k), (10.000), S Seignoux (*A Coupu*), Mme V Seignoux 7
- 450 **Friboy Dumee**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (12.000), E Leray (s) 8
- 398 **Ferer Des Gy**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), (8.000), Mme MAA Giannitrapani (*T Blainville*), E Thueux arr
- Farceur Clementais**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (63 k), (8.000), A Guerin (*S Peladan*), S Foucher thé

10 partants ; 30 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 218 €

5 long, 3 long, 1,5 long, 1 long, enclure, 15 long, 15 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Suc. Paul de Legge.
396 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.
231 € Haras du Grand Chesnaie.
156 € Dennis Breen.
74 € Thierry Page, Daniel Boullais, Arnel Androuin.

les Commissaires ont entendu le jockey Antoine COUPU sur son comportement dans la diagonale. Il résulte un comportement non dangereux et non intentionnel de sa part sur les chevaux FRIBOY DUMEE et FERRERO DES GY. Les Commissaires lui inflige toutefois une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

515 ³²⁷⁷ **PRIX HENRI RAGOT (GRAND STEEPLE-CHASE DE PAQUES)** **4.200 m**
(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu, en steeple-chase, une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 466** ⁵ **Beau Nora GER**, h, b, 6 ans, par It's Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 70 k, Andre Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher
- 401** ¹ **Comete Baie**, f, np, 7 ans, par Elaso et La Sultane (Medaaly GB), 71 k, ⊗, Dirk Huyck (*C Couillaud*), PJ Fertillet
- 262** ³ **Regaxos**, h, no, 6 ans, par Axxos GER et Regulatrice (Epistolaire IRE), 74 k (72 k), Ecurie Etoile N.v. (*A Coupu*), J Planque (s)
- 389** ² **Dixit Du Granit**, h, b, 6 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Reine Du Granit (Video Rock), 72 k (68 k), Pierre-Olivier Robert (*E Metivier*), J Marion (s)
- 399** ² **Vatohio**, f, al, 7 ans, par Vatori et Parkohio (Script Ohio USA), 67 k (64 k), Scea Ecurie Bader (*N Terrassin*), Mlle S Delaroché
- 461** ³ **Buen Star**, h, 6 ans, 70 k (67 k), Mme C Metayer (*B Berenguer*), Y Fertillet (s)
- 401** **Martasprings**, f, 5 ans, 67 k, JM Le Roux (*A Lotout*), A Lacombe
- 262** **Alglibale**, f, 9 ans, (AQ), 71 k (68 k), J Alvarez (*A Auchere*), arr N Paysan

8 partants ; 37 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 646 €
tête, 3,5 long, 1,5 long, 2 long, 3 long, 5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.
720 € Andre-Jean Belloir.
420 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.
285 € Pierre-Olivier Robert.
135 € Scea Ecurie Bader.

A l'issue de la course, il y a eu réclamation du jockey Christopher COUILLAUD (COMETE BAIE), arrivé second sur Marc Antoine DRAGON (5BEAU NORA), arrivé 1er et sur une gêne intervenant dans le dernier tournant.

Après audition des jockeys les Commissaires ont maintenu l'arrivée.

MACHECOUL

0130112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Véronique de VILLEPIN - Daniel JACOT
- Muriel PRIOUZEAU - Pierre-Marie CHARIER

516 ³²⁷⁸ **PRIX ISIDORE THIBAUT** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.500. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases, (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 375** **Tulaura**, f, bf, 4 ans, par Lauro GER et Tuseurat (Turgeon USA), 65 k (61 k), Julien Merienne (*Q Gaignard*), J Merienne
- 340** ⁵ **Vega De Carcouet**, f, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Murmurine (Murmure), 71 k (68 k), Jean-Pierre Cottineau (*T Dupouy-Bataille*), F Foucher
- 421** **Fanon Du Breuil**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Mazagane (Blackdoun), 67 k, Scea des Collines (*L Solignac*), E Riou
- 117** **Ashwakra**, f, al, 5 ans, par Spirit One et Red Star IRE (Lure USA), 69 k (66^{1/2} k), Etienne d' Andigne (*A Lelievre*), E d' Andigne
- 406** ⁴ **Frise L'Oeuil**, f, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Rince L'Oeuil [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (69 k), Planque (s) (*A Pageot*), J Planque (s)
- Sirwa Du Bocage**, f, 5 ans, 73 k (70 k), G Denuault (s) (*M Rame*), G Denuault (s)

6 partants ; 48 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 526 €
5 long, 4,5 long, 6 long, 6 long, 30 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec.
468 € Jean-Pierre Cottineau.
273 € Eric Helye, Mlle Berengere Yver.
185 € Olivier Triboire, S.c.e.a. Ecurie des Jap.
87 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

Temps total : 04'03"54

Après enquête d'office des commissaires, et réclamation des jockeys (M.RAME A.PAGEOT T.DUPOUY BATAILLE A.LELIEVRE L.SOLIGNAC) sur le comportement du cheval TULAURA numéro 6 arrivé premier pour un changement de ligne sur une partie de parcours non délimité par une lice continue, en début de parcours (entre 2ème et 3ème obstacle) et après vision du film et audition du jockey Quentin GAIGNARD, l'arrivée a été maintenue suivant les conditions notifiées à l'article 168. Une sanction de mise à pied de 2 jours a été infligée au jockey Quentin GAIGNARD pour comportement dangereux non intentionnel.

517 ³²⁷⁹ **PRIX LOUIS AULNETTE** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, été classé dans les trois premières d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids : 5 ans, 65 k. 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 315** **Queensca**, f, bf, 5 ans, par Maresca Sorrento et Queen's Pier (King's Theatre IRE), 70 k, Geoffrey Dumont (*L Solignac*), G Dumont
- Coqueluche**, f, b, 7 ans, (AQ), par Secret Singer et Nymphette (Funny Baby), 69 k (66 k), Ctsse Le Gualdes de Mezaubran (*V Morin*), ARM Lefevvre
- 449** ³ **Stella Imperiale**, f, gr, 6 ans, par Astronomer Royal USA et Pietranera (Homme De Loi IRE), 70 k (66 k), Thierry Poche (*Mlle C Lequien*), T Poche
- 330** **Go'n Win**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Esteraza (Kingsalsa USA), 72 k (69 k), Marion (s) (*C Smeulders*), J Marion (s)
- 448** **Egirl**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Cadouya Girl (Cadoudal), 71 k (67 k), Mme Yves Grall (*T Vabois*), E Leray (s)
- Nuit Secrete**, f, 7 ans, 69 k (66 k), J Planque (s) (*A Pageot*), J Planque (s)
- 343** **Calincary**, f, 7 ans, (AQ), 69 k (66 k), Ecurie Challenger (*D Thomas*), G Dumont

7 partants ; 26 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 289 €

3,5 long, 7,5 long, 13 long, 1 long, loin, 1 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Andre-Marcel Pommerai.
468 € Mme Pierre Sayet, Maurice Marlin.
273 € Ecurie Chiarelli.
185 € Ambroise Dupont.
87 € Eric Leray.

Temps total : 03'58"04

ROYAN LA PALMYRE

0528112

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel BREJOU - Daniel CHAILLOU - Lucien MARQUAIS - Jean Michel LEDUC

518 ³⁶³⁸ **PRIX D'ARVERT** **3.500 m**
(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 469** ¹ **Fangio POL**, m, al, 3 ans, par Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE [Domedriver (IRE)], 72 k (68 k), (10.000), Philippe Elkaim (*P Dibatista*), G Macaire (s)
- 452** ³ **Lucou**, m, bf, 3 ans, par Axxos GER et Winnor (Lesotho USA), 72 k (69 k), (12.000), Jean-Luc Pelletan (*S Evin*), JL Pelletan
- Royal Djan**, h, b, 3 ans, par Slickly Royal et Djana GER (Tertullian USA), 72 k (69 k), (12.000), Pierre J. Fertillet (*P Moreau*), PJ Fertillet
- Cold Light Of Day**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 68 k (65 k), (10.000), Jacques Melou (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet
- Volga Jelois**, f, gr, 3 ans, par Vol De Nuit GB et Riva Jelois (Blackdoun), 70 k, (12.000), Jean-Luc Pelletan (*S Colas*), JL Pelletan
- La Nebuleuse**, f, 3 ans, 66 k (65 k), (8.000), N Lefebvre (*V Bernard*), C Lefebvre (s)
- 452** **Kapitan Kloss POL**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (10.000), Mme A thé Gourdon (*B Le Clerc*), G Macaire (s)

7 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 299 €

Eng. sup. : *Royal Djan*

Sans motif : *Tatanette*.

Certif. vétérinaire : *Toros*.

1/2 long, 5,5 long, 2 long, 1,5 long, 3 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Kishore Mirpuri, prime non attribuée.
396 € Mme Daniel Stefanello, Gilles Lherpinier.
231 € Jean-Louis Mangeard, Mme Annie Mangeard, Yvonnick Bothamy, Jean-Paul Bothamy.
156 € E.a.r.l. Elevage des Loges.
74 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.

Temps total : 04'22''50

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul DIBATISTA en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

519 3639 PRIX DU CASINO DE ROYAN 3.500 m (Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Miss Coco , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Loucessita (Pistolet Bleu IRE), 65 k, Ecurie Thierry Cypres & Fils (<i>G Masure</i>), F Nicolle	1
	Doukarov , h, bf, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Landskia (Lando GER), 67 k, Alain Jathiere (<i>J Reveley</i>), Mlle I Gallorini	2
	Optimax , f, gr, 4 ans, par Deportivo GB et Diluvienne (Kaldoun), 65 k (64 k), Gold And Blue Ltd (<i>P Dubourg</i>), Mlle I Gallorini	3
228	Urubu Rouge , f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Arnage (Kaldounevees), 65 k (64 k), Mme Heidie Cadot (<i>T Coutant</i>), L Cadot	4
61	As De Coeur Desjy , h, b, 4 ans, par No Risk At All et Altesse Desjy (Martaline GB), 67 k, Steven Le Vot (<i>A Renard</i>), S Le Vot	5
	Furie Nocturne , f, 4 ans, (AQ), 65 k (61 k), C Andre (<i>N Baillou</i>), F Nicolle	6
	Six Dar , h, 4 ans, 67 k, JL Pelletan (<i>S Colas</i>), JL Pelletan	arr
	Sun Des Stars (GB) , h, 4 ans, 67 k, P Soubrane (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	arr
	Sainte Bumble , f, 4 ans, 67 k (63 k), Ecurie Patrick Joubert (<i>G Siffa</i>), F Nicolle	tbé

9 partants ; 41 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 481 €

5,5 long, 20 long, 14 long, 3 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Thierry Cypres.
468 € Alain Jathiere.
273 € Haras de Plasence.
185 € Etienne Raquin, Francois Laforet.
87 € Mme Catherine Bodin.

Temps total : 04'09''10

Les commissaires ont autorisé le remplacement de Paul MOREAU par Angelo ZULIANI au poids de 67kg, le jockey Paul MOREAU s'étant présenté à la pesée avant course avec un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée.

Paul MOREAU s'était engagé à monter à 64 kg d'après l'entraîneur François NICOLLE.

Les commissaires ont infligé une interdiction de 2 jours à Paul MOREAU, pour un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée.

520 3640 PRIX DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE 4.100 m (Haies. - Femelles)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

376	Alisane De Veguy , f, bf, 6 ans, par Balko et Alovera (Exit To Nowhere USA), 71 k (70 k), Olivier Couffon (<i>V Bernard</i>), B Lefevre (s)	1
241	Dame De Montmartre , f, b, 6 ans, (AQ), par Montmartre et Ostention (Chamberlin), 68 k (67 k), Jose Louis Da Silva (<i>E Labaisse</i>), E Vagne (s)	2
400	Maola , f, np, 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER (Pentire GB), 68 k (67 k), Didier Miquel (<i>P Moreau</i>), G El Baz	3
454	Evidemment , f, bf, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Royal Secria (Vaguely Pleasant), 67 k, David Georges Powell (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	4
	Divine Vati , f, b, 7 ans, par Nickname et Etoile De Vati (Kingsalsa USA), 68 k (65 k), Pierre Salvadori (<i>G Siffa</i>), G El Baz	5
	Surprise De Juin , f, 5 ans, 66 k, Mme D Godde (<i>K Dubourg</i>), J Planque (s)	arr

6 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 243 €

2 long, 1 long, loin, 20 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Martineau, Mme Isabelle Couffon, Mme Nathalie Lefevre.
540 € Jean-Andre Quesny.
315 € Georges Sandor, Mme Georges Sandor.
213 € Roger-Yves Simon, Christian Le Galliard, Nicolas Simon.
101 € Guy Amsaleg.

Temps total : 05'07''90

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul MOREAU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présenté à la pesée précédant la course la course à un poids dépassant de plus d'1 kg celui déclaré.

STRASBOURG

Lundi 22 avril 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - François BURG - Jean-Pierre FIX - Benjamin BOSSERT

521 3814 PRIX MARECHAL DE LATTRE 3.400 m (Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

406	Fret D'Estruval , h, np, 4 ans, (AQ), par No Risk At All et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 67 k, Simon Munir (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	1
388	First Foal , h, b, 4 ans, (AQ), par Sinndar IRE et Une Des Sources (Dom Alco), 70 k, Ecurie Couderc (<i>THO Gillet</i>), E Clayeux (s)	2
	Fort Des Halles , h, b, 4 ans, par Laverock IRE et Une Bonne Fois (Muhtathir GB), 68 k (65 k), Haras de Saint-Voir (<i>MA Mermel</i>), N de Lageneste	3
353	Flash Tiepy , f, ac, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy (Video Rock), 65 k (64 k), Alexandre Hamel (<i>G Boizard</i>), S Eveno	4
472	Hayato , h, b, 4 ans, par Slicky et Hayhaat USA (Irish River), 69 k, ♂, Patrick-Roger Nicolas (<i>H Tabet</i>), E Caroux	5

5 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 503 €

Sans motif : Peggy GER.

8 long, 20 long, 20 long, 1 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
612 € Sc Ecurie Couderc, Emmanuel Clayeux.
357 € Bertrand Collette, Haras de Saint-Voir.
242 € Michel Contignon, Mlle Mathilde Contignon.
114 € Arnaud Nicolas.

Temps total : 04'06''78

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Alexandre HAMEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

522 3815 PRIX UCELLO DU LAC 5.200 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Colier D'Or , h, b, 9 ans, par Saddler Maker (IRE) et Hahasia (Sleeping Car), 72 k, Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	1
308	Fayas , h, bm, 8 ans, par Poliglote (GB) et Dedale (Turgeon USA), 72 k, Mme Patrick Papot (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	2
445	Lucky Net Love , h, al, 6 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 72 k (69 k), Ecurie Patrick Joubert (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	3
	Tombe Du Lit , h, b, 12 ans, (AQ), par Assessor IRE et Gibelotte (Royal Charter), 72 k (69 k), ♂, Haras de Saint-Voir (<i>C Gaillard</i>), N de Lageneste	4
	Tabac D'Estruval , h, bf, 12 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval (Cadoudal), 72 k, Andre Sannier (<i>H Tabet</i>), A Sannier	5

5 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 459 €

Condition spéciale : Madynluck.

1 long, 5 long, 6 long, 8 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Suc. Paul-Claudius Chartier.
612 € Robin Van Haaren.
357 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total : 07'07''79

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jean Paul CARNEL par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du poulain MADYNLUCK n'étant pas conformes.

TOULOUSE

0545 113

Mardi 23 avril 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian GRANEL
- François CAZAUX

523 ³⁶⁴² PRIX MICIPSA - PRIX UN ENFANT PAR LA MAIN 3.500 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu une allocation de 7.000 en steeple-chases porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- | | | |
|---|---|-----|
| 331 ⁴ | Dubai Dream GER , h, b, 9 ans, par Lord Of England GER et Dubai Diva GER (Unfuwain USA), 71 k (67 k), (11.000), Rachid Fahmane (<i>P.N Fontan</i>), J Ortet (s) | 1 |
| 269 ¹ | Saint Tropez , h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Ladytown (Turgeon USA), 71 k (68 k), (11.000), Mme Henri Devin (<i>P Moreau</i>), F Nicolle | 2 |
| Alankery Lauriere , h, b, 7 ans, par Alanadi et Independence (Equerry USA), 69 k (66 k), (9.000), Mme Heidie Cadot (<i>L Franzel</i>), L Cadot | 3 | |
| 349 | Pardailant Basc , h, gf, 8 ans, par Kingsalsa USA et Queen's Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 71 k, (11.000), Patrick Drioton (<i>E Esan</i>), F Cellier | 4 |
| 233 ² | Aristoloche , h, b, 9 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 69 k (66 k), (9.000), ♂, Suc. Francois Rimaud (<i>G Malone</i>), E Vagne (s) | 5 |
| 461 | One Way , h, 7 ans, 69 k (66 k), (9.000), JF Cuenca (<i>A Beaudoire</i>), JF Cuenca | 1b6 |

6 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 627 €

Eng. sup. : *Alankery Lauriere, One Way*

3,5 long, 30 long, 1/2 long 3/4, 4,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
612 € Mme Henri Devin.
357 € Scea G. Elevage.
242 € Sebastien Dufrenat.
114 € Suc. Francois Rimaud.

Temps total : 04'18''80

A la demande de l'entraîneur Jacques ORTET, les Commissaires ont autorisé le hongre DUBAI DREAM GER à faire un seul tour de rond de présentation et à se rendre en piste en premier.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Pierre-Nizard FONTAN en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème inf - 6 cps).

524 ³⁶⁴¹ PRIX DE LA CEPIERE - PRIX DYNAVENA CERES 3.500 m

(Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- | | | |
|--|---|-----|
| 279 ⁴ | Ephedrine , f, b, 4 ans, par Al Namix et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 67 k, Mme Catherine Coiffier (<i>G Masure</i>), F Nicolle | 1 |
| 453 ³ | Fancystastic , h, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Fancy Green (Muhtathir GB), 67 k, Mme Pia Brandt (<i>J Reveley</i>), Mlle I Gallorini | 2 |
| 228 ¹ | Falkaleo , h, b, 4 ans, par Falco USA et Balbeli (IRE) (Lando GER), 69 k, Mme Emilie Lafeu (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle | 3 |
| 323 ⁴ | Valentin Rose , h, al, 4 ans, par Secret Singer et Fabannso (Dream Well), 70 k, Dominique Le Breton (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s) | 4 |
| 268 ¹ | Henry Brulard , m, al, 4 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi (Medecis (GB)), 69 k (65 k), Mlle Delphine Pitart (<i>J Coyer</i>), M Pitart | 5 |
| Streia , f, 4 ans, 65 k, P Jabot (<i>D Gallon</i>), F Nicolle | 6 | |
| 189 | Ty Charle , h, 4 ans, 67 k (66 k), Mme S Sanchez Lepaysan (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), F Sanchez | arr |
| 328 | Diamant , h, 4 ans, 67 k, J Saphores (<i>E Bureller</i>), J Ortet (s) | arr |
| 288 | Diamona Des Rocs , f, 4 ans, 65 k (61 k), S Becerra (<i>P.N Fontan</i>), J Ortet (s) | arr |

9 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 807 €

Certif. vétérinaire : *Virgule Chope*.

1 long 1/4, 3,5 long, 4,5 long, 4,5 long, loin.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Mme Catherine Coiffier.
1 080 € Marbat Llc.
630 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.
427 € Jean Michel, Dominique Le Breton.
202 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).

Temps total : 04'11''10

La pouliche VIRGULE CHOPE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Angelo ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2ème inf).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Jonathan PLOUGANOU et Gaetan MASURE en leurs explications, leurs ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

- A Magic Girl**, f, 4 ans, Kamsin GER et Activa GER, **456/5**
- A Sa Maniere**, h, 5 ans, Rajsaman et Cavaliere, 456
- A Suivre**, f, 10 ans, Lando GER et Ulanowa GER, 442
- ***Abakahn GER**, h, 10 ans, Sholokhov IRE et Albula GER, **436/4**
- Abaya Du Mathan**, h, 7 ans, Al Namix et Swahille Du Mathan, **493/5**
- Abreulandia*, f, 9 ans, (AQ), Kapparde et Pleace, 501
- Absteme*, h, 9 ans, (AQ), Maille Pistol et Juventa, **444/1**
- ***Abu Shaakir IRE**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Danidh Dubai IRE, **434/1**
- Accentus**, h, 9 ans, Malinas GER et La Grande Touche, **488/4**
- Adamara**, f, 5 ans, Shakespearean IRE et Adulaire, **440/2**
- Ahelia**, f, 9 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 426, 483
- Ahquecoucou**, h, 9 ans, Nickname et Koolanooga GER, 493
- Aimora**, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Aimante, **452/4**
- Aix Du Gravier**, h, 10 ans, Priolo USA et Danse Neige, 444
- Al Clay**, h, 7 ans, American Post GB et Ile De See, **502/2**
- Alankery Lauriere**, h, 7 ans, Alanadi et Independence, **523/3**
- Alcinger**, h, 7 ans, Racinger et Morena Du Moulin, 445
- Alectibo**, h, 6 ans, Creachadoir IRE et All Risk BEL, **445/1**
- Alex De Larredya*, h, 9 ans, (AQ), Crillon et Kin D'Estruval, **426/1**
- Alexreve**, h, 4 ans, Alex The Winner USA et Maryleo (IRE), 480
- Alglibale*, f, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Glinka De Penhoat, 515
- Alinbarbotin*, h, 9 ans, (AQ), Assessor IRE et Kosette, 498
- Alisane De Veguy**, f, 6 ans, Balko et Alovera, **520/1**
- Allee Sat**, h, 4 ans, Satri IRE et Blonde Cleville, **482/2**
- Allegro Des Isles*, h, 9 ans, (AQ), Network GER et Nylia Des Isles, **483/5**
- Always Magic**, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Magic Poline, **475/1**

- Always Mist**, h, 4 ans, Martaline GB et Skellig Mist, **427/4**, 482
- Always To Win**, h, 4 ans, Full Of Gold et Mercelinoa, **514/3**
- Amateur Gemmois**, h, 9 ans, Princeton et Celina Up, 444
- ***Amazing Sea Pearl GER**, f, 5 ans, Samum GER et Amazing Model GER, 457
- ***Amazing Storm GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et Amazing Model GER, 456
- Amenon**, h, 4 ans, Saint Des Saints et La Couetrie, **490/3**
- Ami Garry**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, 435
- Amijenka**, h, 9 ans, Honolulu IRE et Ladyjenka, **464/2**
- Amiral Magic**, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Yakoutic, 427
- Armstrong Springs**, h, 9 ans, Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE, **434/5**
- Ancre De Lune**, f, 4 ans, Irish Wells et Algue De Lune, 438
- Angelle De Bel Air**, f, 4 ans, Ange Gabriel et Miss Mortois, 480
- Angie Royale**, f, 6 ans, Kapparde et April Day, **503/1**
- Anouma Freedom**, h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **432/5**
- Apero Bleu*, h, 9 ans, (AQ), Network GER et Glycine Bleue, **434/4**
- Apokalypsine D'Oo**, f, 4 ans, Martaline GB et Apokalypse GER, 475
- Argendor**, f, 4 ans, Dream Well et Rouge Pivoine, **453/5**
- Aristoloche*, h, 9 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine, **523/5**
- Arkenstone**, f, 5 ans, Muhaymin USA et Polish Nana, 454
- Artaban Wind**, h, 11 ans, Denham Red et Wind Flover, **444/2**
- Artemidor**, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Polynikova, **474/3**
- As De Coeur Desijy**, h, 4 ans, No Risk At All et Altesse Desijy, **519/5**
- Asdesmar*, h, 9 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, **464/4**, **511/1**
- Ashoka De Larredya**, h, 4 ans, Diamond Green et Boreade, **453/4**

- Ashwaha**, f, 5 ans, Spirit One et Red Star IRE, **516/4**
- Atek De La Vire*, h, 9 ans, (AQ), Protektor GER et Malifornie De La V, 495
- Audacieux D'Alin**, h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Cybellede Beaufai, **492/7**
- August Dream (GB)**, h, 3 ans, Kendargent et Clara Luna (IRE), 473
- ***Aurelio GER**, h, 5 ans, Kamsin GER et Audrey GER, 488
- Avirco Sourniac*, h, 9 ans, (AC), Lavirco GER et Rocky Star Sournia, 437
- Axeda Du Pavoil**, h, 6 ans, Axxos GER et Do Et Dash, 498
- Ayepaddy**, h, 7 ans, Ungaro GER et Heavenly Pleasure IRE, **513/4**
- Azuraa Blue**, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Je Me Aime, 500

B

- Babaquil*, h, 8 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kataquille, **448/4**
- Babbo Natale**, h, 9 ans, Hurricane Cat USA et La Nerte, **488/7**
- Bacara Des Bois**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, **467/3**
- Bacqueville*, h, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Linjaune, **431/5**
- Bai De Baie**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Diamond Of Diana, **476/3**
- Bakero Du Mesnil**, h, 9 ans, Antarctique IRE et Brune Du Bourg, **442/4**
- Balinas D'Airy*, h, 8 ans, (AQ), Legolas JPN et Dalina D'Airy, **457/5**
- Ballactica**, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Myliseme, 467
- Ballinstown**, f, 10 ans, Ballingarry IRE et Queenstown, 448
- Baraclaas**, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Turga De La Tour, **475/4**
- Barcarolle**, f, 4 ans, Spirit One et Miss Oversea, **475/5**
- Baronne D'Anjou**, f, 6 ans, Epalo GER et Xistu, 483
- Baronne D'Aze**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et La Baronne, **472/4**
- ***Beau Nora GER**, h, 6 ans, It's Gino GER et Bear Nora GER, **466/5**, **515/1**
- Beaute Promise**, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **425/1**
- Beethove De L'Aube**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Safety Car (IRE), 469
- Beguine D'Estruval*, h, 8 ans, (AQ), Martaline GB et Rose D'Estruval, **484/2**
- Belhom De Juilley**, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Belle De Juilley, **484/3**
- Bella Sun*, f, 8 ans, (AQ), Califet et Quetsche Bleue, **512/2**
- Bella Warda**, f, 3 ans, Balko et Chanceliere, 479
- Bellanadi**, f, 5 ans, Alanadi et Belle Sati, **440/5**
- Benidorm**, f, 4 ans, Spider Flight et Benina, **438/4**
- Beretta Bilberry**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Hold The Dollar, **480/5**
- Berjou**, h, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE, **491/2**
- Beryl Baie**, h, 8 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 426
- Betise Beauchene**, f, 8 ans, Peer Gynt JPN et Adria De Clermont, **444/3**
- Big Turtie**, f, 7 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), 431
- Biloute De Houelle**, h, 11 ans, Roli Abi et Kassite, **474/1**
- Bimbo De Candale*, f, 8 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, 437
- Bingo De L'Aunay**, h, 4 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, **500/5**
- Biway**, h, 8 ans, Malinas GER et Pharliska, **481/4**
- Black Onyx**, h, 3 ans, Spirit One et Clairefougere, 469
- Blazing Mystery**, h, 5 ans, Naaqoos (GB) et Mahyara, **440/3**
- Blue Honey Moon**, f, 4 ans, Enrique (GB) et Blue Expectation, **435/3**
- Blue Pretender**, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Label Bleu, **442/5**
- Blue's Brother**, h, 4 ans, Smadoun et Fanny Princess, **510/5**
- ***Blues Wave GER**, h, 9 ans, Gentlewave (IRE) et Bearlita GER, **447/2**
- Bo Caro**, h, 3 ans, Davidoff GER et Allez L'Anjou, **473/5**

Bob Alone, h, 8 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Monetta, **511/2**

Bohio, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Sainte Russy, **498/5**

Bois Combray, h, 4 ans, Redback GB et La Papine, 480

Bolero Du Tango, h, 6 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 484

***Bolt Of Lightning IRE**, h, 4 ans, Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE, **471/4**

Bonfou D'Airy, h, 8 ans, (AQ), Anzillero GER et Lafolie D'Airy, **457/4**

Borsa D'Airy, f, 8 ans, (AQ), Passing Sale et Norsa D'Airy, 457

Botox Has, h, 3 ans, Dream Well et Bournie, **473/2**

Breddy Du Desert, h, 8 ans, Nickname et Mamounia Bay, 461

Brenus D'Artaix, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Lignerolles, **458/3**

Bretteville, h, 4 ans, Rajsaman et Boliche GB, 482

Brother Bernard, h, 4 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, **456/1**

Buen Star, h, 6 ans, Great Journey JPN et Starmaria, **461/3**, 515

Buickor, h, 8 ans, (AQ), Nidor et Miss Sylvaine, 511

Bull's Eye, h, 5 ans, Harbour Watch IRE et Tina Bull USA, 474

Bulle Des Ongrais, f, 8 ans, Crillon et Lou Winner, **442/1**

Bunny Flight, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Karly Flight, **453/2**

Butterfly Du Mou, h, 8 ans, (AQ), Daramsar et Kaline Du Mou, **512/5**

C

Cafertiti, h, 7 ans, (AQ), Fairly Ransom (USA) et Ofertiti, **432/4**, 488

Calif D'Oudairies, h, 7 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Quinine, **493/4**

Calinefette, f, 7 ans, (AQ), Califet et Quelle Est Noir, **507/2**

Calinight, h, 5 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 488

Calinnary, f, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ironica, 517

Calixel, h, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Maldives, **461/7**

Calomel De Kerza, h, 7 ans, Daramsar et Rangi, 507

Candivol, h, 7 ans, (AQ), Kanditate GB et Kivole, **495/2**

Candos, h, 5 ans, Rajsaman et Scapegrace (IRE), **432/3**, 492

Candy Queen, f, 4 ans, Soul City IRE et Queen Of Silence, 446

Caprice La Cheneau, h, 7 ans, Crossharbour GB et Kardamone, **445/3**

Carat Precieux, h, 7 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Precieuse Pepite, 495

Cargy Du Quartier, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Cargylose, **444/5**

Carla De Beauchene, f, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Belle Indienne IRE, 498

Carla De Touzaine, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Narcisse De Touzai, **503/2**

Carmin D'Oudairies, h, 7 ans, (AQ), Kapparde et Foriane V, **431/2**

Carnet D'Or Sivola, h, 7 ans, Assessor IRE et None De Sivola, **488/6**

Caroubier, h, 3 ans, Kap Rock et Volhynie, **469/2**

Carriacou, h, 7 ans, Califet et Medanik, **478/1**

Caruso Valtat, h, 6 ans, Buck's Boum et Polka Valtat, **466/4**

Cassonade, f, 7 ans, Zanzibari USA et Damgerose, 447

Catri De Siemie, h, 7 ans, (AQ), Satri IRE et Houle De Siemie, 495

Catsou Des Maj, h, 7 ans, (AC), Balko et Aligianinca, **437/2**

Celtior, h, 7 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, **491/5**

Cepourpapa, h, 5 ans, Puit D'Or IRE et Paciflore Deo, 440

Cesar Du Lemo, h, 4 ans, Della Francesca USA et Melody Du Lemo, 510

Chahuteur, h, 7 ans, (AQ), Saint Des Saints et Redowa, **488/3**

Chao Chao, h, 7 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, **466/1**

Charly Du Breuil, h, 7 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, **448/1**

Cheb De Kerviniou, h, 9 ans, Tiger Groom GB et Muhtatene, **488/2**

Chelsea De Sevres, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Union De Sevres, **498/2**

Chenedolle, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Isanous, 469

Chic Des Fresnes, h, 7 ans, Alberto Giacometti IRE et Venus Du Berlais, 474

***Chilperic GB**, m, 5 ans, Medicean GB et Mrs Mogg GB, 474

Chinco Star, h, 7 ans, Malinas GER et Carmenga (IRE), **477/3**

Chocady, h, 7 ans, (AQ), Bernebeau et Omady, 474

Chop Hola, h, 6 ans, Soave GER et Harmony's Choape, 507

Chop Sea, h, 5 ans, Soave GER et Water Bells (IRE), 454

Chopemoui, f, 4 ans, Deportivo GB et Wa Zine, 427, **508/3**

Chouch'ou, h, 7 ans, (AQ), Passing Sale et Nice Filly, **498/4**

Christo Du Reponet, f, 7 ans, (AQ), Kap Rock et Orphee Du Moulin, **444/4**

Chuck Bass, h, 4 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, **485/4**

Cidjie Dangles, f, 4 ans, Meshahaer USA et Augira, 462

Ciel Divin, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Fleur Divine, **500/3**

Cigi, f, 9 ans, Dark Moondancer GB et Cephee, **455/4**

Cirano De Pail, h, 6 ans, Kapparde et Ken Roche, **432/7**

Clever Sun, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Naissiane, **495/1**

Clique Adroite, f, 7 ans, (AQ), Blue Bresil et Plaise Autant, **495/3**

Clos Du Chenet, h, 7 ans, Martaline GB et Mine Lointaine, **434/2**

Coastamajic, h, 4 ans, Coastal Path GB et Majestic Card, **468/4**

Coca De Thaix, h, 7 ans, (AQ), Crossharbour GB et Kapica De Thaix, 498

Cocody Du Banco, h, 7 ans, Youmzain IRE et Shinning War, 488

Coeur De Blues, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Madame De Coeur, 501

Cold Light Of Day, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Pepples Beach GER, **518/4**

Colier D'Or, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Hahasia, **522/1**

Colonel D'Aumont, h, 7 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, 477

Colpo Di Stato, h, 5 ans, Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE), **457/2**

Comete Baie, f, 7 ans, Elaso et La Sultane, **515/2**

Cookney Billebery, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Saloria, 505

Coper Baie, h, 7 ans, (AQ), Corri Piano et Loi Lan D'Ox, 495

Coqueluche, f, 7 ans, (AQ), Secret Singer et Nymphette, **517/2**

Coraline, f, 7 ans, (AQ), Voix Du Nord et Princess Alco, 434

Corcovado Bey, h, 4 ans, Army King et Marliny, **482/5**

Correntoso, h, 7 ans, Country Reel USA et Xaliska BRZ, **455/3**

Cosi Fan Tutte, f, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury, **466/2**

Coverina, f, 5 ans, American Post GB et Tahila Cove USA, 513

Craftwelle, f, 7 ans, (AQ), Califet et Norwelle, **507/3**

Crapule, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Sacree Puce, **498/3**

Crazy Boy, h, 4 ans, Chichi Creasy et Valnaan, **462/4**

Criador, h, 3 ans, Samum GER et Cristory, **479/4**

Croix D'Or Allen, h, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Ismaelle II, 495

Cross Way (IRE), h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, **513/2**

Crysking, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, 513

Cybor Del'rais, h, 6 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, **448/5**

D

Dakar, h, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, **493/3**

Dakika Aa, f, 6 ans, (AC), Barastraight (GB) et Kora De Blou, **437/1**

Dalyopoli, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Dallyonne, 438

Dame De Montmartre, f, 6 ans, (AQ), Montmartre et Ostention, **520/2**

Dancebluespaix, h, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Blueborg, **452/2**

Dancer Smart, h, 6 ans, Kapparde et Wonder Pile, 441

Dandy Du Seuil, h, 6 ans, (AQ), Apsis GB et Fee Du Tennis, **432/1**

Dangerous, h, 3 ans, Champs Elysees GB et Sweet Cassandra (IRE), **479/3**

Danse Plinn, f, 6 ans, Lord Du Sud et Javenez, 441

Danzar, h, 6 ans, (AQ), Noroit GER et Romane Du Mou, 448

Darling De Loriol, f, 6 ans, Sageburg (IRE) et Whistle Sweetly (GB), 442

Darling Des Bordes, h, 6 ans, Balko et Miss Berry, **483/4**

Davanti San Guido, h, 4 ans, Orpen USA et Vienna View GB, 427

Daytona Beach Aa, f, 6 ans, (AC), Fandsy et Clairevoie, **437/5**

De Bon Coeur, f, 6 ans, Vision D'Etat et Santa Bamba, **491/1**

De Nous Quatre, h, 6 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Nutz, **426/5**

Debut De Printemps, h, 6 ans, Irish Wells et La Grande Touche, **499/3**

Demoisellekerquiou, f, 6 ans, (AQ), Satri IRE et Vlamirande, 442

Demon Royal, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie, **495/4**

Denalie Bellevue, f, 6 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, 499

- Deo Gratias**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, 432
- Derby De Tendron*, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Natika De Tendron, 477
- Derby Plus*, h, 6 ans, (AQ), Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins, 499/1
- Deriganof*, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Tounet, 477/5
- Derive**, h, 6 ans, Diamond Green et Altane, 441/5
- Desaguadero**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Finest Cape (GB), 425
- Devise Des Alambic**, f, 5 ans, Ryokan et Dianarosa, 454/4
- Devona*, f, 6 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Qwertyze, 493/7
- Diable City**, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Mag City, 513
- Diamant Brut*, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Quistis, 498
- Diamant De Pail*, h, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 474
- Diamona Des Roccs**, f, 4 ans, Diamond Green et Mardochee, 524
- Dianakova**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Dana Royale, 430/5
- Dindin*, h, 6 ans, (AQ), Balko et Taguy Star, 483/2
- Dino Dino**, h, 4 ans, Doctor Dino et Aspetta E Spera, 471/3
- *Diplomat GER**, m, 8 ans, Teofilo IRE et Desidera IRE, 481
- Discretion*, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Querenice, 503/3
- Diva De Mai*, f, 6 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, 499
- Divine De Thaïx*, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Star'ela, 467/2
- Divine Fleur**, f, 6 ans, Astarabad USA et Polyfleur, 432
- Divine Vati**, f, 7 ans, Nickname et Etoile De Vati, 520/5
- Dixit Du Granit*, h, 6 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Reine Du Granit, 515/4
- Diyamindar**, h, 9 ans, Zamindar USA et Diyawara IRE, 501/1
- Djazzman*, h, 6 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Meme Musique, 488
- Doctor Fontenaille**, h, 6 ans, Doctor Dino et Stella Fontenaille, 477
- Doctor Jivago*, h, 6 ans, (AQ), Vespone IRE et Liesse De Marbeuf, 432
- Dolnight*, f, 6 ans, (AQ), Denham Red et Olinight, 499/4
- Dom Alron*, h, 6 ans, (AQ), Laveron GB et Marie Des Enceints, 502
- Dom Kaki**, h, 10 ans, Khalkevi IRE et Dona Amande, 464
- Dom Valcour**, h, 10 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, 441
- Dominante Allen*, f, 6 ans, (AQ), Laveron GB et Nerolie, 503
- Dominicaine*, f, 6 ans, (AQ), Nombre Premier (GB) et Teresa, 493/2
- Don Padre**, h, 10 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, 512/3
- Don Quichott**, h, 6 ans, Kap Rock et Fairy Leap, 441
- Dona Crindor**, f, 6 ans, Creachadoir IRE et Commande Blue, 498
- Doralou Des Bordes**, h, 6 ans, Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes, 464
- Doreedargent*, f, 6 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Regina Park, 495/5
- Dors Dine**, f, 6 ans, Buck's Boum et Spice, 457/7
- Doukarov**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Landskia, 519/2
- Dragon**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Debby USA, 475/3
- Dragon Lancelot*, h, 6 ans, (AQ), Early March GB et Ohe Lancelot, 464/7
- Droit De Rever**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Droit D'Aimer, 503
- Droit De Veto**, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, 498/1
- Drole D'Histoire*, f, 6 ans, (AQ), Lucarno USA et Isis De Sormain, 426
- Drop Sunday Lord**, h, 4 ans, Never On Sunday et Drop Dead Gorgeous (IRE), 453
- Du Ottamba*, f, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Kalka De Thaïx, 503/4
- *Dubai Dream GER**, h, 9 ans, Lord Of England GER et Dubai Diva GER, 523/1
- Duchesse De Launay**, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Princesse Du Soir, 464/6
- Duo Charmans*, h, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Thalissa Mans, 512
- E**
- Eagle Steal*, h, 5 ans, (AQ), Turgeon USA et Kivole, 439/2
- Easy De La Thinte*, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Tebel De La Thinte, 451/3
- Ebonite*, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Tamise, 486/2
- Ebrasca De Thaïx*, f, 5 ans, (AQ), Racer et Nosca De Thaïx, 459
- Ecart Zero*, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Serie Limitee, 451/1, 497/1
- Echezeau**, h, 5 ans, Kapgarde et Valle D'Ossau, 463/2
- Echo Baie**, h, 5 ans, Crillon et Reine Quest (IRE), 454
- Eclair Du Maffray**, h, 5 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 492
- Eclipse D'Arthel*, f, 5 ans, (AQ), Network GER et La Fee D'Arthel, 459/5
- Ecu Des Fosses**, h, 5 ans, Denham Red et Sara Des Fosses, 460/4
- Edidindo**, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Diva Divina CAN, 489/2
- Edimix*, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat, 449/1
- Editorial**, h, 5 ans, Evasive GB et La Barinia, 461/6
- Edouard*, h, 5 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Time To Play, 497/5
- Edylan**, m, 5 ans, Slickly et Emelda GER, 492/6
- Egerie Smart**, f, 5 ans, Kapgarde et Baya, 456
- Egirl**, f, 5 ans, Martaline GB et Cadouya Girl, 448, 517/5
- Eh Law*, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Law, 486/4
- Ehmabelle*, f, 5 ans, (AQ), Spider Flight et L'Etoile D'Or, 439, 506
- Einulty**, f, 8 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, 442
- Elariac De Loued*, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Ralyciane, 451
- Electra De Vaige*, f, 5 ans, (AQ), Monitor Closely IRE et Rollmoops De Vaige, 459
- Electron*, h, 5 ans, (AQ), Racer et Une Onde De Puce, 509
- Eleos De La Brunie*, h, 5 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Altica De La Bruni, 437/3
- Elesta D'Engilbert*, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert, 456/4
- Elisa Des Obeaux*, f, 5 ans, (AQ), Magadan IRE et Shifra, 497/3
- Elite De Touzaine*, f, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Une De Touzaine, 443/2
- Ellacoat*, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Pepita D'Armor, 439/1
- Ellerman (IRE)**, m, 6 ans, Zoffany IRE et Misscomplacent GB, 481/2
- Ellipse**, f, 5 ans, No Risk At All et Sapienza, 463/5
- Ellouba*, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Lola Lolita, 439
- Elton Du Granit*, h, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Reine Du Granit, 497
- Eludy*, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Idy, 478/5
- Elusive Sunday**, h, 4 ans, Never On Sunday et Elusive Queen, 480
- Embrun D'Oudairies*, h, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Quecy De Chadzeau, 492/3
- Emeraude De Kerza**, f, 5 ans, Honolulu IRE et Rangi, 484/4
- Emirat*, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Platine, 478
- Emma Wins**, f, 4 ans, Motivator GB et Emma Knows (IRE), 510
- En Cadeau**, f, 5 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, 443
- En Temps Voulu*, f, 5 ans, (AQ), Moss Vale IRE et Trotot, 443
- Eniocanto*, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Perle Du Seuil, 425
- Enjeu D'Arthel*, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel, 486/1
- Enjoy Du Mou*, f, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Kaline Du Mou, 440/4
- Enki Princess**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Just Pegasus USA, 505
- Enricoœur**, h, 4 ans, Enrique (GB) et Couleur Coeur, 489/4
- Enrique Adventure**, h, 3 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, 469/4
- Enzo D'Oroux*, h, 5 ans, (AQ), Roli Abi et Palma De Perthuis, 455/1
- Eole'spirit**, h, 7 ans, Spirit One et Reine Bere, 434
- Ephedrine**, f, 4 ans, Al Namix et Brave D'Honneur, 524/1
- Epicea**, h, 9 ans, Califet et Evitta, 483/3
- Eragone*, h, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Sharonne, 492/1
- Eros De Loued*, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 451/5
- Espion De Guye*, h, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Vraibelle De Guye, 439
- Espirito*, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Java De Mai II, 497/4
- Espoir*, h, 5 ans, (AQ), Spider Flight et Lady Va, 499/5
- Espoir A Realiser**, f, 4 ans, Linngari IRE et Arisk, 446/1
- Espoir Charolais*, h, 5 ans, (AQ), Willywell et Koffee Colour, 439/4
- Espoir D'Ecupillac*, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Mahe, 486/3
- Espoir Des Preux**, h, 7 ans, Laveron GB et Villedanzie, 457
- Espoir Secret**, h, 4 ans, Secret Singer et Polka Valtat, 427/3
- Espry De Famille*, f, 5 ans, (AQ), Muhaymin USA et Emberlia, 454, 509

Esquive Des Long, f, 5 ans, Buck's Boum et Garde De Nuit, **506/2**

Esterlin, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Oreane, 497

Estrella Cael, f, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Lahia Cael, 474

Etain, h, 5 ans, (AQ), Secret Singer et Kalgary, 460

Eternal Army, h, 6 ans, American Post GB et Earth Affair GER, **466/3**

Etinsolent, h, 5 ans, (AQ), Blue Bresil et Miss Hermione, 439

Etoile De Cheneau, f, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Mimiska, **439/5**

Etoile Des Marais, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Up And Under, **451/4**

Etoile Du Berger, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Tinapalo, 488

Etoile Secret, f, 5 ans, Balko et Djethys, **501/3**

Euclide D'Emra, h, 5 ans, Kandidate GB et Nampala IRE, **461/1**

Europe Allen, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue, **499/2**

Eurvad Pembo, f, 5 ans, Honolulu IRE et Miss Des Aigles, **440/1**

Eva D'Aron, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron, **439/3**

Ever Forget Me, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Amandiya, **497/2**

Evidemment, f, 5 ans, (AQ), Al Namix et Royal Secria, **454/3, 520/4**

Evidence Allen, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Haida III, **486/5**

Evidence Bleue, f, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Tunique Bleue, **443/4**

Explorers, h, 4 ans, Montmartre et Evitta, **427/1**

Extra Lida, f, 5 ans, (AQ), Irish Wells et Uneeklida, 486

Extreme, f, 5 ans, (AQ), Denham Red et Tounet, **459/4**

Eyes Groom, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Oeillade De Sivola, **451/2**

F

Fabiano Bello, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Flower Flight, 482

Fabulous Dragoness, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Nathalie Blue, **429/1**

Facdaly, h, 4 ans, Kapgarde et Taqdaaly, 450, **505/1**

Faddex, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Petite Harmonie, **514/5**

Fafesfur, h, 4 ans, (AQ), lalysos GR et Rozen D'Armor, 429

Fahawro, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Maikawa, 489

Faipassi, f, 4 ans, (AQ), Balko et Mirta, **429/3**

Fairly Crick, h, 10 ans, Fairly Ransom (USA) et Crickette River, 477

Fait Honneur, h, 4 ans, (AQ), Authorized IRE et Patte De Velour, 480

Faja, f, 4 ans, Bernebeau et Dame Tara, 446

Falkaleo, h, 4 ans, Falco USA et Balbeli (IRE), **524/3**

Fall Burg, h, 4 ans, (AQ), Sageburg (IRE) et Shifa, 429

Fameck, h, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Verbania, **514/1**

Fana D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Ukalee, 459

Fanatic Mag, h, 4 ans, Day Flight GB et Katerinette, **480/2**

Fancytastic, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Fancy Green, **453/3, 524/2**

Fandango, h, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paranoia, **430/3**

***Fangio POL**, m, 3 ans, Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE, **469/1, 518/1**

Fanion D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Urfe D'Estruval, 489

Fanon Du Breuil, f, 4 ans, Enrique (GB) et Mazagane, **516/3**

Fantastic Bere, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Kanonette, 510

Fantastic Sivola, h, 4 ans, Noroit GER et Ker Llinka, **430/2**

Fantomas Arzembouy, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Vrille D'Arzembouy, **428/4**

Faqoir, h, 4 ans, (AQ), Creachadoir IRE et Usachaqa, **468/5**

Farandole Bleu, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Two For Tea, 459

Farces Attrapes, f, 4 ans, Kapgarde et Lounoas, **462/1**

Farceur Clementais, h, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Phany Pouzeenne, 514

Faribole, f, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Saga D'Ainay, **459/2**

Farid D'Airy Aa, h, 4 ans, (AQ), Legolas JPN et Prisca D'Airy, **450/3**

Fast Game, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Monst IRE, 427

Fast Rouge, f, 4 ans, (AQ), Speedmaster GER et Quiche Lorraine, **459/3**

Fastoche Ville, f, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Uggins Ville, 459

Fastwell, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Saratoga, **468/2**

Father James, h, 4 ans, Martaline GB et Mariyara, **476/5**

Fausta Lauro, f, 4 ans, (AQ), Lauro GER et Traviata, **485/3**

Fava Has, h, 6 ans, Kapgarde et Fragante Royale, **447/3**

Faviera, f, 6 ans, Kapgarde et Gallery's Native, 466

Favorite Du Seuil, f, 4 ans, Lord Du Sud et Victoire Du Seuil, 427

Fayas, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Dedale, **522/2**

Fayence Du Pecos A, f, 6 ans, (AA), Vertigineux et Fille Du Pecos, 434

Fazayte, h, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Vakina, **510/3**

Fedex D'Authie, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Jiletta, 490

Fee Des Bois, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Ella Des Bois, 505

Fee Doree Sivola, f, 4 ans, Noroit GER et Eva De Chalamont, 500

Feed Back (IRE), h, 3 ans, So You Think NZ et Drole De Dame IRE, 473

Feel De Freigne, h, 4 ans, (AQ), Feel Like Dancing GB et Quelle Shamaa, 453

Feeling Rock, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Serene De Farges, **485/2**

Feline Du Trottet, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Star De Champdoux, **494/4**

Ferero Des Gy, h, 4 ans, (AQ), Stormy River et Alpine De Ciergues, 514

Feret, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Rhumerie, **496/1**

Festina Du Lys, f, 4 ans, (AQ), Sunday Break JPN et Pot Jolie, 428

Feu Follet Sivola, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Une Par Une, 429

Phiirelle, f, 4 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Quistrelle, 429

Fidelio Vallis, h, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Quora Vallis, **429/2**

Fiesta, f, 4 ans, My Risk et Vagualame, **514/4**

Fiesta Delafayette, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Queen De Lafayette, **446/2**

Figuero, h, 4 ans, (AQ), Yeats IRE et Annaland, **430/1**

Filante Allen, f, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Atacames, 459

Fille De La Nuit, f, 4 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Perle Du Seuil, **500/4**

Filoché Bouloise, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et La Bouloise, **496/4**

Filou De Juilley, h, 6 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, **457/3**

Filovent, h, 4 ans, (AQ), Nom De D'La et Maciga, **429/4**

Filup, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Qartouche, **490/2**

Fine Angels, f, 6 ans, Fine Grain JPN et Star Jelois, **503/5**

Fines Ailes, f, 4 ans, (AQ), Doctor Dino et Soupe Angevine, **459/1**

Fire Blue, f, 4 ans, Fuisse et Viola De La Roque, 480

Fironica, f, 4 ans, (AQ), Great Journey JPN et Ironica, **450/4**

First Daum, h, 5 ans, Anzillero GER et Sky Dance, **484/5**

First Du Breuil, h, 4 ans, Axxos GER et Mami Sheli, 450

First Foal, h, 4 ans, (AQ), Sinndar IRE et Une Des Sources, **521/2**

First To Win, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Mercelinoa, 460

Fitness Smart, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Wonder Pile, 482

Flairon, h, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Preuve D'Amour, 476

Flame Du Maffray, f, 4 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 514

Flash Tiepy, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy, **521/4**

Flashline, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Shine A Line, **446/5**

Fleche Des Ongrais, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Nava Des Ongrais, 494

Flectra, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Precieuz, **450/2**

Flocon Du Maine, h, 6 ans, Hello Sunday et Papluche, **474/5**

Flora Du Gouet, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Querida De Ferbet, 505

Flower Of Fields, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Cortina, 500

Fly Allen, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Une Epoque, **510/4**

Fonzi Conti, h, 4 ans, (AQ), Masterstroke USA et Regina Conti, 429

Forland, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Septland, **428/2**

Forston Dubreau, h, 4 ans, (AQ), Bach IRE et Palica D'Airy, 510

Fort De L'Ocean, h, 4 ans, (AQ), Racinger et Iconea, 429

Fort Des Halles, h, 4 ans, Laverock IRE et Une Bonne Fois, **521/3**

Forza, h, 4 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Oh Divine, **510/1**

Fou D'Amour Prince, h, 4 ans, (AQ), Spirit One et Riding Princess, 490

Fou Delice, h, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Gladice, **429/5**

Fourmetot, h, 6 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), **447/5**

Fragandor Rosetgri, h, 5 ans, Literato et Fragante De Cameru, **461/5**

Frah A Kara, h, 5 ans, Eleos (GB) et Florakara, **454/2**

Français De Coeur, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gleep Will, **428/5, 496/5**

France Will, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Vita Will, **504/4**

Francesco Bere, h, 4 ans, Peer Gynt JPN et Monatora, **438/2**

Franleen, h, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Quristine, 496

Fransy, h, 4 ans, Diamond Green et Rasmixa, 504

Fraggarde, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Ovive, **450/5**

Frero Banbou, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Lady Banbou, **428/1**

Fresher Des Mottes, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Oktavia Des Mottes, **446/4**

Fret D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Udine D'Estruval, **521/1**

Friboy Dumee, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et Ellegia, 450, 514

Primeur, h, 5 ans, Spirit One et Pas Exclue, **443/5**

Fripou De Ballon, h, 5 ans, Spider Flight et Nile Breeze, **460/3**

Fripou Du Seuil, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Pervenche Du Seuil, **496/2**

Fripoune De Belair, f, 4 ans, (AQ), Doctor Dino et Strip Tease, **496/3**

Frise L'Oeil, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Rinca L'Oeil, **516/5**

Frostinator, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah, **463/1**

Fruit Du Large, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Ville Eagle, 450

Fubustier, h, 4 ans, Full Of Gold et Stay Another Day IRE, 475

Fuertalex, h, 5 ans, Born King JPN et Fuerta IRE, 454

Full Paradayse, h, 4 ans, Vision D'Etat et Full Tune, **438/1**

Fun Du Lemo, f, 4 ans, (AQ), Soul City IRE et Swing Du Lemo, **450/1**

Funky Town, f, 4 ans, (AQ), Racer et Same Life, 456

Furax, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Veleha, **428/3**

Furie D'Ainay, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Lady Noire, 428

Furie Nocturne, f, 4 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Help Me, 519

Futbolisto, h, 6 ans, Blue Bresil et Faraude, 425

G

Galactique Cotte, f, 3 ans, Tiger Groom GB et Romantique Cotte, **479/2**

Galant Du Chenet, h, 3 ans, Martaline GB et Viviane Royale, 473

Galliego Des Rocs, h, 4 ans, Diamond Green et Formaliste, **472/3**

***Galop Marin IRE**, h, 7 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, **491/3**

Gasti Greti, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Chrisleen, **493/1**

Gelboe De Chanay, f, 3 ans, Rail Link GB et Rose Celebre, **487/1**

George's Love, f, 3 ans, George Vancouver USA et Sharp's Love IRE, **465/5**

***Get Me Five IRE**, f, 3 ans, Getaway GER et Give Me High Five GB, **465/1**

Gianyar, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Chandi Dasa IRE, 481

Gin To, h, 7 ans, Diamond Green et Trasimene (GB), 461

Gipsy De L'Aunay, f, 3 ans, Diamond Boy et Athena De L'Aunay, **487/2**

Glamorous Dream, f, 10 ans, Dream Well et Glamsalsa, 477

Glory Du Breuil, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Paola Pierji, **452/5**

Gloss Ball, h, 3 ans, (AQ), Blue Bresil et Usefully, 473

Go For De Houelle, h, 6 ans, Saint Des Saints et Inconciente, 488

Go'n Win, f, 5 ans, No Risk At All et Esteraza, **517/4**

Golden Bride, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Golden Tale, **494/5**

***Good Prince GER**, h, 10 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, **441/3**

Goosebump, f, 3 ans, (AQ), Ailanthus GER et Quaiou, **487/3**

Gordon Pym, h, 3 ans, (AQ), Nicaron GER et Une De Ciergues, **452/1**

Gorvaline, f, 3 ans, Martaline GB et Rolandale, **487/4**

Gosphore, h, 3 ans, Timos GER et Iwantyouback, **479/1**

Gracekeli Du Seuil, f, 3 ans, Rail Link GB et Mrassu (IRE), **465/2**

Grand Guerrier, h, 9 ans, Denham Red et Guerre Froide, 501

Grande Legende, f, 3 ans, Robin Du Nord et Thou My Blue, 479

Grande Recre, f, 6 ans, Fuisse et Grande Epoque, **449/4**

Grandgarde, h, 6 ans, Al Namix et Grande Cavale, 431, 511

Great Horizon, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Sensibilite, 512

Great Parade, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Paradana, **492/4**

Great Paul, h, 6 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, **502/1**

Guyonne, f, 6 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, **493/6**

H

Habibi Linn, h, 4 ans, Linnhari IRE et Analfabeta, **489/1**

Happy Angel, h, 6 ans, Siyouni et Kiritsou, 481

Happy Monarch, h, 4 ans, Saint Des Saints et Ladies Choice, **435/1**

Harmix, h, 3 ans, Gemix et Miss Harmonie, **433/4**

Hayato, h, 4 ans, Slickly et Hayhaat USA, 472, **521/5**

***He's A Rock Star IRE**, h, 3 ans, Society Rock IRE et Its In The Air IRE, **433/5**

Hell's Queen, f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Margot, **425/3**

Henry Brulard, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, **524/5**

Hera Of The Glade, f, 4 ans, Tirwanako et Dawn Of La Garenne, 427

Hijo De La Mascara, h, 5 ans, Iron Mask USA et Naylia, 451

Hole In One, f, 4 ans, Linnhari IRE et Bayonnelle, **480/3**

Hong Lo, h, 5 ans, Dunkerque et Beautiful Delight GER, 432, 474

Honneur Des Obeaux, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Harkosa, **470/3**

Honri A La Motte, f, 6 ans, Iron Mask USA et Line Des Landes, **449/5, 506/4**

Hymne A La Mer, f, 4 ans, No Risk At All et Castagna, 446

I

I Dream, h, 4 ans, Dream Well et Inaya, 475

Ibn Medecis, h, 4 ans, Medecis (GB) et Soft Gold USA, **480/1**

Indian Lady, f, 4 ans, Falco USA et Mary Linda (GB), 480

Indianeyev, h, 10 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **513/1**

Insoumis, h, 7 ans, Creachadoir IRE et Hill Of Grace GB, 432

***International Love GER**, f, 4 ans, Kamsin GER et Irika GER, **446/3**

Intrinseque, h, 7 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), **425/2**

Invoqueur, h, 4 ans, Planteur (IRE) et In Love We Trust (IRE), 472

Iowa Bay (GB), h, 3 ans, Rip Van Winkle IRE et Iowa Falls GB, **473/3**

Irakien, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, **431/4**

Irish Douk, h, 6 ans, Irish Wells et Doukanane, 442

Irish Nonantais, h, 6 ans, Irish Wells et Mamouska, 499

Irresistibles, h, 3 ans, Nom De D'La et Insolite, **458/1**

It's Jennifer, f, 7 ans, Martaline GB et Shanxi Girl GB, 488

***Ivo GER**, h, 4 ans, Areion GER et Iwonen USA, 475

J

J'Va Yale, h, 7 ans, East Of Heaven IRE et Yaka Yale, **436/5**

Jacke Is Back, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Black Jack Lady IRE, **500/2**

Jackiechope, f, 4 ans, Muhaymin USA et Water Bells (IRE), **438/5**

Jani Perse, h, 7 ans, Bernebeau et Janimone, 431

Jardin D'Erevan, h, 10 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 512

Javirco, h, 10 ans, Lavirco GER et Junta, 481

Jimmy De Lille, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA, **425/6**

Jocrack A La Motte, f, 5 ans, Full Of Gold et Line Des Landes, **492/5**

Joffretou, h, 7 ans, Della Francesca USA et Shinaway, 474

Julie Du Puy Noir, f, 6 ans, Saint Des Saints et Virosa, **477/1**

Juneau Basc, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Castagna, **509/5**

K

Kaleorel, h, 4 ans, Elusive City USA et Orellana USA, **514/2**

***Kalinski IRE**, h, 5 ans, Kalanisi IRE et Blonde Ambition IRE, 492

Kalista Du Graglan, f, 6 ans, Lord Du Sud et Botanica, 442

Kallipso, f, 5 ans, Zanzibari USA et Kriska, 432

Kalmia, f, 3 ans, Authorized IRE et La Meralaise, 458

Kalmonika, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kotkira, 438

Kanabaa One, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Little One, 482

Kap Love, h, 4 ans, Kapgarde et Net Lovely, **490/4**

Kapchagay, h, 4 ans, Shamalgan et Daewoo Ling GER, 489

Kapeloi, h, 5 ans, Kapgarde et Si St Eloi, **488/5**

Kapistan, h, 8 ans, Kapgarde et Victoria Dalphi, 488

***Kapitan Kloss POL**, h, 3 ans, Tempelwachter GER et Kardinale POL, 452, 518

Kaplyma, f, 6 ans, Early March GB et Kapsile, **483/1**

Kapstar, h, 4 ans, Kapgarde et Star D'Avril, 475

Kazarov, h, 6 ans, Kendargent et Pearl Sky, **436/1**

Kevine Katoune, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Spirit Katoune, 503

Kick On, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Kilda IRE, **512/1**

Kick Up, h, 3 ans, Martaline GB et Kilda IRE, **473/1**

Kidane Traou Land, f, 5 ans, Intrepid Jack GB et China Silk, 432

Kidman D'Ycy, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Korigane D'Ycy, **501/5**

King Elvis, h, 4 ans, Saint Des Saints et Grastica, **490/1**

King Of Run, h, 4 ans, Born King JPN et Running Running, **472/5**

Kingbohem, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, 493

Kinglet Traou Land, h, 8 ans, Della Francesca USA et Noire Amour, **442/3**

Kingstone D'Ycy, h, 5 ans, Blue Bresil et Korigane D'Ycy, **443/3**

Kirao, m, 3 ans, Rajsaman et Orellana USA, 433

Klaus Your Eyes, h, 7 ans, Konig Turf GER et Minute Blonde, **461/4**

Kolantas, h, 4 ans, Davidoff GER et Cazoul Des As, 524

Korkouee, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Kotkicha, **471/1**

Krack D'Ici, h, 7 ans, Laverock IRE et Ladykish, **441/4**

Krackoff, h, 7 ans, Turgeon USA et Zabolika, 444

Kroissant Bleu, h, 5 ans, Blue Bresil et Trinidado, **513/3**

L

L'Ouragan, h, 3 ans, Hurricane Cat USA et Meldown, **458/5**

La Cagna, f, 4 ans, Saonois et La Barinia, 456

La Limagne, f, 6 ans, Muhtathir GB et Libre Lady (GB), **457/1**

La Nebuleuse, f, 3 ans, Naaqoos (GB) et Gold Amber GB, 518

M

***La Provence GER**, f, 5 ans, Electric Beat GB et Lady Valente USA, 467

La Sablonniere, f, 3 ans, Spirit One et Sabolienne, **487/5**

Lady Ardilaun, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lady Scarlet, **476/1**

Lady Closely, f, 5 ans, Monitor Closely IRE et Easter Bunny, **492/2**

Lady Enki, f, 6 ans, Kapgarde et Lady Needles (IRE), 461

***Lagoas GER**, h, 6 ans, Shamardal USA et La Hermana GB, 481

Lakeba, f, 4 ans, Alex The Winner USA et Lila Sheba, 471, 494

Lascar Gris, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Vicki, 492

Le Bearn, h, 4 ans, Enrique (GB) et La Romane, **504/1**

Le Chateau, h, 10 ans, Enrique (GB) et La Remigeasse, 425

Le Meteque, h, 6 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, **425/7**

Le Sannoisien, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Paniquaquette, **456/2**

Le Seven, h, 4 ans, Youmzain IRE et What Cheeky, **475/2**

Le Virtuose (IRE), m, 8 ans, Amadeus Wolf GB et Uva Fragola GB, 481

Le Zino, h, 3 ans, Lord Du Sud et Mona Lescrbaa, 473

***Leierspielerin GER**, f, 5 ans, Eden Rock GER et Lautenspielerin GER, **470/5**

Line Beroya, f, 4 ans, Enrique (GB) et Line Divine, 500

Lion Toto, h, 6 ans, Vic Toto et Lady La Lionne, 444, **507/4**

Lord Des Sigales, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Ready Ballerine IRE, 426, 483

Lord Du Buét, m, 4 ans, Lord Du Sud et Vuvuzela GER, 504

Lord Prestige, h, 12 ans, Kapgarde et Prestige Girl, 477

Love Story, f, 4 ans, Barastraight (GB) et Nouvelle Aventure, 450

Lucky Net Love, h, 6 ans, Network GER et Line Lovely, **445/4**, **522/3**

Lucou, m, 3 ans, Axxos GER et Winnor, **452/3**, **518/2**

Lutin D'Audouville, h, 6 ans, Ungaro GER et Lute D'Audouville, **506/1**

Luz, f, 4 ans, Martaline GB et lune USA, 504

Majakadex, h, 4 ans, Saddex (GB) et Majaka, **494/2**

Make A Dream, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Madeka, 510

Malecon, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tounsi, **480/4**

Mam'zelle Nitouche, f, 6 ans, Martaline GB et Saintenitouche, 426

Manhol Aa, h, 5 ans, (AC), Grey Risk et Jegua, **437/4**

Manningoza, h, 5 ans, Vision D'Etat et Gare Du Nord (IRE), **454/5**

Mannix Du Berlais, h, 4 ans, Saint Des Saints et Legende Du Luy, **490/5**

Maola, f, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER, **520/3**

Mapatophon, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Symphonie Bere, 500

Maresias, f, 6 ans, Saint Des Saints et Formigny, **467/1**

Mareskia Talisker, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, **507/1**

Marina Grise, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Mappa, 507

***Marinas GER**, h, 12 ans, Sholokhov IRE et Majorata GER, **502/4**

Martasprings, f, 5 ans, Martaline GB et Aurore Celtique, 515

Masterstorm, h, 4 ans, Masterstroke USA et Aznavour GER, **482/1**

Matchoupitchou Bey, f, 4 ans, Army King et Cahuete, **482/3**

Maxilova, f, 3 ans, Rajsaman et Lamora (GB), **465/4**

Maxim, h, 4 ans, Maxios (GB) et Olive Danon IRE, **485/5**

Measure Of A Day, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Gereon, 472

Melodie D'Un Soir, f, 7 ans, Early March GB et Lady Dancer, 501

Menthe Poivre, f, 7 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 484

Menthol, h, 5 ans, Spirit One et Jolie Menthe, **454/1**, **509/2**

Mester, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Altane, 490

Mick Petra, f, 4 ans, Vision D'Etat et Mick Cleopatre, **456/3**

Mille Rubis, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Rubilite, **467/4**

Miss Balkania, f, 7 ans, Balko et Miss De Boulem, **467/5**

Miss Coco, f, 4 ans, Cokoriko et Loucessita, **519/1**

Miss De Boulo, f, 4 ans, Balko et Miss De Boulem, **430/4**

Miss Kalista, f, 4 ans, Youmzain IRE et Miss Poppee, **494/3**

Miss Laura, f, 4 ans, Lauro GER et Miss Lina, **505/2**

Miss Lyli, f, 3 ans, Vision D'Etat et L'Astonda, 452

Miss Mome, f, 5 ans, Montmartre et Allez Loulou PNA, **470/4**

Miss Sy, f, 4 ans, Valanour IRE et Miss Dab, 427

Mister Emily, h, 9 ans, Mister Conway et Petite Emilie, 464

Mister Gabriel, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue, 452

***Mister Mo GER**, h, 4 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, **462/3**

Mister Papy, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine, **432/6**

Mister Vespone, h, 6 ans, Vespone IRE et Veturity GB, 464

Mixborough, h, 7 ans, Carlotamix et Lyphard's Star, **455/5**

Mokoia, h, 3 ans, Captain Marvelous IRE et Nefairchichi, **433/1**

Mon Prestige, h, 6 ans, Kapgarde et Prestige Girl, 478

Montgeroult, h, 5 ans, Kapgarde et My Samsara, **488/1**

Moody Mary, f, 5 ans, Saint Des Saints et Mood, 493

Morena Du Berlais, f, 4 ans, Saint Des Saints et Katioucha, **494/1**

***Mort D'Envie GB**, h, 5 ans, Motivator GB et Selkis, **460/5**

Munight, h, 10 ans, Muhaymin USA et Super Night, 455

My Pottinguer, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE), 466

My Speed, h, 5 ans, Muhtathir GB et My Belle, 463

Myboy, h, 6 ans, American Post GB et Mamitador (GB), 425

N

Nanosecond, f, 3 ans, Doctor Dino et Sweet Nano, **433/3**

Natagaima, f, 6 ans, Authorized IRE et Whoopsie GB, **474/2**

Net Lady, f, 7 ans, Network GER et Dame De Treve, 512

Next To Me, h, 6 ans, Early March GB et Surning Love, **447/1**

Noir Des Carnettes, h, 5 ans, Chichi Creasy et Gazelle Du Rheu, 498

Nonante A Estivaux, f, 5 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Noces D'Or A Estiv, 437

Normandy Invasion, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, 425

***Notre Jury GER**, f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Nordtanzerin GER, **468/1**

Nuit Debout, h, 3 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 452

Nuit Secrete, f, 7 ans, Linngari IRE et Aventure Secrete, 517

Nuits Premier Cru, h, 7 ans, Buck's Boum et Fee Magic, 481

***Nurmi GER**, h, 6 ans, Samum GER et Nadin GER, 432

Ny Non, m, 3 ans, Soul City IRE et Starlette, 479

O

Oeufs De Paques, h, 7 ans, Daramsar et First Lady Dancer, 507

Oil On Canvas, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Golconde IRE, 469

Okman Des Mottes, h, 5 ans, Rajsaman et Oktavia Des Mottes, 470

Omaha Spirit, h, 5 ans, Enrique (GB) et Locyborg Royale, 463

One Way, h, 7 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, 461, 523

Onsaijamais, h, 8 ans, Kap Rock et Romantique Cotte, 484/1

Optimax, f, 4 ans, Deportivo GB et Diluvienne, 519/3

Osaxa, f, 4 ans, Cokoriko et Elle S'Envole, 475

Oso Bello, h, 11 ans, Corri Piano et Sweet Valrose, 493

P

Pacha Senam, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Saga De Senam, 473/4

***Pagino GER**, m, 6 ans, Sholokhov IRE et Peace Flower IRE, 434

Pagomix, h, 8 ans, Crillon et Quietamixa, 425

Pao Enki, h, 5 ans, Muhtathir GB et Lady Needles (IRE), 477/2

Papille D'Or (GB), h, 7 ans, King's Best USA et Bella Platina GER, 425

Paquos, h, 5 ans, Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee, 463/4

Pardailant Basc, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Queen's Crown, 523/4

Paris D'Auteuil, h, 4 ans, Satri IRE et Foret D'Automne, 471

Pasquiphard, h, 11 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, 455/2, 513

Pastel De Nata, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Vandalixa, 508/1

Peace And Co, h, 8 ans, Falco USA et Peace Lina, 481/1

Pearl Daram, h, 9 ans, Daramsar et Pearl River, 501/4

Peps De Lune, m, 3 ans, Irish Wells et Pepite De Lune, 473

Perflort De Verdun, h, 7 ans, (AC), Policy Maker (IRE) et Dear Lili, 437

Pessac, h, 4 ans, Elusive City USA et Passing Burg, 472/2

Petellat Du Rheu, h, 6 ans, Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu, 481/3

Petit Tigre, h, 5 ans, Turgeon USA et Sirene Jo, 441/1

Petite Joy, f, 6 ans, Youmzain IRE et Petite Speciale USA, 461/2

Petrosinella, f, 4 ans, Worthadd IRE et La Tour Rouge GB, 508/2

Petrus Du Berlais, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Psychee Du Berlais, 511

Pincelouvette, f, 5 ans, Fuisse et Loire De Lumiere, 449

Pitchoun De Jullou, h, 4 ans, Konig Turf GER et Schoune, 505/5

Polikawa, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Poliette, 435/4

Poly Grandchamp, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, 478

Pop Art Du Berlais, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Populonia, 491/4

Posilox, h, 13 ans, Loxias et Positronique, 512/4

Powder Path, h, 4 ans, Coastal Path GB et Powder Tremp, 476/2

Premiere Amie, f, 4 ans, Irish Wells et Crucial Liberty, 453/1

Pretender Alana, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Amie Des Champs, 464/5

Princess Chasca, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Palapa GB, 470/2

***Purple Light GB**, m, 3 ans, Kendargent et Purple Pearl (IRE), 473

Pyramid Burg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, 492

Q

Qeenie's Cash, f, 4 ans, Authorized IRE et Bonjour Jandr, 471/5

Queensca, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Queen's Pier, 517/1

Quick Beauty, f, 4 ans, Sinndar IRE et Magicaldoun, 472/1

R

***Race To Glory PNA**, h, 8 ans, Montjeu (IRE) et Cawett IRE, 447/4

Radiologue, h, 7 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 488

Raffles Rose, h, 3 ans, Martaline GB et Four Roses Succes, 473

Raise The Stakes, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Raise A Mind (IRE), 509/3

Raj De Boistron, h, 5 ans, Rajsaman et Chi Chi De Boistron, 481

Raphari, h, 3 ans, Zanzibari USA et Anaphora IRE, 458/2

Rasique, h, 9 ans, Enrique (GB) et Rasia, 431/1, 488

Recap, h, 4 ans, Reply IRE et Tairchope, 453

Red Risk, h, 4 ans, No Risk At All et Rolie De Vindecy, 476/4

Redoubt, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Pygmalion (IRE), 510

Regaxos, h, 6 ans, Axxos GER et Regulatrice, 515/3

Reine De Salan, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Billie De Salan, 508/5

Rennsenas, h, 8 ans, Montmartre et Cable Beach USA, 434/3

Rhodier, h, 3 ans, Kheleyf USA et Tairchope, 433/2

Ribeauvillez, h, 6 ans, Cadoubel et Vie Ta Vie, 493

Rimpoche, h, 4 ans, No Risk At All et Spring Baby, 475

Rock Land, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Becbec, 500

Roi D'Oudalle, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Gnoof USA, 492

Rolls Burg, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Ranjana, 453

Roxinela, f, 6 ans, Muhtathir GB et Grivette, 478/3

Royal Djan, h, 3 ans, Slickly Royal et Djana GER, 518/3

Royale Joana Has, f, 4 ans, Martaline GB et Royale Ultimate, 438/3

Royale Maria Has, f, 5 ans, No Risk At All et Royale Ultimate, 470/1

Run Hurdle, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Ola Chica, 513

S

Sahira De Beaumont, h, 11 ans, Assessor IRE et Diva De Beaumont, 448/3, 513/5

Saint Anjou, h, 7 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 432/2

Saint Beauty, f, 4 ans, Saint Des Saints et Belle Du Roi, 504/3

Saint Ber Song, h, 13 ans, (AQ), Bernebeau et Isterienne, 455

Saint D'Auteuil, h, 5 ans, Candidate GB et La Loute, 509/1

Saint Grace, f, 4 ans, Saint Des Saints et Ladies Vision, 435/2

Saint Pistol, h, 11 ans, Saint Des Saints et Miss Pistol, 426/3

Saint Tropez, h, 5 ans, Saint Des Saints et Ladytown, 523/2

Sainte Bowl, f, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, 447

Sainte Bumble, f, 4 ans, Saint Des Saints et Bumble, 519

Sainte D'Authie, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kadifette, 427

Saintkadam, h, 7 ans, Saint Des Saints et Sheradame, 477/4

Salam Bombay, h, 10 ans, Sulamani (IRE) et Same To You, 511/5

Santa Lili D'Oroux, f, 4 ans, Roli Abi et Observatrice, 500/1

Santana Du Berlais, h, 6 ans, Saint Des Saints et Katioucha, 432

Satleen, h, 5 ans, Satri IRE et Chrisleen, 506

Sault, m, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sarrola, 427/5

Saveur, f, 3 ans, Lord Du Sud et Spice, 465/3

Scarletts Key, f, 4 ans, Kapgarde et Scarlett Du Mesnil (IRE), 500

Scottish Sun, f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Scottish Diva GB, 467

Selfie, f, 5 ans, Muhtathir GB et Bonne Journee, 449

***Serienlohn GB**, h, 9 ans, Lomitas GB et Saldenehre GER, 477

Shamalcoeur, m, 4 ans, Shamalgan et Coeur Sacre, 504

Shamaldam, h, 4 ans, Martaline GB et Eladame, 489/5

***She's A Stunner IRE**, f, 3 ans, Morpheus GB et Indian Navy IRE, 465

Shent, h, 4 ans, No Risk At All et Shentala, 480

Silver Flight (IRE), h, 4 ans, Fuisse et Chutney Flight, 489

Silver Magic, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Naseem Alyasmeen IRE, 479

Symbolic, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 514

Sindarbueno, h, 6 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, 448/2

Sinnetique, f, 4 ans, Sinndar IRE et Grivatique, 505/4

Sire Des Bois, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Diane Des Bois, 506

Sirwa Du Bocage, f, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Got Aba, 516

Sissie Charentaise, f, 4 ans, Blue Bresil et Bara Bahau, 446

Six Dar, h, 4 ans, Sinndar IRE et Souris River (GB), 519

Slim Risk, h, 5 ans, No Risk At All et Slim Pearl, 499

So French, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Westonne, 436/2

So Pretty Girl, f, 3 ans, Sommerabend GB et Landolina, 458

Soane De Clave, f, 4 ans, Soave GER et Oceane De Clave, 453

Solcity, m, 3 ans, Soul City IRE et Riskireva, 469/3

Soldier's Queen, h, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen, 488

Soleil Couchant, h, 4 ans, George Vancouver USA et Moon Tree, 468/3, 510/2

***Some Operator IRE**, h, 5 ans, September Storm GER et Emilies Pearl IRE, 463/3

Song And Whisper (IRE), h, 9 ans, Peintre Celebre USA et Simay TUR, 426/2

Soral De Kerzel, h, 5 ans, Army King et Dixie Swing, 451

Speedy Blue Boy, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Speedgirl, 489

Speedy Date, h, 4 ans, Candidate GB et Petale Rose, 468/5

Spirit Ness, h, 8 ans, Spirit One et Infusion GB, 436/3

Spirit Sun, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Miss Aubane, 478/2

Spirou De Lune, h, 4 ans, Spirit One et Tikidoun, 485

Spring In The Air, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Spring Shower, 460/2

Rheliga, f, 4 ans, Martaline GB et Eliga, 462/2

Staking, h, 4 ans, Stormy River et Shaking (GB), 468

Star Del Rais, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Star Dance, 449, 506/5

Starkhov, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Free Sky, 426/4

Stella Imperiale, f, 6 ans, Astronomer Royal USA et Pietranera, 449/3, 517/3

Strela, f, 4 ans, Enrique (GB) et Vale Of Honor, 524

Sucaille, f, 5 ans, Sumitas GER et La Joncaille, 492

Sumatra, h, 6 ans, Sumitas GER et Kartaline, 447

Sun Des Stars (GB), h, 4 ans, Rip Van Winkle IRE et Sunday Rose (GB), 519

Sunday Moon, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Queen Loxandra, 469/5

Sunday Sky, f, 4 ans, Coastal Path GB et Free Sky, 504/2

Surprise De Juin, f, 5 ans, Al Namix et Bella Eria, 520

Susan La Belle, f, 4 ans, Teofilo IRE et Star Way To Haven, 427

Sweet Night, f, 4 ans, Youmzain IRE et Tekakwhita, 480

T

Tabac D'Estruval, h, 12 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval, 522/5

Tacoma, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Tarawa, 479/5

Take Two, h, 6 ans, Turgeon USA et Queen's Theatre, 464/1

Tango Whiskey, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Tres Passing, 456

***Tap Tap Boom GB**, h, 5 ans, Foxwedge AUS et Exclusive Approval USA, 491

Teahupoo Vega, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Silver Road (GB), 509/4

Telenomie, h, 12 ans, (AQ), Bernebeau et Nasseuseuse, 436

Tequila Sun, f, 6 ans, Kapparde et Algarve Sunrise (IRE), 449/2

Tevennec, h, 6 ans, Panis USA et River Flyer, 432

Tiame De Pibois, f, 4 ans, Muhtathir GB et Tapaan Zee IRE, 500

Tiger De Baune, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Venus De Baune, 442/2

Tipi Chop, h, 5 ans, Captain Chop et Indiana Chope, 455

Tirage Au Sort, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Severina (GB), 510

Tom Mix, h, 9 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, 425

Tombe Du Lit, h, 12 ans, (AQ), Assessor IRE et Gibelotte, 522/4

Tout En Cardoun, f, 8 ans, Layman USA et Baigaine, 502/3

Tribalion, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Trice, 432

Trizary, h, 4 ans, Zanzibari USA et Tritania, 482/4

Tsar Noir, h, 6 ans, Redback GB et Braissim GB, 501/2

Tuche Des Brieres, h, 3 ans, Palace Episode USA et Puceofwest, 458/4

Tulaura, f, 4 ans, Lauro GER et Tuseurat, 516/1

Tulipe De Bellouet, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet, 449, 506/3

Turfiste, h, 4 ans, Turgeon USA et Nicknack, 508/4

Turvyn, h, 4 ans, Turgeon USA et Reveries, 489

Ty Charle, h, 4 ans, American Post GB et Tite Pepee, 524

U

Ubac Des Places, h, 11 ans, (AC), Kutub IRE et Perle Claire Du La, 431/3, 493

Ucla De Kernin, f, 11 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Farquhar, 507/5

Ultranet, h, 11 ans, (AQ), Network GER et First Union, 425

Un Roc Du Grandval, h, 11 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, 474/4

Urubu Rouge, f, 4 ans, Lord Du Sud et Arnage, 519/4

V

Valentin Rose, h, 4 ans, Secret Singer et Fabannso, 524/4

Vallee Des Reines, f, 4 ans, Dream Well et Vallee Fertile, 450

Vangel De Cerisy, h, 10 ans, Vangelis USA et Midalisy, 491

Vatohio, f, 7 ans, Vatori et Parkohio, 515/5

Vauquoise, f, 7 ans, Ungaro GER et Vamuna, 478/4

Vayant D'Arzemouy, h, 10 ans, (AQ), Secret Singer et Parabole, 511/4

Vayflight, f, 10 ans, (AQ), Day Flight GB et Betty De L'Ecuto, 448

Vega De Carcouet, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Murmurine, 516/2

Vent Des Dunes, h, 10 ans, (AQ), Crillon et laera Des Dunes, 445/2

Very Speed, h, 5 ans, Irish Wells et Green Fever, 443/1

Via Appia, f, 4 ans, Amico Fritz GER et Via Carolina, 427/2

Vichy Clermont, h, 3 ans, Loup Breton (IRE) et Ania De Clermont, 458

Victor Harbor, h, 8 ans, Green Tune USA et Verveine USA, 425

Videpoche, h, 10 ans, (CS), Nidor et Quadina, 512

Villa Marceau, f, 4 ans, Kendargent et Avenue Marceau, 471/2

Villabona, f, 4 ans, Execute et Alice Nenev (IRE), 504/5

Vimont, h, 4 ans, Teofilo IRE et Vauville IRE, 475

Visorino, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Visinada (IRE), 480

Vivamar, h, 10 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Noblemare, 444

Vivre A Redoue, h, 10 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Noz De Redoue, 441

Voix De La Baie, h, 8 ans, Voix Du Nord et Kool Girl, 455

Voix Du Soir, m, 4 ans, Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir, 489/3

Voix Romaine, f, 4 ans, Cokoriko et Voix Du Coeur, 462/5

Volga Jelois, f, 3 ans, Vol De Nuit GB et Riva Jelois, 518/5

Vraiment Belle, f, 4 ans, Lauro GER et Vraiment, 505/3

W

Wallace Blackeagle, h, 5 ans, Indian Danehill IRE et Galinetta, 460/1

We Run The Night, h, 4 ans, Sri Putra GB et Quatz Melody, 485/1

Well Done D'Oc, h, 6 ans, Irish Wells et Out Law D'Oc, 464/3

Whiti Te Ra, h, 5 ans, Lord Du Sud et Ondee Rose, 456

Why Wait, f, 7 ans, Montmartre et Our Beautiful, 474

Winklas, f, 5 ans, Lauro GER et Winkle, 493

World Amiral, m, 5 ans, Muhtathir GB et Escmptable, 481/5

Y

Yadissime, h, 7 ans, Montmartre et Linamixa, 457/6

Yellow Field, h, 6 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, 425/4

Yellow Mellow, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, 441/2, 511/3

***Yermo IRE**, h, 7 ans, Yeats IRE et Numbers Game GB, 434

Z

Zambezi Flow, f, 4 ans, Zambezi Sun GB et Lady Flow, 510

Zanfaro, h, 4 ans, Kendargent et Zamfara GB, 462

Zappy Zebra, h, 4 ans, Zanzibari USA et Velvet Glove UAE, 500

Zarica, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Zarnitza USA, 470

Zarisk, h, 5 ans, No Risk At All et Zanatiya, 425/5

Zephir Davril, h, 7 ans, Axxos GER et Place Desert (IRE), 448, 507

Zixing Des Bois, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Ela Des Bois, 443